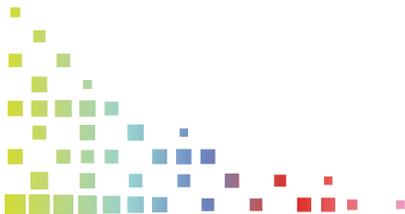
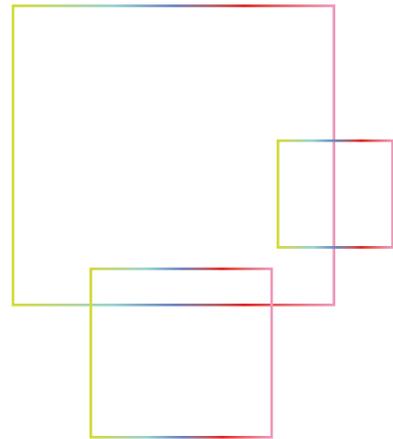


**CULTURE**

**COMMUNICATIONS**

**Rapport  
annuel  
de gestion  
2016-2017**

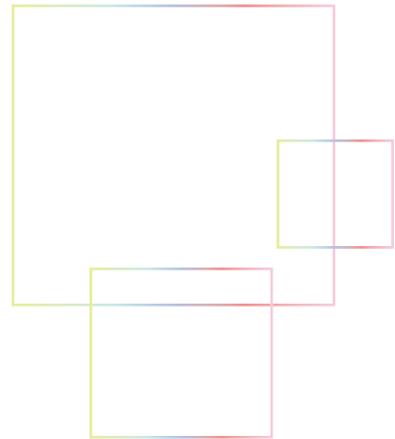




CULTURE

COMMUNICATIONS

# Rapport annuel de gestion 2016-2017



Cette publication a été rédigée par le ministère de la Culture et des Communications.

**Coordination**

Secrétariat général et bureau de la sous-ministre

**Révision linguistique**

Francine Bordeleau

**Graphisme**

Simon Denis, Designer graphique

**Impression**

IMPECCA

La publication est disponible en version PDF dans le site Web du ministère de la Culture et des Communications : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

ISSN : 2368-2590 (imprimé)

ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-550-79250-5 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-79251-2 (PDF)

Dépôt légal : 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2017



100 %



Imprimé sur du Enviro100, papier contenant 100 % de fibres postconsommation

# MESSAGE DU MINISTRE



**Monsieur Jacques Chagnon**  
**Président de l'Assemblée nationale**

**Hôtel du Parlement**  
**Québec**

*Monsieur le Président,*

*Je vous fais parvenir avec grand plaisir le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications. Ce compte rendu détaillé de nos activités couvre l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2017. Il porte sur les résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2012-2016 – lequel a été prolongé jusqu'en 2017 – et du Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017 du Ministère. De plus, il présente les activités et les résultats obtenus par le Secrétariat à la politique linguistique et par le Centre de conservation du Québec.*

*Ce rapport livre un état de situation de nos engagements relatifs à la culture québécoise, à la langue française et à l'identité québécoise. Je souhaite que ce survol des réalisations de notre administration révèle le dynamisme et l'originalité de la culture au Québec.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*Le ministre de la Culture et des Communications  
et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française*

A handwritten signature in blue ink that reads "Luc Fortin". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

**LUC FORTIN**

Québec, septembre 2017



# MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



**Monsieur Luc Fortin**  
**Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable**  
**de la Protection et de la Promotion de la langue française**

*Monsieur le Ministre,*

*J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2016-2017. Celui-ci a été rédigé par les gestionnaires et le personnel compétents de notre administration. En outre, il a été dûment corroboré par le vérificateur interne du Ministère. Les résultats obtenus par la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2016, dont la portée a été prolongée jusqu'en 2017, y sont mis en perspective. En l'espèce, notre rapport de gestion constitue une précieuse source de renseignements pour quiconque s'intéresse aux missions et aux réalisations de notre ministère, qui a le mandat très important de promouvoir la culture, les communications et la langue française en faisant en sorte que ces volets essentiels de notre identité contribuent chaque année davantage au développement et au rayonnement du Québec.*

*L'année qui vient de se terminer a été marquée par la concrétisation de projets qui stimulent le milieu culturel québécois. À ce titre, les travaux d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec et du Musée des beaux-arts de Montréal sont dignes de mention. Cette année a aussi été l'occasion d'actualiser certaines politiques publiques. Deux règlements en matière de langue d'affichage des marques de commerce, de même que la Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux, ont été sanctionnés. Le Ministère a mené d'importantes consultations avec des représentants du milieu culturel et du milieu des communications, et auprès des citoyennes et des citoyens, notamment au sujet de la politique culturelle du Québec et des droits d'auteur à l'ère numérique. Le milieu culturel et la population québécoise ont participé activement à ces grands chantiers de réflexions. Le présent rapport rend également compte de la diversité et de la complémentarité des interventions du Ministère dans le but d'assurer la préservation du patrimoine culturel québécois; des interventions qui s'appuient sur les partenariats interministériels et les échanges intergouvernementaux caractérisant nos pratiques.*

*Je souhaite que la lecture de ce document suscite votre intérêt et qu'elle rende compte avec justesse des efforts constants que nous déployons pour être dignes des responsabilités qui nous sont confiées par les citoyennes et les citoyens du Québec.*

*Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.*

*La sous-ministre,*

**MARIE-CLAUDE CHAMPOUX**

Québec, septembre 2017

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET SYMBOLE</b> .....	<b>8</b>
<b>DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES</b> .....	<b>9</b>
<b>RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE</b> .....	<b>10</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
<b>COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</b> .....	<b>12</b>
<b>FAITS SAILLANTS</b> .....	<b>14</b>
<b>1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE</b> .....	<b>17</b>
La mission .....	17
La vision .....	17
Les fondements de l'action ministérielle .....	17
Les valeurs et l'éthique .....	19
La gestion intégrée des risques .....	19
L'évaluation de programmes .....	19
L'organisation administrative .....	20
Organigramme au 31 mars 2017 .....	21
<b>2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE</b> .....	<b>23</b>
Le contexte .....	23
Les enjeux .....	23
<b>3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b> .....	<b>24</b>
Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017 .....	24
L'abrégé des résultats 2016-2017 .....	24
<b>ENJEU 1</b> .....	<b>26</b>
Orientation 1 Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture .....	26
<b>ENJEU 2</b> .....	<b>29</b>
Orientation 2 Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec .....	29
Orientation 3 Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable .....	31
Orientation 4 Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois .....	34
<b>ENJEU 3</b> .....	<b>40</b>
Orientation 5 Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale .....	40
<b>ENJEU 4</b> .....	<b>43</b>
Orientation 6 Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique .....	43
<b>ENJEU 5</b> .....	<b>46</b>
Orientation 7 Accroître la performance de notre organisation .....	46
Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens .....	49
Les résultats relatifs à l'intégration des arts à l'architecture .....	51
Les résultats relatifs au programme Mécénat Placements Culture .....	53

<b>4</b>	<b>LA GESTION DES RESSOURCES</b>	<b>55</b>
	Les ressources humaines	55
	Les ressources financières	57
	Les ressources informationnelles	60
<b>5</b>	<b>L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES</b>	<b>63</b>
	L'accès à l'égalité en emploi	63
	L'allègement réglementaire et administratif	65
	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	65
	L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	66
	L'égalité entre les femmes et les hommes	66
	Le développement durable	66
	L'occupation et la vitalité des territoires (OVT)	74
	La Politique de financement des services publics	75
	La gestion et le contrôle des effectifs et les renseignements relatifs aux contrats de services	75
	Les recommandations du Vérificateur général du Québec	76
<b>6</b>	<b>LE SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE</b>	<b>77</b>
	Présentation	77
	Le contexte et les enjeux	78
	Les résultats de l'année	79
<b>7</b>	<b>LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC</b>	<b>84</b>
	Présentation	84
	Les résultats de l'année	87
	Revenus et dépenses pour l'exercice 2016-2017	91
	<b>ANNEXE I</b>	<b>94</b>
	Mandats, services et activités des organismes et des sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française	94
	<b>ANNEXE II</b>	<b>98</b>
	Lois et règlements dont l'application relève du ministre de la Culture et des Communications	98
	<b>ANNEXE III</b>	<b>99</b>
	Règlements, charte et décret dont l'application relève du ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française	99
	<b>ANNEXE IV</b>	<b>100</b>
	Programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications (y compris le soutien aux sociétés d'État), nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2016-2017	100

# SIGLES ET SYMBOLE

A21C	Agenda 21 de la culture
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CCQ	Centre de conservation du Québec
CRSBP	Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
CT	Décision du Conseil du trésor
ETC	Équivalents temps complet
FPCQ	Fonds du patrimoine culturel québécois
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSM	Maison symphonique de Montréal
OBNL	Organisme à but non lucratif
OQLF	Office québécois de la langue française
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PCNQ	Plan culturel numérique du Québec
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PQI	Plan québécois des infrastructures
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SQI	Société québécoise des infrastructures
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
	Résultats qui concourent à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, prolongée jusqu'en 2017.

# DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

*Pour nous appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la direction responsable de l'audit interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des auditeurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.*

*Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.*

*La sous-ministre,*



**MARIE-CLAUDE CHAMPOUX**

*Le sous-ministre associé  
du Secrétariat à la politique linguistique,*



**CLAUDE PINAULT**

*Le sous-ministre adjoint  
du développement culturel et du patrimoine,*



**JEAN-CLAUDE LABELLE**

*Le sous-ministre adjoint  
aux politiques et aux sociétés d'État,*



**IAN MORISSETTE**

Québec, juillet 2017

# RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE

**Madame Marie-Claude Champoux**  
**Sous-ministre de la Culture et des Communications**

*Madame la Sous-Ministre,*

*Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2017. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.*

*Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.*

*Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne ou à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.*

*Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît à tous égards importants, plausible et cohérente.*

*La responsable de l'audit interne,*



**JULIE LÉVESQUE**

Québec, juillet 2017

# INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère de la Culture et des Communications couvre l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01).

Après un aperçu des réalisations ministérielles au cours de l'année 2016-2017, les activités et l'organisation du Ministère sont présentées dans la première partie du rapport.

Dans la deuxième partie, est exposé brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle.

La troisième partie fait état des résultats au regard de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2012-2016, qui a été prolongé jusqu'en 2017, des choix effectués dans l'allocation des ressources du Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017, des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, de l'intégration des arts à l'architecture et du programme Mécénat Placements Culture.

La quatrième partie porte sur l'utilisation qu'a faite le Ministère de ses ressources humaines, financières et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements.

Dans la cinquième sont présentées les actions réalisées conformément aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Dans la sixième partie, le Ministère présente les activités et les résultats atteints par le Secrétariat à la politique linguistique.

Enfin, la septième et dernière partie du rapport annuel de gestion est consacrée aux résultats atteints par le Centre de conservation du Québec.



En septembre 2016, 19 élèves des établissements de musique du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ont participé au tournage d'une vidéo immersive du ministère de la Culture et des Communications pour souligner la rentrée culturelle, en compagnie de l'auteur-compositeur-interprète Claude Bégin  
Photo : Sébastien Thibodeau



# COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

## L'ORGANISATION DU MINISTÈRE

Un **SIÈGE SOCIAL** dans la capitale nationale, un réseau de **8 DIRECTIONS RÉGIONALES** qui couvrent les 17 régions administratives du Québec et le **CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC**

# 332

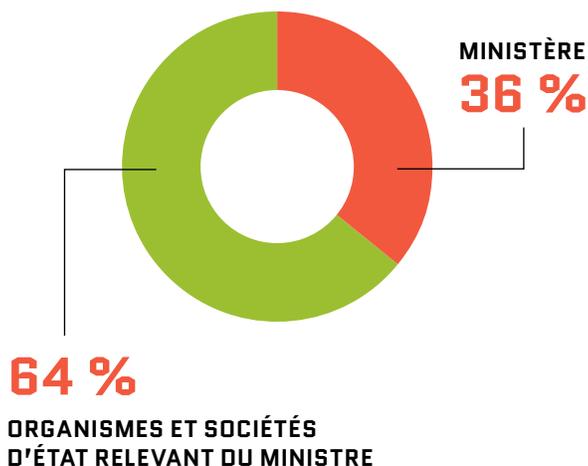
# PERSONNES

AU SERVICE DE LA POPULATION

## LES DÉPENSES

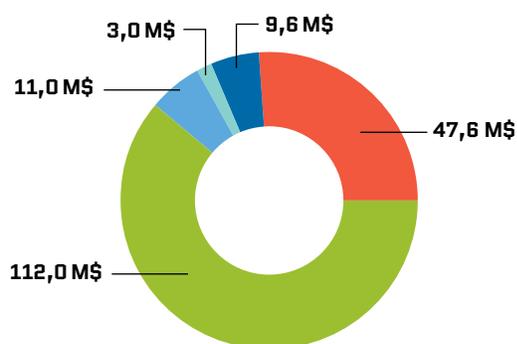
En **2016-2017**, les dépenses probables du portefeuille Culture et Communications sont de **671,4 M\$**.

### LA PART DU MINISTÈRE AU SEIN DU PORTEFEUILLE CULTURE ET COMMUNICATIONS



Une **MISSION ACCOMPLIE** grâce à la **COLLABORATION** d'un **RÉSEAU D'ORGANISMES ET DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT** qui relèvent du ministre

## LA RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE (183,2 M\$)



- Aide au fonctionnement (47,6 M\$)
- Aide aux immobilisations (112,0 M\$)
- Aide aux initiatives de partenariat (11,0 M\$)
- Aide aux projets (3,0 M\$)
- Autres interventions (9,6 M\$)

## APERÇU DES CLIENTÈLES ET DES PARTENAIRES DU MINISTÈRE

**172<sup>1</sup>**

bibliothèques publiques autonomes

**655<sup>2</sup>**

bibliothèques affiliées à 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques

**81**

organismes de formation spécialisée en arts

**87<sup>5</sup>**

ententes en culture-éducation

**158**

médias communautaires

**17**

radios autochtones

**5**

ententes avec une nation autochtone

**92**

institutions muséales reconnues soutenues

**26**

organismes de regroupement, dont 13 conseils régionaux de la culture

**113**

ententes de développement culturel avec des municipalités et des MRC

**167<sup>4</sup>**

éditeurs agréés

**17**

organismes nationaux de loisir culturel

**9**

ententes de services avec des unités régionales de loisir et de sport

**101**

propositions d'œuvres acceptées dans le cadre de l'intégration des arts à l'architecture

**13**

organismes de formation supérieure en arts

**146 825<sup>6</sup>**

participations d'élèves aux activités culturelles réalisées dans le cadre de la concertation régionale en culture-éducation

**187<sup>3</sup>**

librairies agréées

**DI@PASON**, un **SERVICE EN LIGNE TRANSACTIONNEL SÉCURISÉ**, vous permet de produire vos demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement; offert dans le site Web du Ministère, à l'adresse **WWW.MCC.GOUV.QC.CA**.

1. Donnée de l'année 2015.  
2. Donnée de l'année 2015.  
3. Au 31 décembre 2016.

4. Au 31 décembre 2016.  
5. Données de l'année scolaire 2015-2016.  
6. Données de l'année scolaire 2015-2016.

# FAITS SAILLANTS

## Le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Plus de deux décennies après l'adoption de La politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir, le Ministère a voulu l'actualiser afin de l'adapter à l'évolution rapide que connaissent aujourd'hui la société québécoise et le domaine de la culture. Les travaux de révision de la politique québécoise de la culture se sont poursuivis en 2016-2017 par la tenue, du 6 juin au 29 août 2016, d'une vaste consultation publique sur l'ensemble du territoire du Québec. En réponse à cette invitation, quelque 450 mémoires ont été déposés, et plus de 320 intervenants locaux, régionaux et nationaux ont présenté un mémoire ou un témoignage, et ont échangé avec le ministre sur leur vision de l'avenir et sur les enjeux qui leur paraissent prioritaires. Au total, plus de 900 personnes ont assisté aux séances publiques de consultation. Un questionnaire Web était également disponible. Près de 3000 réponses ont été reçues.

## Les ententes de développement culturel

Les ententes de développement culturel sont au cœur des interventions du Ministère à l'échelle des régions. Avec cet outil, les actions du Ministère s'arriment à celles des municipalités, des municipalités régionales de comté et des nations autochtones dans une perspective de partenariat, au profit des populations. En 2016-2017, 118 ententes de développement culturel sont en vigueur dans les 17 régions du Québec et par leur entremise, un soutien financier est assuré à une gamme de projets qui facilitent l'accès de la population à la diversité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Les ententes permettent aussi au Ministère d'adapter ses interventions aux besoins particuliers des milieux. C'est ainsi que la dernière année a été marquée par des initiatives qui s'inscrivent dans les orientations gouvernementales en matière de valorisation de la langue française, dont un atelier de poésie québécoise à l'intention des nouveaux arrivants, et par plusieurs projets reposant sur une utilisation optimale du numérique, comme le développement d'applications mobiles qui diffusent l'offre culturelle.

## Le soutien aux institutions muséales

Le programme de soutien aux institutions muséales est bien adapté aux besoins du milieu de la muséologie. Depuis sa révision en 2015, le Ministère a ajouté 6 nouvelles institutions muséales, ce qui porte le total à 92 institutions muséales admissibles à un soutien financier. Dans les nouveaux paramètres de financement, il est tenu compte de l'évolution des institutions sur plusieurs exercices financiers. De plus, deux appels de projets visant le soutien à des expositions permanentes et itinérantes et le soutien à l'innovation ont été lancés au cours de la dernière année.

## L'actualisation des pratiques à l'ère numérique

Le Plan culturel numérique du Québec soutient et accompagne le secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation des compétences au contexte numérique. Considérant l'importance d'être le plus actif possible devant l'évolution extrêmement rapide des nouvelles pratiques, le Ministère a décidé d'orienter le Plan en fonction de grands dossiers prioritaires, et ce, à partir de l'année 2016-2017. Les dossiers prioritaires guident les actions du Plan de façon à ce que ce dernier demeure évolutif, inclusif, bien adapté à la réalité du numérique et aux besoins des acteurs du milieu. Ce mode opératoire donne au Ministère la possibilité de mettre en avant des solutions innovantes tout au long de l'année, en fonction de besoins précis.

Les 12 et 13 mai 2016 a eu lieu le forum *Droit d'auteur à l'ère numérique: enjeux et perspectives*, organisé par le Ministère. À la suite de l'événement, un comité de sages formé de cinq experts s'est vu confier le mandat de préparer un rapport où seraient examinées diverses pistes d'action. Le rapport a été rendu public en février 2017. Des analyses sont en cours afin de déterminer la faisabilité des pistes d'action proposées.

### La nouvelle Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021

Le 12 décembre 2016, le Ministère a lancé la « Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 : Le Français, notre affaire! » qui vise à promouvoir la langue française comme élément de fierté de tous les Québécois. La Stratégie réunit une quinzaine de partenaires issus du milieu des affaires, du secteur manufacturier, du commerce de détail, du milieu syndical, de l'hôtellerie, du développement commercial, des commerces de proximité, du milieu culturel et du milieu communautaire.

### Le Fonds de promotion et de valorisation de la langue française

En 2016-2017, le Ministère a créé le *Fonds de promotion et de valorisation de la langue française*. Divers projets ont été soutenus, notamment la mise sur pied, dans les universités, de groupes de conversation et de services linguistiques sous forme de tutorat (Université Concordia) et le recrutement d'étudiants universitaires afin d'accompagner les commerçants d'un quartier dans un processus de francisation, par la mise en place d'un jumelage linguistique commerçants-étudiants en français (Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Université de Montréal).

### Une présence accrue du français dans l'affichage des marques de commerce

Deux projets de règlements sont entrés en vigueur le 24 novembre 2016 : le Règlement modifiant le Règlement sur la langue du commerce et des affaires et le règlement modifiant le Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française. De nouvelles dispositions visant la présence du français sur la façade d'entreprises affichant des marques de commerce dans une autre langue s'appliquent donc, désormais, à tout nouvel affichage. En ce qui concerne l'affichage existant, les entreprises disposent de trois ans pour le rendre conforme à la nouvelle réglementation.

### Des réussites architecturales pour deux musées

En juin 2016, le pavillon Pierre Lassonde du Musée national des beaux-arts du Québec a été inauguré. Ce bâtiment au design unique a été conçu à la suite de la tenue du premier concours international d'architecture pour une institution muséale à Québec.

En novembre, le Musée des beaux-arts de Montréal procédait pour sa part à l'inauguration du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, dédié à l'art international et à l'éducation. Ce cinquième édifice du campus muséal a été construit afin d'accueillir la seule grande collection privée de maîtres anciens au Canada, legs du couple Hornstein. Connue des spécialistes du monde entier, la collection constitue une richesse nationale extraordinaire.



Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, Musée des beaux-arts de Montréal, inauguré en novembre 2016  
Photo : Marc Cramer

## La modernisation de la gouvernance des musées nationaux

La modernisation de la gouvernance des sociétés d'État du portefeuille ministériel a été complétée par la sanction de la Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux le 9 décembre 2016. Cette loi permet d'assurer une gestion plus performante des institutions muséales, dans le respect de l'intérêt collectif, et de renforcer la confiance du public à leur égard.

## Les missions culturelles du Ministère

Du 12 au 15 juillet 2016, le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a conduit une mission multisectorielle à Munich, en Allemagne. Il était accompagné d'une cinquantaine d'entreprises, dont cinq rattachées au milieu de l'édition. Celles-ci ont pu mettre en valeur la créativité et le dynamisme du milieu du livre québécois auprès d'éditeurs allemands et établir des contacts privilégiés avec des partenaires éventuels dans ce pays qui représente un marché au potentiel exceptionnel en raison de la tenue, chaque automne, de la Foire du livre de Francfort, qui est la plus grande foire au monde dans le domaine du livre.

Dans le cadre de la Foire internationale du livre de La Havane qui se tenait du 9 au 19 février 2017, deux journées thématiques, les 12 et 13 février, ont été consacrées au Québec qui a offert à la population de la capitale cubaine une programmation riche et diversifiée : projection de films dans un cinéma havanais, prestations d'artistes, animations sur la littérature et la culture québécoises, vernissage d'une exposition sur la bande dessinée québécoise. Au total, 32 auteurs, éditeurs, artistes et professionnels du milieu culturel composaient la délégation québécoise. La Foire accueille environ 600 000 visiteurs chaque année.

## La préservation et la mise en valeur du patrimoine

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a attribué dix statuts en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Il a classé les bâtiments suivants : la Chapelle du Grand-Séminaire-de-Montréal ainsi que des espaces intérieurs du Grand-Séminaire et des objets de la crypte (Montréal), la Chapelle Sainte-Anne-de-l'Île-Providence (Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent), la Maison-Alcan et son complexe (Montréal), le site patrimonial du Campus-Notre-Dame-de-Foy à Saint-Augustin-de-Desmaures et le Studio Ernest-Cormier (Montréal). Il a désigné quatre personnages historiques, soit Joseph-Elzéar Bernier (1852 - 1934), Pierre Boucher (1622 - 1717), Georges-Émile Lapalme (1907 - 1985), Élodie Paradis (1840 - 1912) et un événement historique, la parution du roman *L'avalée des avalés* de Réjean Ducharme. Il a délimité une aire de protection pour la Maison Antoine-Sainte-Marie à Saint-Lambert et une aire de protection pour la Maison-Alcan à Montréal. En outre, durant l'année, 49 bâtiments à caractère religieux situés dans 15 régions, 1 orgue et 5 œuvres d'art ont reçu une aide financière en vue de leur restauration.



Classement de la Maison-Alcan et de son complexe  
Photo : MCC



# 1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

## La mission

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications. Le ministre est responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. À cet égard, par l'intermédiaire du Secrétariat à la Politique linguistique, le ministère de la Culture et des Communications exerce une mission de coordination, de concertation et de promotion au regard de la politique linguistique du Québec.

## La vision

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

## Les fondements de l'action ministérielle

### Un ministère porteur des orientations gouvernementales

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture et des communications, et il réalise pour ces domaines l'élaboration, la gestion et l'évaluation des programmes et des ententes de partenariat.

Pour remplir sa mission, le Ministère est guidé par une politique gouvernementale, par un ensemble de lois et de règlements ainsi que par des politiques sectorielles :

- La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir;
- des lois et des règlements pour le livre, le cinéma, le patrimoine culturel, les archives ainsi que des lois touchant plus particulièrement le statut professionnel des artistes<sup>7</sup>;
- des politiques pour les arts de la scène, la lecture et le livre, la muséologie ainsi que pour l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

### Un ministère qui s'appuie sur un réseau d'organismes et de sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui, par leur loi constitutive, relèvent du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Dans ce cadre, le Ministère a pour rôle d'assister le ministre dans ses relations avec les organismes et les sociétés d'État :

- il met en œuvre les responsabilités du ministre et en assure le suivi;
- il assure un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et ces sociétés d'État;
- il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Le Ministère coordonne et anime également ce réseau de façon à favoriser la concertation dans une perspective de cohérence et de complémentarité de vision et d'actions liées à la culture et aux communications.

Ces organismes et ces sociétés d'État ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel de gestion ou d'activité en fonction de leurs engagements respectifs.

Somme toute, pour saisir la mission et le rôle respectif du Ministère, des organismes et des sociétés d'État par rapport aux enjeux qui caractérisent aujourd'hui les dossiers de la culture et des communications, il est important de bien comprendre la nature des mandats, des services et des activités propres à chacun. L'information détaillée est présentée à l'annexe I.

7. Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1), Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1), Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (RLRQ, chapitre S-32.1) et Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.01).

## LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT QUI RELÈVENT DU MINISTRE

Rôle	Organisme ou Société d'État
<b>Organismes subventionnaires</b>	Conseil des arts et des lettres du Québec Société de développement des entreprises culturelles
<b>Organisme de formation</b>	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
<b>Organismes de diffusion</b>	Société de la Place des Arts de Montréal Société de télédiffusion du Québec Société du Grand Théâtre de Québec
<b>Organismes de diffusion et de conservation</b>	Bibliothèque et Archives nationales du Québec Musée d'art contemporain de Montréal Musée de la civilisation Musée national des beaux-arts du Québec
<b>Organisme de régulation</b>	Régie du cinéma
<b>Organisme de consultation</b>	Conseil du patrimoine culturel du Québec
<b>Organismes de protection et de promotion de la langue française</b>	Conseil supérieur de la langue française Commission de toponymie du Québec Office québécois de la langue française

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, ainsi qu'aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre, d'accomplir leur mission. L'ensemble de ces lois et de ces règlements est présenté aux annexes II et III.

## Un ministère actif sur le territoire québécois et à l'échelle internationale

Le Ministère participe au développement culturel des régions par l'entremise d'un réseau de huit directions régionales qui couvre les 17 régions administratives du Québec. Ces directions sont responsables de la gestion des programmes ainsi que de la planification, de l'harmonisation et de la coordination des activités du Ministère en région. L'action du Ministère vise à offrir des services équitables et diversifiés à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, éducation et formation artistique, loisir culturel, médias communautaires, radios autochtones.

Le Ministère accorde de l'aide financière par l'intermédiaire de divers types d'ententes pour susciter le développement culturel sur le territoire et maintenir les biens culturels, comprenant notamment l'immobilier et les équipements, en bon état. Les partenariats mis en place tiennent compte des besoins des citoyennes et des citoyens ainsi que de ceux des collectivités, et se fondent sur une vision large du développement de la culture et des communications.

Le Ministère agit à l'international, en partenariat avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, pour le rayonnement de l'action internationale du Québec en culture, tant en ce qui concerne le soutien de projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale qu'en faveur d'actions de promotion par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

## **Les valeurs et l'éthique**

Pour réaliser sa mission et sa vision, le Ministère appuie ses actions sur les cinq principales valeurs de l'administration publique québécoise, soit la loyauté, le respect, l'impartialité, l'intégrité et la compétence.

En 2016-2017, le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation en proposant notamment deux activités de formation et de sensibilisation sur l'éthique à son personnel. Ces activités s'ajoutent à une présentation de la gestionnaire responsable de l'éthique lors de la journée d'accueil du nouveau personnel du Ministère.

En plus du service-conseil offert par la répondante ministérielle, le Ministère rend disponible, dans l'intranet organisationnel, une documentation pertinente sur l'éthique dans la fonction publique. De plus, il répond en tout temps aux exigences légales, réglementaires ou administratives en offrant sa collaboration à toute demande venant du commissaire au lobbying, du commissaire à l'éthique et à la déontologie et du coordonnateur gouvernemental en éthique.

## **La gestion intégrée des risques**

Cette année, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la gestion des risques. Il a procédé à la mise à jour de ses risques opérationnels à chaque rencontre du comité de vérification. Pour chaque risque majeur retenu, la démarche consiste à déterminer les mesures à mettre en œuvre, à valider les résultats atteints à la suite de la mise en place de la mesure et à ajuster la valeur des cotes résiduelles attribuées aux risques en tenant compte des mesures implantées.

## **L'évaluation de programmes**

Le Ministère a maintenu ses bonnes pratiques en matière d'évaluation de programmes en se conformant à la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes. Il met à jour sa planification pluriannuelle des évaluations et bilans de programmes chaque année. Au cours de l'année 2016-2017, les travaux d'évaluation de deux programmes d'aide financière ont été amorcés. Une troisième évaluation amorcée en 2015-2016 a été terminée.

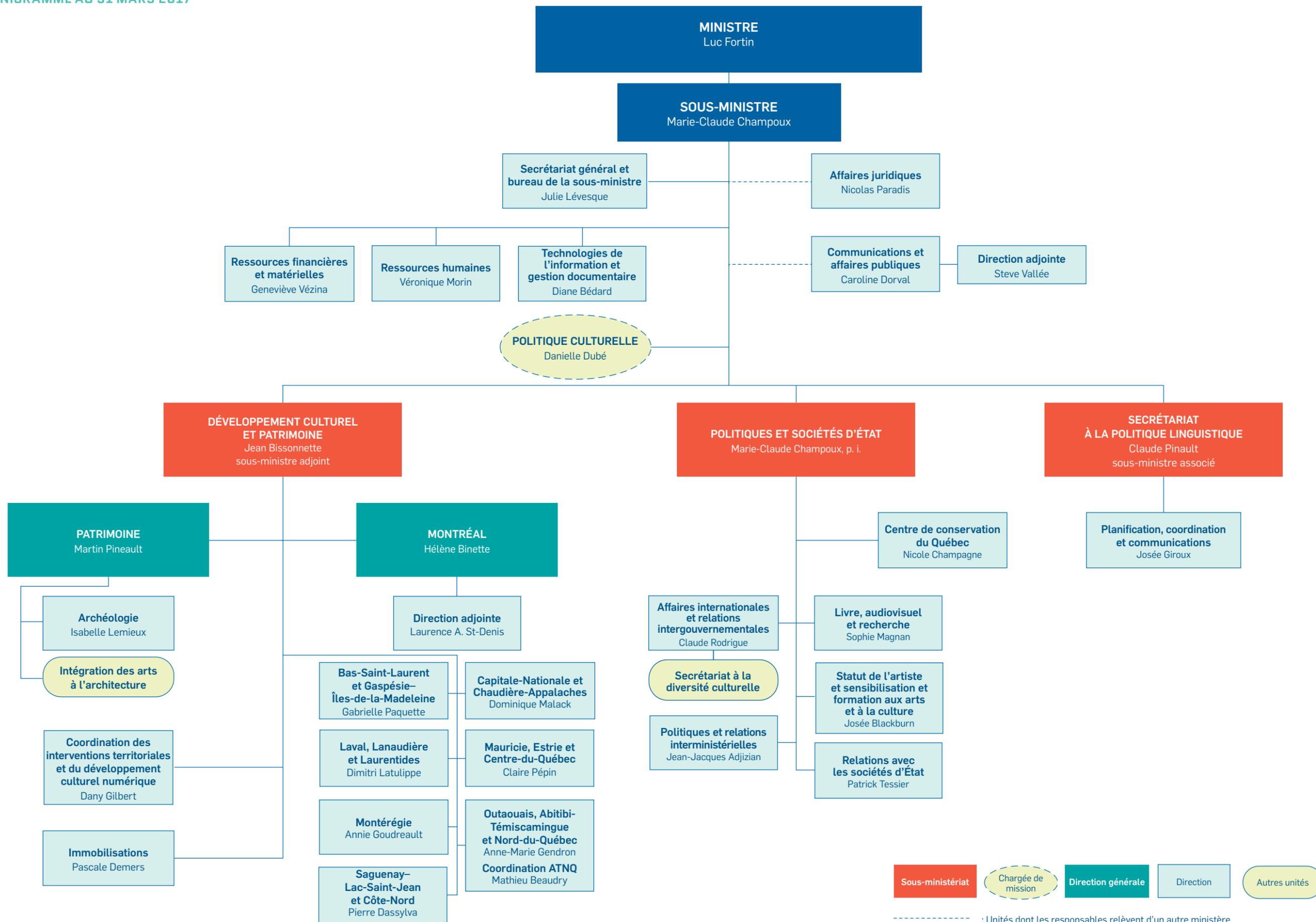
## L'organisation administrative

Le Ministère est constitué de trois sous-ministériats :

- Développement culturel et patrimoine;
- Politiques et sociétés d'État;
- Secrétariat à la Politique linguistique.

Par ailleurs, des unités sont directement sous l'autorité de la sous-ministre, soit le Secrétariat général et bureau de la sous-ministre, la Direction des ressources financières et matérielles, la Direction des ressources humaines, la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire, ainsi qu'une chargée de mission pour la politique culturelle du Québec. Deux autres unités offrent des services au Ministère, soit la Direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et la Direction des communications et des affaires publiques, dont les responsables et le personnel relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Une des unités administratives du Ministère est liée par une convention de performance et d'imputabilité. Il s'agit du Centre de conservation du Québec. Ce dernier détient une expertise indispensable en matière de conservation préventive, de restauration du patrimoine mobilier et de valorisation de l'héritage culturel du Québec.



----- : Unités dont les responsables relèvent d'un autre ministère





## 2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE

### Le contexte

L'évolution des domaines de la culture et des communications est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques horizontaux ou multisectoriels susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le développement de la société québécoise. Parmi les nombreux éléments du contexte d'aujourd'hui, mentionnons :

- la notion de culture, qui s'élargit au-delà de sa référence traditionnelle aux arts, aux lettres, aux industries culturelles, à la muséologie et au patrimoine, pour embrasser des préoccupations nouvelles, liées notamment aux technologies numériques, et atténuer les frontières avec les autres domaines d'intervention publique, ce qui oblige à repenser les politiques culturelles et les façons de faire;
- la culture, qui est une dimension essentielle à la qualité de vie en société et qui participe grandement à l'occupation et à la vitalité des territoires;
- l'approche de développement durable qui, parce qu'elle suppose une manière différente de penser et d'agir, canalise plusieurs des grands courants d'idées en matière de développement et donne un élan nouveau aux efforts gouvernementaux visant à mieux intégrer la culture dans les différentes missions de l'État;
- la volonté du Québec d'assumer pleinement sa compétence en culture, afin de mettre à profit le système de gouvernance culturelle qu'il s'est donné, avec ses sociétés d'État et ses institutions, et de soutenir le développement et le rayonnement de la culture et de l'identité québécoises;
- la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture, dont les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, ainsi que les citoyennes et les citoyens;
- les multiples enjeux liés à la rapidité d'évolution des technologies numériques, dont celui du développement et de l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur le Web;
- les répercussions économiques et politiques des accords de commerce internationaux, en particulier sur la marge de manœuvre des États en matière de politiques culturelles;
- les changements démographiques majeurs, tels que le vieillissement et la diversification de la population, qui viennent modifier les attentes et les comportements des citoyennes et des citoyens à l'égard de la culture.

### Les enjeux

En fonction du contexte et des responsabilités dévolues au ministère de la Culture et des Communications, voici les principaux enjeux retenus en toile de fond des interventions du Ministère.

- ENJEU 1** La culture, un champ de compétence du Québec et une assise de l'identité québécoise
- ENJEU 2** La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois
- ENJEU 3** Le rayonnement de la culture québécoise au Canada et sur la scène internationale et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- ENJEU 4** Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques
- ENJEU 5** L'actualisation de l'organisation ministérielle



### 3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

#### Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture et de communications menées par le Ministère en 2016-2017 pour atteindre les objectifs inscrits dans son plan stratégique 2012-2016, prolongé jusqu'en 2017, ainsi que des résultats relatifs aux choix effectués dans l'allocation des ressources et aux actions envisagées dans son plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017.

#### L'abrégé des résultats 2016-2017

Axe et indicateur	Résultat 2016-2017	État d'avancement <sup>8</sup>	Cible pluriannuelle	Page
<b>La responsabilité québécoise en matière de culture</b>				
1. Rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture	Transmission de 3 mémoires au CRTC (dont 1 mise à jour) Rencontre bilatérale entre le ministre du MCC et la ministre de Patrimoine canadien Rencontres ou téléconférences bilatérales entre la sous-ministre du MCC et le sous-ministre de Patrimoine canadien Défense des positions du Québec en matière de culture et de communications dans le cadre de la Table fédérale-provinciale-territoriale (FPT) de la culture et du patrimoine Participation aux travaux sur le Compte satellite de la culture	À surveiller	De 3 institutions fédérales	25
2. Nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC	4 pour un total de 16 depuis 2012-2013	Cible atteinte en 2014-2015	6 d'ici le 31 mars 2016	26
<b>La politique culturelle gouvernementale du Québec</b>				
3. Dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle du Québec mise à jour	Tenue d'une consultation publique dans toutes les régions administratives du Québec en vue du renouvellement de la politique culturelle et rédaction du projet de politique	Progresse bien	D'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	27
<b>La culture et l'école</b>				
4. Nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région	Augmentation dans 4 régions et 146 825 participations d'élèves au total en 2015-2016	Cible atteinte pour l'année scolaire 2014-2015	Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015	28
5. Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation	Le suivi de cette mesure est terminé	Cible atteinte en 2013-2014	31 mars 2014	30
<b>L'Agenda 21 de la culture et le développement durable</b>				
6. Un inventaire des actions réalisées	Recension des actions réalisées dans les plans d'action de développement durable des ministères et organismes Accompagnement des ministères et des organismes	Cible atteinte en 2016-2017	31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	30

8. Appréciation de l'état d'avancement au regard de l'atteinte de la cible pluriannuelle.

Axe et indicateur	Résultat 2016-2017	État d'avancement <sup>a</sup>	Cible pluriannuelle	Page
<b>Le partenariat municipal et régional</b>				
7. Pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires	Le suivi de cette mesure est terminé	Cible atteinte en 2015-2016	50 % au 31 mars 2016	32
<b>Le patrimoine culturel</b>				
8. Nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	2 outils et 6 plans pour un total de 8 plans depuis 2012-2013	Progresse bien	12 plans et 2 outils d'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	32
<b>La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels</b>				
9. Nombre de projets	372	Sans objet	Non déterminée	33
10. Nombre de réseaux dont le soutien a été adapté	Le suivi de cette mesure est terminé	Cible atteinte	3 d'ici le 31 mars 2016	36
<b>L'accès diversifié au livre sur le territoire</b>				
11. Nombre de librairies agréées dans chacune des régions	16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées	Cible atteinte	Au moins 3 au 31 mars 2016	37
Nombre de prêts dans les bibliothèques publiques	6,8 prêts par habitant desservi	Cible atteinte	Maintien jusqu'au 31 mars 2016	37
<b>L'information d'intérêt public</b>				
12. Nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec	La plateforme numérique La Fabrique culturelle est en opération.	Sans objet	Non déterminée	38
<b>Le rayonnement de la culture québécoise à l'international</b>				
13. Nombre d'initiatives réalisées pour consolider le développement de marchés pour la culture québécoise	69 pour un total de 369 depuis 2012-2013	Cible atteinte en 2013-2014	75 au 31 mars 2016	39
<b>La diversité des expressions culturelles</b>				
14. Nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	14 pour un total de 70 depuis 2012-2013	Cible atteinte en 2014-2015	30 au 31 mars 2016	40
<b>Les contenus culturels numériques</b>				
15. Nombre de mesures ciblées mises en œuvre	38 pour un total de 92 depuis 2012-2013	Cible atteinte en 2014-2015	4 d'ici le 31 mars 2016	42
<b>Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action</b>				
16. Mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel	Réalisation d'activités d'accueil et d'intégration pour le personnel du Ministère et pour le personnel de la Régie du cinéma qui a intégré le Ministère  Réalisation d'activités de développement pour le personnel	Cible atteinte	1 plan d'action et 2 projets sur l'expertise stratégique	45
<b>La gouvernance</b>				
17. Nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés	3 pour un total de 5 depuis 2012-2013	Cible atteinte	5 d'ici le 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	47
<b>Les services partagés</b>				
18. Nombre de mesures réalisées	2 pour un total de 7 depuis 2012-2013	Cible atteinte	6 au 31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017	47

# ENJEU

# 1

## LA CULTURE, UN CHAMP DE COMPÉTENCE DU QUÉBEC ET UNE ASSISE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

### ORIENTATION 1

#### Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture

Être maître d'œuvre en culture, c'est pour le Québec agir selon ses propres orientations sur son développement culturel en s'appuyant sur ses institutions, et ce, pour le développement et la prospérité de l'ensemble de la nation québécoise.

#### Axe – La responsabilité québécoise en matière de culture

#### OBJECTIF 1 (gouvernemental)

Rapatrifier les budgets fédéraux en culture dédiés au milieu culturel québécois, assurant ainsi aux organismes culturels un guichet unique et la cohérence de l'action gouvernementale en création, en production et en diffusion

#### INDICATEUR (gouvernemental)

Rapatriment de budgets d'institutions fédérales en culture

#### CIBLE (gouvernementale)

Budget dédié au milieu culturel québécois par trois institutions fédérales en culture, soit le Conseil des arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada

#### RÉSULTAT 2016-2017

- Transmission de 3 mémoires au CRTC (dont une mise à jour)
- Rencontre bilatérale entre le ministre du MCC et la ministre de Patrimoine canadien au sujet des priorités du Québec en matière de culture et de communications
- Présentation par la sous-ministre du MCC des positions du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales, notamment avec le sous-ministre de Patrimoine canadien
- Défense des positions du Québec en matière de culture et de communications dans le cadre de la Table fédérale-provinciale-territoriale (FPT) de la culture et du patrimoine, notamment lors des rencontres annuelles de juillet 2016
- Participation aux travaux sur le Compte satellite de la culture

#### RÉSULTAT 2015-2016

- Transmission de 4 mémoires au CRTC
- Communication avec le ministre de Patrimoine canadien et avec le ministre du Commerce international afin de défendre la position du Québec
- Présentation de la position du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales
- Participation aux travaux sur le développement du Compte satellite de la culture

#### RÉSULTAT 2014-2015

- Transmission de 1 mémoire au CRTC
- Réclamation d'une section de la politique réglementaire de Conformité et Enquêtes (CRTC 2014-155) concernant les Règles sur les télécommunications non sollicitées
- Demande d'un délai raisonnable dans la mise en place du Système national d'alerte au public pour certaines radios communautaires

#### RÉSULTAT 2013-2014

- Collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
- Transmission d'information au Conseil des ministres
- Établissement de contacts sur le plan politique

#### RÉSULTAT 2012-2013

- Définition de la revendication du Québec
- Élaboration de la stratégie relative au rapatriement des budgets d'institutions fédérales en culture
- Établissement des premiers contacts avec la partie fédérale

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► À SURVEILLER

#### Résultats

Tout au long de l'exercice 2016-2017, le Ministère a profité de nombreuses occasions pour faire valoir la position du Québec dans des dossiers à caractère stratégique. C'est le cas notamment en matière de radiodiffusion et de télécommunications, deux domaines qui ont fait l'objet de plusieurs interventions auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Par exemple le 5 mai 2016, le Ministère a répondu à une demande de renseignements du CRTC dans le cadre de l'instance réglementaire sur l'examen des services de télécommunications de base (Avis CRTC 2015-134). Il a fourni des renseignements sur les programmes d'aide sociale du gouvernement du Québec, notamment l'aide accordée pour les services de télécommunications, et à cette fin a obtenu la collaboration du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le 26 septembre 2016, dans le cadre de l'examen du Code sur les services sans fil, le Ministère et l'Office de la protection du consommateur ont conjointement rappelé au CRTC que la protection du consommateur était une préoccupation de première importance pour le gouvernement du Québec et que sa Loi sur la protection du consommateur comportait un régime de protection applicable, entre autres, aux contrats de services sans fil mobiles (Avis CRTC 2016-293). Il a également fait valoir au CRTC que la détermination des règles applicables aux consommateurs québécois dans leurs relations contractuelles relevait de l'Assemblée nationale.

Le 10 février 2017, le Ministère a transmis une version mise à jour de son mémoire du 14 septembre 2015 dans le cadre de l'instance publique sur la révision du cadre réglementaire relatif à la musique vocale de langue française (Avis CRTC 2015-318-4). En plus de mettre à jour plusieurs données, il a réitéré ses recommandations visant à protéger et à défendre l'espace relevant du domaine public consenti à la musique vocale de langue française au Québec, dont le maintien du niveau hebdomadaire de 65 % de musique vocale de langue française pour toutes les stations francophones de radio commerciale.

Par ailleurs, les autorités politiques et administratives du Ministère ont exposé la position du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres et téléconférences bilatérales, notamment à l'occasion de la Conférence fédérale-provinciale-territoriale (FTP) annuelle des ministres et des sous-ministres responsables de la culture et du patrimoine qui s'est tenue les 5 et 6 juillet 2016. Le Québec y a fait valoir ses intérêts dans des dossiers comme le réinvestissement du gouvernement canadien en culture, les consultations fédérales sur l'adaptation à l'ère numérique des lois, règlements, programmes et autres outils gouvernementaux fédéraux, le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fédération canadienne et le Compte satellite de la culture. Dans le cadre des rencontres FPT, le Québec occupe une place de choix, il participe activement aux travaux et est régulièrement sollicité pour faire des présentations. En 2017, le Québec sera l'hôte de la rencontre FPT qui se tiendra à Orford, en Estrie, en août, et à ce titre, depuis août 2016, il copréside avec le ministère du Patrimoine canadien les travaux de la Table fédérale-provinciale-territoriale de la culture et des communications. Cette coprésidence amène le Québec à jouer un rôle encore plus actif auprès de ses partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Ministère a également poursuivi sa participation aux travaux sur le développement du Compte satellite de la culture, que l'on peut définir comme un cadre visant à mesurer l'importance économique de la culture dans l'économie du pays, des provinces et des territoires en ce qui a trait à la production, au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi. Le Ministère a pu ainsi exposer ses besoins en matière de statistiques économiques culturelles au sein du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le Compte satellite de la culture.

Les personnes représentant le Ministère ont en outre participé à différents groupes de travail, dont le Groupe de travail sur les lieux historiques, le Groupe de travail sur l'engagement culturel et le Groupe de travail sur l'économie créative.

Ce ne sont là que quelques exemples de la vigilance du Ministère au regard de la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications auprès du gouvernement fédéral et de ses institutions.

## OBJECTIF 2

Reconnaître les actions du CALQ et de la SODEC touchant la création, la production et la diffusion de la culture québécoise comme des priorités

## INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC

## CIBLE

6 d'ici le 31 mars 2016

### RÉSULTAT 2016-2017

4

### RÉSULTAT 2015-2016

5

### RÉSULTAT 2014-2015

4

### RÉSULTAT 2013-2014

2

### RÉSULTAT 2012-2013

1

**ÉTAT D'AVANCEMENT ▶ CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015**

## Résultats

L'un des objectifs gouvernementaux en culture est d'accorder la priorité aux actions touchant la création, la production et la diffusion des œuvres des artistes, des écrivaines et des écrivains, des entreprises et des organismes culturels au Québec et à l'étranger.

Dans le Discours sur le budget 2016-2017, le gouvernement a annoncé une bonification annuelle de 5 M\$ de l'aide financière accordée au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour accroître l'offre culturelle aux jeunes âgés de 4 à 11 ans. Grâce à cette mesure, le CALQ a accordé des subventions spéciales au fonctionnement à 129 organismes dont le volume d'activités auprès du jeune public était déjà important, afin de leur permettre de contribuer au renforcement et au rayonnement de l'offre culturelle destinée à la jeunesse. De plus, un appel à projets a été lancé aux organismes, aux artistes et aux écrivains ayant des projets de création, de production, de diffusion ou de rayonnement qui visent le jeune public.

Le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ), dévoilé le 29 septembre 2014, a notamment pour objectif d'aider les milieux culturels à effectuer la transition vers l'univers numérique, dans un contexte technologique en pleine effervescence, afin d'assurer la vitalité de la culture québécoise autant sur les marchés locaux que nationaux et internationaux. En 2016-2017, des sommes ont été octroyées, soit 1 M\$ au CALQ afin qu'il élabore une nouvelle mesure consolidée d'aide financière et 2,5 M\$ à la SODEC afin qu'elle bonifie ses programmes d'aide financière pour maintenir certaines mesures des années précédentes tout en créant de nouvelles initiatives. Une somme supplémentaire de 1 M\$ lui a également été allouée afin de poursuivre les activités liées à une mesure du PCNQ dans le secteur de la musique.

Le Plan d'action sur le livre, lancé le 24 avril 2015, a pour objectifs de favoriser l'accès au livre, de mettre en valeur l'édition québécoise et d'optimiser la performance des librairies agréées du Québec. En 2016-2017, 25 000 \$ ont été versés au CALQ pour la réalisation de certaines mesures de ce plan. Par ailleurs, la somme de 3,5 M\$ versée à la SODEC dans le cadre du PCNQ comprend 1,8 M\$ pour la mise en œuvre de mesures rattachées au Plan d'action sur le livre.

## Axe – La politique culturelle gouvernementale du Québec

OVT

### OBJECTIF 3 (gouvernemental)

Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis

## INDICATEUR (gouvernemental)

Dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour

### CIBLE (gouvernementale)

D'ici le 31 mars 2016  
(prolongée jusqu'au 31 mars 2017)

#### RÉSULTAT 2016-2017

Tenue d'une consultation publique dans toutes les régions administratives du Québec en vue du renouvellement de la politique culturelle et rédaction du projet de politique.

#### RÉSULTAT 2015-2016

Planification des consultations (internes et externes) liées au renouvellement de la politique culturelle, organisation de la tournée et production de la documentation nécessaire

#### RÉSULTAT 2014-2015

Planification du projet de renouvellement de la politique culturelle et production de la documentation nécessaire à la réflexion

#### RÉSULTAT 2013-2014

Collecte d'information pour documenter la mise en œuvre de la politique culturelle depuis son adoption

#### RÉSULTAT 2012-2013

Nouveau mandat

### ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

## Résultats

Au cours de la dernière année, le Ministère a organisé et tenu une consultation publique en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec. À cette fin, deux documents de consultation et un questionnaire Web ont été produits. Une tournée de consultation a été réalisée par le ministre dans les 17 régions administratives entre juin et août 2016.

Au terme de la consultation, une analyse détaillée et transversale des mémoires reçus (plus de 450) et des réponses au questionnaire Web (près de 3000) a été effectuée.

Des consultations ont aussi été faites auprès des sociétés d'État ministérielles et des ministères concernés.

En prenant en considération l'ensemble des avis, propositions et commentaires reçus, un projet de politique a été déposé aux autorités en mars 2017.

# ENJEU

# 2

## LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

### ORIENTATION 2

**Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec**

Les pratiques artistiques et culturelles d'une personne évoluent au cours de son existence en fonction, entre autres, des âges de la vie. On sait notamment qu'elles se développent en grande partie sous l'influence de la famille et de l'école.

Sachant que les trajectoires artistiques et culturelles s'enracinent dans des rapports diversifiés à la culture vécus au cours de la jeunesse d'un individu, le Ministère entend contribuer à multiplier les expériences culturelles des jeunes auprès d'artistes professionnels, et ce, partout sur le territoire. Ces expériences pourront se faire dans un cadre scolaire ou à l'extérieur de l'école.

#### Axe – La culture et l'école

### OBJECTIF 4

Augmenter la participation des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire à des sorties culturelles, notamment dans des lieux de diffusion des arts de la scène, des institutions muséales et des bibliothèques publiques autonomes

### INDICATEUR

Nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région



Visite du Site historique maritime de la Pointe-au-Père  
Photo : Josée Lavallée

### CIBLE

Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015

#### RÉSULTAT 2016-2017

Augmentation dans 4 régions et 146 825 participations d'élèves au total en 2015-2016

#### RÉSULTAT 2015-2016

Augmentation dans 8 régions et 170 945 participations d'élèves au total en 2014-2015

#### RÉSULTAT 2014-2015

Augmentation dans 4 régions et 147 898 participations d'élèves au total en 2012-2013

#### RÉSULTAT 2012-2013

Augmentation dans 6 régions et 152 600 participations d'élèves au total en 2011-2012

#### RÉSULTAT 2011-2012

144 266 participations d'élèves au total en 2010-2011 (année de référence)

### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

#### Résultats

S'inscrivant dans le cadre du protocole interministériel conclu entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la mesure de concertation régionale en culture-éducation vise à stimuler l'organisation de sorties culturelles scolaires dans les lieux inscrits au Répertoire de ressources culture-éducation. Concrètement, les directions régionales du Ministère approchent les acteurs locaux et régionaux intéressés par le développement culturel chez des élèves, afin de convenir de nouvelles ententes ou de bonifier les ententes existantes.

Grâce à son réseau de directions régionales, le Ministère a pu profiter d'un contact privilégié avec les milieux scolaires, ce qui a facilité l'implantation de la mesure en 2014-2015. Pour sa deuxième année d'application (année scolaire 2015-2016), 87 ententes ont été conclues avec des commissions scolaires, des établissements d'enseignement privés et des diffuseurs municipaux. Ces ententes annuelles ont généré des investissements totaux de plus de 2 M\$, dont 1 M\$ provenaient des budgets du Ministère.

## RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS D'ÉLÈVES AUX SORTIES PAR RÉGION

Région	Programme La culture à l'école <sup>9</sup>			Mesure de concertation régionale en culture-éducation		Tendance entre an 1 et an 6
	2010-2011 [an 1]	2011-2012 [an 2]	2012-2013 [an 3]	2014-2015 [an 5]	2015-2016 [an 6]	
	n	n	n	n	n	
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21 541	23 323	20 712	13 831	13 800	↓
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 555	15 622	17 777	11 081	7 259	↓
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	19 245	28 655	28 620	22 357	14 672	↓
Mauricie et Centre-du-Québec	7 556	6 530	4 331	9 008	10 049	↑
Estrie	2 677	3 213	3 550	4 103	3 824	↑
Montréal	23 004	19 182	20 807	58 998	51 690	↑
Outaouais	5 303	4 336	4 076	5 320	2 818	↓
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	12 347	13 155	13 108	9 598	6 085	↓
Côte-Nord	5 188	5 542	4 178	5 776	4 664	↓
Laval, Lanaudière et Laurentides	15 270	13 209	14 036	16 111	16 963	↑
Montérégie	21 580	19 833	16 703	14 762	15 001	↓
<b>Total</b>	<b>144 266</b>	<b>152 600</b>	<b>147 898</b>	<b>170 945</b>	<b>146 825</b>	<b>↑</b>

Sources : Bilans 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 du programme La culture à l'école du MEES; bilans 2014-2015 et 2015-2016 (provisoire) de la Mesure de concertation régionale en culture-éducation du MCC.

Pour l'année scolaire 2015-2016, 146 825 participations d'élèves à des sorties culturelles scolaires ont été enregistrées. Il s'agit d'une hausse de 1,7 % comparativement à la première année de mise en œuvre du programme (avant la signature des ententes et la mesure de concertation régionale). En effet, par rapport à l'année 2010-2011, une augmentation des participations est observée dans quatre régions.

On note par contre une diminution du nombre de participations d'élèves de 16 % par rapport à l'année scolaire 2014-2015 (170 945 participations), année où la cible a été atteinte. L'année scolaire 2015-2016 a été marquée par des négociations entre le corps enseignant et le MEES. Ces négociations ont fortement influencé le nombre de sorties culturelles scolaires organisées au Québec et, par conséquent, le nombre de participations d'élèves enregistrées dans le cadre de la Mesure. Interpellé par la situation, le Ministère a voulu, pour l'année scolaire 2016-2017, relancer l'organisation de sorties culturelles scolaires en injectant un montant supplémentaire de 500 000 \$ à l'enveloppe initiale de 1 M\$. Le MEES a lui aussi participé financièrement à la relance en aidant le milieu scolaire à assumer sa part des dépenses liées à l'organisation de ces sorties.

9. Les sorties culturelles scolaires étaient financées par le programme La culture à l'école jusqu'à l'année scolaire 2013-2014 (an 4) inclusivement. Les données de l'année scolaire 2013-2014 ne sont pas disponibles.

**OBJECTIF 5**

Développer des projets d'artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire afin que des élèves, en collaboration avec le corps enseignant, participent au processus créatif d'artistes professionnels

**INDICATEUR**

Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation

**CIBLE**

31 mars 2014

**RÉSULTAT 2016-2017**

Suivi terminé

Le volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école a été implanté en 2013-2014 par le MEES

**RÉSULTAT 2015-2016**

Poursuite par le MEES, de la mise en œuvre du volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école

Ajout dans le Répertoire de ressources culture-éducation, par le MCC, d'un visuel pour repérer facilement les ressources culturelles qui participent à ce volet

**RÉSULTAT 2014-2015**

Intégration de la mesure aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole sous la forme d'un nouveau volet du programme La culture à l'école appelé Une école accueille un artiste

**RÉSULTAT 2013-2014**

Le Protocole renouvelé comprend un engagement pour la mise en place du nouveau volet du programme La culture à l'école qui permet des projets d'artistes en résidence en milieu scolaire

**RÉSULTAT 2012-2013**

Collaboration du Ministère avec le ministère de l'Éducation en vue de l'intégration d'une mesure concernant les artistes en résidence

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014**

**ORIENTATION 3**

**Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable**

Aujourd'hui, la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent dans le domaine de la culture est indéniable. Les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, de même que les citoyennes et les citoyens, participent de différentes manières au développement de la culture.

Le Ministère désire consolider la concertation qu'il a établie avec l'ensemble de ses partenaires autour d'une vision intégrée du développement culturel local, régional et national, qui s'arrime à ses préoccupations en matière d'accès et de participation des citoyennes et des citoyens à la culture, et qui prend en compte les principes du développement durable.

**Axe – L'Agenda 21 de la culture et le développement durable**

**OBJECTIF 6**

Soutenir les ministères et les organismes visés par la Loi sur le développement durable dans la réalisation d'actions qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs gouvernementaux de l'Agenda 21 de la culture

**INDICATEUR**

Un inventaire des actions réalisées

**CIBLE**

31 mars 2016, prolongée jusqu'au 31 mars 2017

**RÉSULTAT 2016-2017**

Production d'un inventaire des actions réalisées par les ministères et organismes soumis à la Loi sur le développement durable à la suite de l'adoption des plans d'action de développement durable

Accompagnement des ministères et des organismes

**RÉSULTAT 2015-2016**

Mise à jour de la section A21C – Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet Développement durable du MDDELCC

Mise à jour du guide de mise en œuvre de l'A21C sur l'extranet Développement durable du MDDELCC

Présentation de 2 séances de formation sur l'intégration de l'A21C à la stratégie gouvernementale à l'intention des ministères et des organismes

Accompagnement des ministères et des organismes

**RÉSULTAT 2014-2015**

Production d'un inventaire des actions relatives aux objectifs gouvernementaux de l'A21C adoptées  
Accompagnement des ministères et des organismes

**RÉSULTAT 2013-2014**

Lancement de la section A21C – Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet Développement durable  
Production d'un portrait préliminaire des actions relatives aux objectifs gouvernementaux de l'A21C adoptées dans les plans d'action de développement durable  
Accompagnement des ministères et des organismes

**RÉSULTAT 2012-2013**

Mise en place d'un groupe de travail gouvernemental en culture et développement durable  
Lancement d'une section Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet Développement durable  
Présentation de 2 séances de formation sur l'intégration de l'A21C à la stratégie gouvernementale à l'intention des ministères et des organismes  
Publication d'un guide de mise en œuvre de l'A21C sur l'extranet Développement durable  
Accompagnement des ministères et des organismes

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2016-2017****Résultats**

Inscrit dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le Chantier gouvernemental en culture, amorcé en 2013, se poursuit. Action phare de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture (A21C), ce chantier vise à intégrer la culture dans la démarche québécoise de développement durable.

En 2016-2017, le Ministère, en collaboration avec le MDDELCC, a produit un inventaire des actions réalisées dans les plans d'action de développement durable des ministères et organismes soumis à la Loi sur le développement durable.

Ce document intitulé : *Chantier gouvernemental en culture 2013-2015: Inventaire des actions réalisées dans les plans d'action de développement durable des ministères et organismes soumis à la Loi sur le développement durable*, a fait ressortir les défis de gouvernance liés au développement durable, et il a mis en évidence la culture comme facilitant la détermination d'enjeux transversaux et de préoccupations nouvelles. Il a été diffusé le 23 août 2016 sur l'extranet Développement durable du MDDELCC, outil qui facilite la diffusion et le partage d'information, d'expériences et d'expertises entre les ministères, les organismes et les sociétés d'État en matière de développement durable.

Le document comprend trois parties :

- Partie 1 : contexte et définitions illustrant les liens entre culture et développement durable.
- Partie 2 : obligations des ministères et organismes et mécanismes mis en place dans le cadre du Chantier.
- Partie 3 : vue d'ensemble du Chantier, observations par parties de l'A21C et exemples de résultats.
- L'inventaire compte également, en annexes, le détail des actions adoptées, incluant, si disponible, les cibles et les indicateurs ainsi que l'ensemble des résultats par objectif de l'A21C, la liste des organisations gouvernementales ayant adoptées une action en culture et un tableau présentant les arrimages entre les actions et les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015.

Plus de 80 % des ministères et organismes avaient adopté des actions en culture dans leur Plan d'action de développement durable 2013-2015, pour un total de 128 actions qui répondent aux objectifs de l'A21C. Plus de 70 % des ministères et organismes s'étaient engagés dans des actions visant à renforcer la vitalité de l'action culturelle et près du tiers, dans des actions s'appuyant sur la culture comme levier pour l'atteinte d'objectifs de développement social, économique, territorial ou environnemental. Sur les 128 actions adoptées, 92 % ont été réalisées ou sont en voie de l'être. De ce nombre, 82 % avaient entièrement atteint leurs cibles.

## Axe – Le partenariat municipal et régional

OVT

### OBJECTIF 7

Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel

#### INDICATEUR

Pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires

#### CIBLE

50 % au 31 mars 2016

#### RÉSULTAT 2016-2017

Suivi terminé

#### RÉSULTAT 2015-2016

66 %

#### RÉSULTAT 2014-2015

48 %

#### RÉSULTAT 2013-2014

37 %

#### RÉSULTAT 2012-2013

41 %

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2015-2016**



Œuvre identitaire réalisée dans le cadre du projet «Être ici, c'est...»  
Photo : Guy Samson

Une entente de développement culturel est un outil de concertation permettant la mise en œuvre d'un plan d'action conjointement négocié entre le Ministère et une municipalité locale ou régionale. Cet outil de planification priorise le regroupement de partenaires publics et privés autour d'objectifs communs définis au bénéfice de la population, dans une perspective de développement des collectivités locales et régionales qui permet de contribuer à l'occupation et à la vitalité du territoire.

Le suivi de cet indicateur a pris fin en mars 2016.

## Axe – Le patrimoine culturel

OVT

### OBJECTIF 8

Accompagner les milieux locaux et régionaux afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

#### INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

#### CIBLE

12 plans de conservation d'ici le 31 mars 2016 (prolongée jusqu'au 31 mars 2017)

#### RÉSULTAT 2016-2017

6

#### RÉSULTAT 2015-2016

0

#### RÉSULTAT 2014-2015

1

#### RÉSULTAT 2013-2014

1

#### RÉSULTAT 2012-2013

0

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**

#### CIBLE

2 outils de communication touchant le patrimoine culturel d'ici le 31 mars 2016

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014**

## Résultats

Deux outils de communication touchant le patrimoine culturel ont été publiés, soit *La loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités*, en 2012, et *À propos de La loi sur le patrimoine culturel*, en 2013.

En ce qui concerne la production des plans de conservation, 8 plans sont terminés et diffusés, soit ceux touchant les sites patrimoniaux de Sillery, de Trois-Rivières, de Charlesbourg, de Beauport, du Bois-de-Saraguay, de La Prairie, de Percé, ainsi que le plan de conservation de l'immeuble patrimonial de l'ancienne aluminerie de Shawinigan.

Les plans de conservation de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche, des Nouvelles-Casernes, du centre commercial de l'Estérel de Montréal, des Jardins de Métis, de l'Île-d'Orléans et de la villa Estevan sont en cours de production ou en bonne voie d'être complétés. Et deux nouveaux projets de plan de conservation ont été annoncés à l'automne 2016, soit ceux de La-Maison-Alcan et du site patrimonial du Complexe-de-la-Maison-Alcan.

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un bien patrimonial.

## ORIENTATION 4

### Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère intervient depuis longtemps pour favoriser la démocratisation de la culture et la diversité de l'information d'intérêt public. L'accès de la population à la culture et à l'information demeure une priorité. Les mouvements migratoires interrégionaux, l'immigration, l'évolution des pratiques culturelles, le déploiement d'une offre numérique dans le Web, les transformations du secteur de l'information sont autant de phénomènes qui amènent le Ministère à ajuster continuellement ses stratégies en matière de diffusion culturelle et d'information d'intérêt public.

### Axe – La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels

OVT

#### OBJECTIF 9

Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions

#### INDICATEUR

Nombre de projets

#### CIBLE

Non déterminée



Centre d'art des Récollets – St. James  
Photo : Yannick Gendron

**RÉSULTAT 2016-2017**

372

**RÉSULTAT 2015-2016**

381

**RÉSULTAT 2014-2015**

294

**RÉSULTAT 2013-2014**

350

**RÉSULTAT 2012-2013**

132

**Résultats**

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) est un outil majeur pour assurer l'accès à des équipements culturels de qualité. Ce programme permet au gouvernement de maintenir l'état des infrastructures publiques, de contrer leur vétusté et de construire de nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins de la population. La contribution financière du Ministère (y compris les sociétés d'État du portefeuille ministériel) vise à soutenir, dans toutes les régions du Québec, des projets de modernisation et de rénovation dans les grands secteurs d'intervention que sont les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art, les bibliothèques publiques, les institutions muséales, le patrimoine et les archives, les médias communautaires ainsi que les radios autochtones, répondant ainsi aux tendances et aux besoins actuels des artistes, des intervenants culturels et des clientèles.

Au cours de l'année 2016-2017, les investissements annoncés découlant du PQI ont totalisé 162 M\$ pour la réalisation de 372 projets.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Secteur d'intervention	2015-2016	2016-2017	Écart
Équipements culturels	206	199	(7)
Sociétés d'État	28	26	(2)
Fonds du patrimoine culturel québécois	147	147	-
Total – Plan québécois des infrastructures	381	372	(9)

### ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Secteur d'intervention	2015-2016	2016-2017	Écart
	M\$	M\$	M\$
<b>Équipements culturels</b>			
Arts de la scène	11,1	19,0	7,9
Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	2,2	2,3	0,1
Bibliothèques	24,7	24,0	(0,7)
Institutions muséales	1,6	2,2	0,6
Médias et multimédia	0,2	0,5	0,3
Patrimoine et archives	23,4	10,3	(13,1)
Secteurs multiples ou autres	0,7	0,9	0,2
Total – Équipements culturels	63,9	59,2	(4,7)
<b>Sociétés d'État</b>	58,0	95,8	37,8
<b>Fonds du patrimoine culturel québécois</b>	11,4	7,0	(4,4)
Total – PQI	133,3	162,0	28,7

## Équipements culturels

Les projets d'immobilisations en équipements culturels se définissent au sens large comme des projets qui contribuent au maintien et au développement d'équipements favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture québécoise, à l'enrichissement des collections des bibliothèques publiques, ainsi qu'à la préservation des richesses patrimoniales et à la restauration du patrimoine religieux. C'est dans le cadre des programmes Aide aux immobilisations, Aide aux projets et Aide aux initiatives de partenariat que sont alloués les investissements issus du PQI. En 2016-2017, le Ministère a annoncé des investissements de 59,2 M\$ en vue de la réalisation de 199 projets. Il s'agit d'un niveau d'investissements similaire à celui de l'année 2015-2016, alors que 206 projets avaient été financés, pour un montant total de 63,9 M\$.

### Actifs des sociétés d'État

En 2016-2017, le Ministère a annoncé des investissements de 95,8 M\$ pour les 26 projets des sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications, dont 77 M\$ pour les projets de maintien des actifs et de résorption du déficit d'entretien. La hausse de 37,8 M\$ des investissements, par rapport à l'année précédente, s'explique principalement par l'annonce en 2016-2017 d'une somme de 29,7 M\$ au regard de l'annonce d'un projet spécifique, soit la réfection du revêtement extérieur du Grand Théâtre de Québec.

## Fonds du patrimoine culturel québécois

Afin de relever le défi de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel, le gouvernement du Québec a mis sur pied, en 2006, un fonds permettant d'accroître les subventions destinées au patrimoine, le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ), qui vise à donner au Québec les moyens de préserver les témoins d'une histoire riche et unique au bénéfice des générations présentes et futures. Il agit comme un puissant levier, en permettant de soutenir financièrement des initiatives qui favorisent la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois de même que la promotion de notre héritage collectif. Composé de cinq volets, le FPCQ est affecté au soutien financier de mesures encourageant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois. Les quatre premiers volets sont en vigueur depuis le 15 septembre 2006 et le cinquième, depuis le 11 janvier 2012.

- Volet 1** Protection ou mise en valeur de biens protégés par le gouvernement du Québec ou le ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
- Volet 2** Protection ou mise en valeur des immeubles et sites d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités
- Volet 3** Conservation et mise en valeur des œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement
- Volet 4** Réalisation et renouvellement des expositions permanentes des institutions muséales
- Volet 5** Réalisation d'études, d'inventaires, d'activités de diffusion, de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine culturel



Pavillon Pierre Lassonde, Musée national des beaux-arts du Québec, inauguré en juin 2016  
Photo : MNBAQ, Stéphane Bourgeois

Les revenus du FPCQ proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Depuis le lancement du fonds, et en date du 31 mars 2017, 139,1 M\$ ont été annoncés en vue de la réalisation de projets, pour des investissements totaux de 276,1 M\$ incluant la part des partenaires.

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a annoncé des subventions totalisant un peu plus de 7 M\$ afin de permettre la concrétisation de 147 projets générant des investissements totaux de 14,1 M\$ pour les cinq volets du fonds. Le total des subventions accordées par le Ministère pour l'année 2016-2017 représente une diminution de 4,4 M\$ par rapport à l'année 2015-2016, alors que 11,4 M\$ avaient été annoncés pour la mise en œuvre d'un nombre équivalent de projets.

Les états financiers du FPCQ ont été préparés par le contrôleur des finances, dans le respect des exigences de présentation liées aux normes comptables applicables au secteur public. Ils énumèrent de façon fidèle et complète les transactions financières du fonds pour la période se terminant le 31 mars 2017. Ils ne font pas l'objet d'un audit.

#### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS PAR VOLET

Volet	2015-2016	2016-2017	Écart
	M\$	M\$	M\$
1	0,7	0,5	(0,2)
2	0,1	0,0	(0,1)
3	0,1	0,1	-
4	0,0	0,2	0,2
5	10,5	6,2	(4,3)
Total	11,4	7,0	(4,4)

## OBJECTIF 10

Adapter l'intervention ministérielle auprès des réseaux de diffusion de la culture et des communications, soit le réseau des institutions muséales, le réseau des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et les réseaux des médias communautaires, en s'assurant de son actualité, de sa cohérence et de son ancrage régional

## INDICATEUR

Nombre de réseaux dont le soutien a été adapté

### CIBLE

3 d'ici le 31 mars 2016

#### RÉSULTAT 2016-2017

Suivi terminé

#### RÉSULTAT 2015-2016

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des institutions muséales

#### RÉSULTAT 2014-2015

Un réseau dont l'adaptation est en cours, soit celui des institutions muséales

#### RÉSULTAT 2013-2014

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des médias communautaires

#### RÉSULTAT 2012-2013

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène

### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

## Résultats

En 2016-2017, l'adaptation des trois réseaux de la culture et des communications (institutions muséales, diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et médias communautaires) était achevée.

Le Ministère a poursuivi son appui au secteur des médias communautaires par l'intermédiaire du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires, entièrement révisé en 2013-2014. Son intervention permet aux médias de contribuer à diversifier l'offre d'information locale et régionale au Québec.

Le Ministère a procédé au transfert de responsabilité de la diffusion pluridisciplinaire des arts de la scène vers le CALQ en 2014-2015, et cette responsabilité incombe toujours au CALQ en 2016-2017.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, par voie de communiqué, le Ministère annonçait la mise en place d'un nouveau programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales (PAFIM) et le transfert des centres d'exposition en arts visuels sous la responsabilité du CALQ. Ces modifications faisaient suite au Rapport Corbo (2013). En 2016-2017, première année complète d'application du PAFIM révisé, 92 institutions muséales, incluant 6 nouvelles institutions, étaient admissibles à une demande d'aide financière par ce programme.

### Axe – L'accès diversifié au livre sur le territoire

#### OBJECTIF 11

Dans la foulée des travaux de la commission parlementaire sur la pertinence et les impacts d'une réglementation du prix des livres, consolider l'accès au livre, tant imprimé que numérique, dans le réseau des librairies agréées et des bibliothèques publiques sur le territoire

#### INDICATEUR

Nombre de librairies agréées dans chacune des régions<sup>10</sup>

#### CIBLE

Au moins 3 au 31 mars 2017

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

#### INDICATEUR

Nombre de prêts dans les bibliothèques publiques

#### CIBLE

Maintien jusqu'au 31 mars 2016

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

#### RÉSULTAT<sup>11</sup> 2015-2016

6,8 prêts par habitant desservi

#### RÉSULTAT 2014-2015

7,1 prêts par habitant desservi

#### RÉSULTAT 2013-2014

6,8 prêts par habitant desservi

#### RÉSULTAT 2012-2013

7,0 prêts par habitant desservi

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

#### Résultats

Le Ministère favorise l'accès au livre et à la lecture pour l'ensemble de la population québécoise. Son action dans ce secteur d'intervention est encadrée par la Politique de la lecture et du livre de 1998 et par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre de 1981 (Loi du livre).

Le Ministère mise sur le réseau des librairies agréées et sur celui des bibliothèques publiques pour assurer la diffusion du livre et sa mise en valeur au Québec. C'est principalement par l'intermédiaire de ses programmes d'aide aux bibliothèques publiques et par l'octroi d'un agrément qui confère aux librairies détentrices, notamment l'accès au marché institutionnel et à l'aide financière de la SODEC que le Ministère soutient le développement de ces deux réseaux sur l'ensemble du territoire québécois.

Le Plan d'action sur le livre, dévoilé en avril 2015, a renforcé l'appui ministériel à ce secteur en injectant 12,7 M\$ sur deux ans, dont 10,7 M\$ de nouveaux investissements, pour favoriser l'accès au livre, mettre en valeur l'édition québécoise et optimiser la performance des librairies agréées du Québec. Dans la foulée du plan, le chantier de révision des règlements associés à la Loi du livre, qui a été annoncé en novembre 2016, permettra d'adapter ceux-ci aux nouvelles réalités du marché du livre, d'en faciliter l'application et de faire en sorte que l'agrément demeure un gage de qualité.

10. L'indicateur ne prend pas en compte la région du Nord-du-Québec, étant donné qu'aucune librairie agréée n'y était présente lors de l'élaboration de la cible.

11. À la suite d'une erreur de transcription, une correction minimale a été apportée aux données présentées pour les années passées.

Le nombre de régions ayant au moins trois librairies agréées sur leur territoire demeure stable depuis 2012. Le nombre de librairies agréées reste lui aussi relativement stable.

#### NOMBRE DE LIBRAIRIES AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE PAR RÉGION

Région	2012	2013	2014	2015	2016
Bas-Saint-Laurent	7	7	7	7	7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8	8	7	8	8
Capitale-Nationale	22	22	19	21	22
Mauricie	7	8	8	8	8
Estrie	7	7	7	7	7
Montréal	58	58	54	55	53
Outaouais	9	9	9	9	9
Abitibi-Témiscamingue	7	7	8	8	8
Côte-Nord	3	3	3	3	3
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5	5	5	5	4
Chaudière-Appalaches	8	8	8	8	8
Laval	6	6	6	6	6
Lanaudière	6	7	7	7	5
Laurentides	9	9	6	8	10
Montréal	23	26	26	27	25
Centre-du-Québec	4	4	4	4	4
Total	189	194	184	191	187

Le nombre de prêts par habitant desservi dans les bibliothèques publiques, ce qui comprend les bibliothèques publiques autonomes, les bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), s'établit à 6,8, selon les données préliminaires de 2015. Le résultat de cet indicateur se maintient depuis quelques années, avec une très faible variation.

#### NOMBRE DE PRÊTS PAR HABITANT DESSERVI DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES AU 31 DÉCEMBRE<sup>12</sup>

2010	2011	2012	2013	2014	2015
6,7	6,8	7,0	6,8	7,1	6,8

## Axe – L'information d'intérêt public

### OBJECTIF 12

Accompagner Télé-Québec pour l'examen de la mise en œuvre d'une plateforme d'information régionale et interrégionale, comprenant un volet culturel, de concert avec les médias communautaires, coopératifs et indépendants

### INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec

### CIBLE

Non déterminée

### RÉSULTAT 2012-2013 À 2016-2017

La plateforme numérique La Fabrique culturelle est en opération.

L'objectif de développer une plateforme numérique sur la diffusion et la promotion de la culture et des arts au Québec a été atteint lors du lancement de la plateforme en mars 2014. Télé-Québec consacre l'ensemble des effectifs de ses dix bureaux régionaux à La Fabrique culturelle. Le personnel travaille conjointement avec des entreprises et des organismes culturels, ainsi qu'avec des artistes de toutes les régions.

Une somme de 1 M\$ a été incluse à la base budgétaire de Télé-Québec dès l'exercice 2014-2015 par le Ministère afin de soutenir les coûts d'exploitation de La Fabrique culturelle. Cette inclusion fut reconduite pour les exercices 2015-2016 ainsi que 2016-2017.

12. Les résultats de 2010 à 2014 sont issus des données officielles de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. Le résultat de 2014 a été ajusté à la suite de la diffusion des données officielles de l'Observatoire. Le résultat de 2015 est préliminaire et il provient de la compilation des données brutes de BAnQ.

# ENJEU

# 3

## LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE AU CANADA ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

### ORIENTATION 5

#### Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère et les sociétés d'État du portefeuille ministériel, de concert avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), travaillent à faire de la culture un levier important de développement pour le Québec sur la scène internationale. Le Ministère agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la politique internationale québécoise. Il vise à appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois.

Le Ministère inscrit son action dans le respect des principes et des objectifs de la politique culturelle du Québec. De fait, l'action internationale contribue à l'amélioration des conditions de vie des artistes, des personnes travaillant en culture ainsi que des créatrices et des créateurs. On connaît en effet les retombées essentielles des activités à l'étranger sur le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles afin de pallier l'étroitesse du marché québécois.

#### Axe – Le rayonnement de la culture québécoise à l'international

#### OBJECTIF 13

Consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

#### INDICATEUR

Nombre d'initiatives réalisées afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

#### CIBLE

75 au 31 mars 2016

#### RÉSULTAT 2016-2017

69

#### RÉSULTAT 2015-2016

78

#### RÉSULTAT 2014-2015

64

#### RÉSULTAT 2013-2014

87

#### RÉSULTAT 2012-2013

71

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

#### Résultats

Le Ministère a continué de donner la priorité aux actions qui permettent d'accroître la présence et la visibilité de la culture québécoise sur les marchés internationaux. Les activités réalisées en 2013-2014 dépassent la cible visée au 31 mars 2016. Cette performance, au-delà des prévisions ministérielles, s'explique notamment par la forte augmentation du nombre de demandes d'aide financière en matière de coopération internationale, de projets pour l'accueil de diffuseurs et programmeurs hors Québec et de rayonnement culturel par l'entremise des vitrines culturelles du Québec à l'étranger. Le cycle des coopérations peut s'étaler sur une période allant d'une à trois années financières.

Le nombre de projets réalisés en 2016-2017, soit 69 initiatives de consolidation et de développement de marchés pour la culture québécoise, témoigne de la vitalité des propositions retenues. En 2016-2017, le Ministère :

- a soutenu, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, la présence collective des artistes, des entreprises culturelles et des organismes culturels dans les festivals, les événements et les marchés internationaux majeurs contribuant à la réalisation de 25 vitrines culturelles ou présences collectives en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, au Mexique, à Cuba, en Chine, en Corée du Sud, en Italie, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Ces vitrines permettent de maintenir les productions culturelles québécoises à l'avant-scène à l'étranger. À titre d'exemple, mentionnons la programmation spéciale du Québec à la 26<sup>e</sup> Foire internationale du livre de La Havane qui s'est tenue en février 2017 et à laquelle ont participé 32 auteurs, éditeurs, artistes et professionnels du milieu culturel;
- a contribué financièrement à la venue en sol québécois de diffuseurs, de programmeurs et de journalistes internationaux à l'occasion de 28 festivals et événements dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, du cirque, du cinéma et de l'édition et des arts visuels. Ces festivals présentent l'offre culturelle québécoise à des acheteurs qui peuvent ensuite programmer les événements (spectacles, performances, expositions) dans des lieux de diffusion partout dans le monde;
- a collaboré à la mise en œuvre du volet culturel des ententes de coopération avec les pays et régions partenaires, ce qui a permis la réalisation de 16 projets en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Haïti, à Cuba et en Allemagne. Ce soutien offre un levier à nos artistes, organismes et entreprises pour faciliter la circulation et la diffusion des œuvres et productions culturelles.

De plus, le Ministère a facilité l'intégration de cinq entreprises du secteur de l'édition à la mission commerciale multi-sectorielle dirigée par le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, en Allemagne, du 11 au 15 juillet 2016. Cette nouvelle intervention du Ministère, proposée par le premier ministre en 2014, contribue à l'établissement de partenariats d'affaires et au développement de marchés pour les entreprises culturelles qui y participent.

## Axe – La diversité des expressions culturelles

### OBJECTIF 14

Promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

### INDICATEUR

Nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

### CIBLE

30 au 31 mars 2016

#### RÉSULTAT 2016-2017

14

#### RÉSULTAT 2015-2016

18

#### RÉSULTAT 2014-2015

13

#### RÉSULTAT 2013-2014

15

#### RÉSULTAT 2012-2013

10

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015

### Résultats

Le 20 octobre 2005, l'UNESCO adoptait formellement la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Celle-ci entrerait officiellement en vigueur en 2007. Depuis, les travaux de mise en œuvre de la Convention se poursuivent. Au 31 mars 2017, 144 États et l'Union européenne avaient ratifié la Convention.

Le Ministère continue son action relative à la mise en œuvre et au suivi de la Convention. Cette action se traduit par une participation active ou une présence au sein des divers forums ayant un rôle clé à jouer dans ce processus, qu'il s'agisse des sessions des organes de la Convention à l'UNESCO, des rencontres du Comité interministériel québécois sur la Convention, d'actions concertées avec le gouvernement fédéral ou encore, des échanges avec la Coalition pour la diversité culturelle. Le Ministère produit en versions française, anglaise et espagnole, une infolettre électronique sur la diversité des expressions culturelles. Référence en la matière, l'infolettre est publiée trois fois par année et joint, en moyenne, des personnes venant de plus de 140 pays. Ultimement, le Ministère vise à promouvoir sa mise en œuvre dynamique afin qu'elle exerce pleinement son influence sur la scène internationale, y compris dans l'environnement numérique.

En 2016-2017, l'une des priorités du Ministère était la mise en œuvre de la Convention à l'ère numérique. Le Ministère a participé à la définition des positions québécoises et canadiennes qui ont été présentées et défendues à l'UNESCO. Le Ministère, qui coordonne la position québécoise dans ce dossier, a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne lors de la 10<sup>e</sup> session ordinaire du Comité intergouvernemental, qui s'est tenue du 12 au 15 décembre 2016, à Paris. Le Comité a en outre adopté le projet de directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention à l'ère numérique.

En amont de ces travaux, le Groupe de travail québécois sur le numérique et la Convention s'est réuni afin d'alimenter la position du Québec sur les questions touchant le numérique et de documenter les enjeux, les défis et les possibilités que représente pour le Québec l'impact des technologies numériques sur la diversité des expressions culturelles. Le groupe de travail a été créé en avril 2015 par le Ministère, de concert avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, et regroupe la Société de développement des entreprises culturelles, le Conseil des arts et des lettres, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Télé-Québec.

La variation entre 2015-2016 et 2016-2017 s'explique par le fait que la Conférence des Parties de la Convention a lieu aux deux ans et que 2015 représentait le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention. Comme une session de la Conférence des Parties s'est déroulée en juin 2015, le contexte du 10<sup>e</sup> anniversaire a entraîné davantage d'activités pour 2015-2016.

## ACTION INSCRITE AU PLAN ANNUEL DE GESTION DE DÉPENSES 2016-2017

### Soutenir TV5 Monde et TV5 Québec Canada

#### Résultats

TV5 est la première chaîne mondiale de langue française. Elle est distribuée dans 318 millions de foyers, dans plus de 200 pays et territoires, grâce à la diffusion de neuf chaînes régionalisées et deux chaînes thématiques gérées depuis Paris par TV5 Monde et du signal canadien placé sous la responsabilité de TV5 Québec Canada, à Montréal.

À titre de gouvernement bailleur de fonds de TV5, le Québec y développe, depuis trente ans, un partenariat très actif avec les gouvernements de la France, de la Communauté française de Belgique, de la Suisse et du Canada. Les objectifs du gouvernement du Québec à l'égard de TV5 sont de soutenir la Francophonie et la langue française, et de contribuer à la diversité des expressions culturelles; d'offrir au Québec une vitrine internationale et un outil de promotion par la diffusion de ses productions télévisuelles à travers le monde; d'enrichir et de diversifier l'offre télévisuelle au Québec, grâce à la diffusion par TV5 Québec Canada, de programmes en langue française en provenance des partenaires européens et africains, via TV5 Monde.

Le financement de TV5 se distribue à parts égales entre le Ministère et le MRIF. En 2016-2017, le Ministère a versé deux contributions de 460 000 \$ à TV5 Québec Canada, et remplissait ainsi son engagement envers la chaîne pour deux années de fonctionnement (2015-2016 et 2016-2017). Il a également annoncé une contribution de 1 640 000 euros à TV5 Monde pour l'année 2017. Une somme de 477 500 \$ s'est ajoutée pour le financement des droits des émissions québécoises et canadiennes diffusées par TV5 Monde et pour les frais de gestion de Télé-Québec, qui est le mandataire du gouvernement du Québec auprès de TV5 Monde.

## ENJEU

## 4

DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ  
DES CONTENUS CULTURELS QUÉBÉCOIS,  
PARTICULIÈREMENT DE LANGUE  
FRANÇAISE, SUR LES PLATEFORMES  
NUMÉRIQUES

## ORIENTATION 6

**Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique**

Le Ministère assure le leadership et agit comme maître d'œuvre pour le développement et la mise en œuvre d'un plan numérique en culture. Pour ce faire, il mobilise l'ensemble de son réseau autour d'une vision intégrée qui embrasse toutes les facettes de la question du numérique. Cette approche est nécessaire afin de faire face à l'ampleur des bouleversements et des défis que pose la révolution numérique et assurer la cohérence et l'efficacité des actions. À l'intérieur de ce vaste chantier, chaque partenaire du réseau des sociétés d'État est mis à contribution.

## Axe – Les contenus culturels numériques

## OBJECTIF 15

Coordonner la mise en œuvre de mesures ciblées pour le développement et l'accès aux contenus culturels numériques en s'appuyant sur une stratégie numérique ministérielle en culture

## INDICATEUR

Nombre de mesures ciblées mises en œuvre

## CIBLE

4 d'ici le 31 mars 2016

## RÉSULTAT 2016-2017

38

## RÉSULTAT 2015-2016

20

## RÉSULTAT 2014-2015

34<sup>13</sup>

## RÉSULTAT 2013-2014

0<sup>14</sup>

## RÉSULTAT 2012-2013

0

## ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2014-2015

## Résultats

Accompagné d'un investissement de 110 M\$ sur sept ans annoncé lors de la présentation du budget 2014-2015, le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) vise globalement à aider les milieux culturels à effectuer la transition vers l'univers numérique afin d'assurer la vitalité de la culture québécoise et d'en assurer la diffusion sur les marchés locaux, nationaux et internationaux.

La force du PCNQ réside dans sa capacité à susciter l'intérêt pour le numérique et à inspirer des initiatives. Il constitue ainsi un important levier permettant au Ministère d'accroître son soutien à diverses initiatives numériques et, ce faisant, accélérer le virage numérique du réseau de la culture. Par cet effet de levier, plusieurs mesures se sont ajoutées à celles qui étaient initialement prévues.

Pour l'exercice financier 2016-2017, une somme d'un peu plus de 12 M\$ tirée du budget initial du PCNQ a été répartie entre des organismes des milieux de la culture et des communications, et les sociétés d'État du portefeuille ministériel. L'effet de levier a permis de mettre en œuvre 38 nouvelles mesures et d'en poursuivre 23 qui avaient été amorcées au cours des années précédentes.

13. Dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015, le résultat pour 2014-2015 était de 33. Deux mesures prévues en 2014-2015 ont été reportées en 2015-2016. De plus, parmi les cinq mesures qui résultent des conventions signées en 2013-2014 (voir note suivante), trois mesures ont été réalisées en 2014-2015.

14. Dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014, le résultat de 5 mesures réalisées correspondait à la signature de 5 conventions avec des clients-partenaires. Les mesures ont finalement été mises en œuvre dans les deux années subséquentes, soit trois en 2014-2015 et deux en 2015-2016.

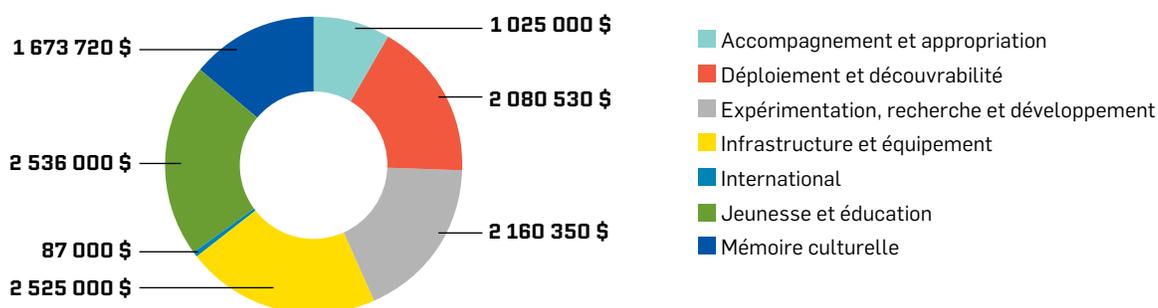
### SOMMES VERSÉES EN 2016-2017 DANS LE CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CULTUREL NUMÉRIQUE DU QUÉBEC

Grand dossier et thèmes	Budget PCNQ	Budget numérique total
Accompagnement et appropriation	1 025 000 \$	1 315 000 \$
Déploiement et découvrabilité	2 080 530 \$	4 938 630 \$
Expérimentation, recherche et développement	2 160 350 \$	2 190 350 \$
Infrastructure et équipement	2 525 000 \$	3 125 000 \$
International	87 000 \$	93 130 \$
Jeunesse et éducation	2 536 000 \$	2 601 000 \$
Mémoire culturelle	1 673 720 \$	1 673 720 \$
Programmes, politiques et orientations	0 \$	1 308 460 \$
<b>Total général</b>	<b>12 087 600 \$</b>	<b>17 245 290 \$</b>

Au cours des trois premières années de mise en œuvre du PCNQ, 92 mesures ont été déployées dans l'ensemble des secteurs d'intervention du Ministère et des sociétés d'État du portefeuille ministériel.

En 2016-2017, le Ministère a décidé d'orienter le Plan en fonction de grands dossiers prioritaires et de thèmes transversaux. Les grands dossiers sont déployés progressivement au fil du temps, de manière à être au diapason des autres actions gouvernementales d'envergure comme la politique culturelle du Québec et la Stratégie numérique du Québec. Ce nouveau mode opératoire permet d'assurer une plus grande cohérence et de prendre part à l'effervescence en matière de développement culturel numérique sur les scènes locale, nationale et internationale. Une répartition du budget du PCNQ en fonction de ce découpage par grands dossiers et thèmes est illustrée par la figure suivante.

### DÉPENSES RÉELLES EFFECTUÉES À PARTIR DU BUDGET DU PLAN CULTUREL NUMÉRIQUE DU QUÉBEC EN 2016-2017



Les mesures actives et financées à même le budget du PCNQ en 2016-2017 sont présentées ci-dessous en fonction des grands dossiers et thèmes.

### MESURES DU PCNQ MISES EN ŒUVRE EN FONCTION DES GRANDS DOSSIERS ET THÈMES EN 2016-2017 (BUDGET DE 110 M\$ SUR 7 ANS DU PCNQ)

#### ACCOMPAGNEMENT ET APPROPRIATION 1 025 000 \$

##### Compétence culture

21 – Développer les compétences associées au numérique et poursuivre le virage numérique de la formation

##### Fonds de recherche du Québec – Société et Culture

84 – Mettre en place un programme de recherche en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) afin de stimuler la recherche universitaire à propos du numérique en culture

##### Québec numérique

99 – Mettre en place des mécanismes d'accompagnement en matière de développement culturel numérique au bénéfice de l'ensemble du réseau de la culture et des communications

##### Société de développement des entreprises culturelles

96 – Favoriser la transition vers le numérique chez les industries culturelles

#### EXPÉRIMENTATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 2 160 350 \$

##### Conseil des arts et des lettres du Québec

62 – Permettre aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques d'utiliser les technologies pour réaliser des activités exploratoires ou déployer des œuvres dans l'univers numérique

##### Musées de la civilisation

36 – Intégrer à l'exposition de référence sur le Québec un espace et une programmation d'expérimentations numériques incluant des résidences de créateurs et de chercheurs et une plateforme de participation citoyenne

##### Société de développement des entreprises culturelles

48 – Soutenir les entreprises du livre, de la musique et les entreprises de production dans la création et la production interactives destinées à toute forme d'écran ou de plateforme  
94 – Soutenir les projets avant-gardistes et innovants en vue d'améliorer l'offre numérique des librairies agréées du Québec

**DÉPLOIEMENT ET DÉCOUVRABILITÉ****2 080 530 \$****Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

- 04 – Adapter les plateformes Web de diffusion pour les rendre accessibles sur tous les types de dispositifs numériques
- 57 – Faciliter la diffusion des enregistrements sonores numériques

**Musée d'art contemporain de Montréal**

- 32 – Diffuser les collections, les contenus artistiques, culturels et éducatifs du Musée
- 64 – Mettre en valeur les collections muséales

**Musées de la civilisation**

- 19 – Créer des contenus interactifs et personnalisés de même que des applications mobiles pour divers publics cibles

**Musée national des beaux-arts du Québec**

- 29 – Préparer des contenus didactiques créatifs et conviviaux visant à favoriser la découverte, les apprentissages interactifs et personnalisés et des expériences à haute valeur ajoutée
- 46 – Renforcer l'accessibilité des contenus numériques du Musée

**Société de développement des entreprises culturelles**

- 08 – Aider les entreprises du livre et de l'édition spécialisée à faire le passage au numérique (Volet 8 Aide à la numérisation du Programme d'aide aux entreprises)

**JEUNESSE ET ÉDUCATION****2 536 000 \$****Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec**

- 12 – Assurer un accès aux ressources et aux technologies numériques de pointe

**Musée d'art contemporain de Montréal**

- 65 – Développer des contenus numériques enrichis et éducatifs

**Musée des beaux-arts de Montréal**

- 28 – Créer une plateforme numérique (ÉducArt) pour diffuser des contenus thématiques basés sur les collections du Musée et adaptés aux besoins de divers

**Télé-Québec**

- 68 – Développer et alimenter la plateforme jeunesse en contenus culturels et ludo-éducatifs
- 69 – Télé-Québec en classe : concevoir des troupes techno-pédagogiques (Littératie en français - Primaire, niveau 1 et 2)
- 70 – Mettre en valeur et diffuser le Répertoire de ressources culture-éducation
- 71 – Télé-Québec en classe : concevoir des troupes technopédagogiques (arts et culture)

**INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS****2 525 000 \$****Grand théâtre de Québec**

- 63 – Faire du Grand Théâtre de Québec un lieu culturel interactif de premier plan

**Société de développement des entreprises culturelles**

- 49 – Soutenir les entreprises du livre et de l'édition spécialisée dans leurs activités de développement, d'informatisation (Volet 5.1 Librairies agréées du Programme d'aide aux entreprises)
- 91 – Poursuivre les initiatives collectives
- 92 – Doter les librairies d'outils permettant d'améliorer leur performance

**INTERNATIONAL****87 000 \$****Coalition pour la diversité culturelle**

- 79 – Organiser une activité de sensibilisation sur les enjeux de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique

**Ministère de la Culture et des Communications**

- 76 – Inclure le développement culturel numérique en tant que thème prioritaire dans la mise en œuvre du volet culturel des ententes de coopération générale multisectorielle du gouvernement du Québec
- 77 – Participer à des événements internationaux sur le thème de la culture numérique

**Société de développement des entreprises culturelles**

- 95 – Soutenir l'exportation et le développement d'affaires à l'étranger

**MÉMOIRE CULTURELLE****1 673 720 \$****Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

- 39 – Numériser et diffuser des collections
- 58 – Améliorer la capacité à collecter les sites Web québécois

**Musée d'art contemporain de Montréal**

- 42 – Numériser et documenter les collections muséales

**Musée des beaux-arts de Montréal**

- 41 – Numériser et diffuser les collections pour faire du site Web du Musée un outil de référence ludique et scientifique

**Musées de la civilisation**

- 40 – Numériser et diffuser des collections d'objets, des documents d'archives et de livres rares

Budget PCNQ pour 2016-2017

12 087 600 \$

# ENJEU

# 5

## L'ACTUALISATION DE NOTRE ORGANISATION

### ORIENTATION 7

#### Accroître la performance de notre organisation

Le Ministère a entrepris une démarche de planification stratégique des ressources humaines parallèlement à l'exercice de la planification stratégique ministérielle. Parmi les priorités définies, la gestion des connaissances du personnel représente un pivot important afin que le Ministère dispose des ressources humaines compétentes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Par ailleurs, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés pour soutenir cette démarche.

En ce qui concerne le secteur des services de soutien à la mission (ressources humaines, ressources financières, ressources informationnelles, ressources matérielles), le Ministère ainsi que les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications possèdent des services similaires. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il apparaît nécessaire et opportun de déterminer la façon d'utiliser ce bassin de ressources, de connaissances et d'expertises de manière optimale en vue d'améliorer la performance de l'ensemble des organisations.

#### Axe – Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action

#### OBJECTIF 16

Se positionner comme un ministère attractif et soucieux de l'expertise de son personnel

#### INDICATEUR

Mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel

#### CIBLE

Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel d'ici le 31 mars 2016

#### RÉSULTAT 2016-2017

Réalisation d'activités d'accueil et d'intégration pour le personnel de la Régie du cinéma

Réalisation d'activités de développement pour le personnel professionnel

#### RÉSULTAT 2015-2016

Réalisation d'activités de développement pour le personnel professionnel

Poursuite des activités de développement pour les aspirants cadres

#### RÉSULTAT 2014-2015

Poursuite des mesures permettant l'attraction du personnel étudiant et stagiaire

Réalisation d'un programme de développement pour les aspirants cadres

#### RÉSULTAT 2013-2014

Concours pour des conseillères ou des conseillers en développement culturel

Mise en ligne d'une page carrière pour les personnes à la recherche d'un emploi

Réalisation d'entrevues de départ et de groupes de discussion

Lancement d'un programme de mobilité interne

Organisation d'activités de formation pour le personnel d'encadrement

#### RÉSULTAT 2012-2013

Concours pour des spécialistes en égalité entre les femmes et les hommes

Concours pour des spécialistes en restauration d'œuvres d'art

Mise en place de mesures pour faciliter le recrutement de personnel étudiant ou stagiaire

Réalisation d'entrevues de départ

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

#### CIBLE

Mise en œuvre de 2 projets sur les champs d'expertise stratégique du Ministère d'ici le 31 mars 2016

#### RÉSULTAT 2016-2017

Maintien des conférences téléphoniques bimestrielles en patrimoine

Reconduction de la rencontre d'accueil pour les nouveaux professionnels en patrimoine

**RÉSULTAT 2015-2016**

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre : réalisation de 2 actions

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : réalisation de 2 actions

**RÉSULTAT 2014-2015**

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre : création de la Direction des relations avec les sociétés d'État

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : réalisation de 7 actions

**RÉSULTAT 2013-2014**

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre : réalisation de 5 cartographies des connaissances, consolidation de l'unité administrative, participation à 2 groupes de travail

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : adoption d'un plan d'action

**RÉSULTAT 2012-2013**

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre : réalisation de 4 cartographies des connaissances

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE****Résultats****Attraction et rétention du personnel**

En novembre 2011, le Ministère s'est doté d'un plan d'action en matière d'attraction et de rétention du personnel pour 2011-2014, afin de se positionner comme un employeur de qualité et de demeurer compétitif dans un contexte où le bassin de main-d'œuvre disponible diminue dans l'ensemble du Québec. Le 31 mars 2014, la mise en œuvre de toutes les actions prévues au plan était terminée. Depuis l'atteinte de la cible, le Ministère poursuit ses efforts.

En 2016-2017, d'importants travaux ont été réalisés en vue de l'intégration de la Régie du cinéma au ministère de la Culture et des Communications prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2017. Plusieurs actions ont été mises en place afin de faciliter l'intégration du personnel. À titre d'exemple, une rencontre a été organisée entre les cadres de la Régie et plusieurs

cadres du Ministère afin de présenter l'offre de service et le fonctionnement administratif du Ministère. De plus, une journée d'accueil a été organisée spécialement pour le personnel de la Régie le 30 mars 2017 afin de leur partager plusieurs informations utiles sur leur nouveau milieu de travail. Cette journée a également été l'occasion de rassembler le personnel du Ministère pour souligner l'arrivée des nouveaux collègues. En complément de cette journée, la formation d'accueil en ligne du Ministère ainsi que le programme d'accueil gouvernemental en ligne, contenant tous deux une foule d'informations utiles, ont été diffusés.

Par ailleurs, le Ministère a continué de soutenir la rétention des ressources, notamment en organisant des activités de développement pour le personnel professionnel. Dans ce contexte, trois activités de formation ont été offertes à Montréal en mai 2016 sur les thèmes de l'éthique, des habiletés politiques dans les organisations, ainsi que de la gestion du temps, des activités et des priorités. Deux activités sur les thèmes de la rédaction stratégique et de la résolution de problèmes ont aussi été offertes à Québec en décembre 2016.

**Champs d'expertise stratégique – gestion des connaissances**

Les deux projets sur les champs d'expertise du Ministère ont été complétés en 2015-2016. Des actions se sont poursuivies en 2016-2017 dans l'esprit de renforcer les expertises importantes pour le Ministère.

Au regard du projet sur la concertation avec les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre, une séance d'information a été élaborée en 2016-2017 pour l'accueil des professionnels au sein de la direction des relations avec les sociétés d'État et pour l'arrivée de nouveaux répondants dans les organismes et sociétés d'État relevant du ministre. Le Ministère a veillé à offrir un soutien adéquat à ces ressources et à assurer le transfert d'expertise.

En ce qui concerne le projet sur le patrimoine, le Ministère maintient son accompagnement et son soutien aux nouveaux professionnels du domaine du patrimoine. La Direction générale du patrimoine poursuit la tenue de conférences téléphoniques bimestrielles avec les professionnels en patrimoine. Ces rencontres permettent des échanges sur des dossiers, le partage d'expériences et l'uniformisation des pratiques.

La journée d'accueil pour les nouveaux professionnels en patrimoine a été revue. Elle s'échelonne maintenant sur deux journées, et tous les secteurs du patrimoine traités par le Ministère sont abordés. D'autres éléments de ce processus d'accueil doivent être mis en place, dont la formalisation de la formation. Cette action figure d'ailleurs au plan d'action 2017 de la Direction générale du patrimoine.

## Axe – La gouvernance

### OBJECTIF 17

Renouveler la gouvernance des sociétés d'État du portefeuille ministériel conformément aux principes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

#### INDICATEUR

Nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés

#### CIBLE

5 d'ici le 31 mars 2016  
(prolongée jusqu'au 31 mars 2017)

#### RÉSULTAT 2016-2017

3

#### RÉSULTAT 2015-2016

2

#### RÉSULTAT 2014-2015

0

#### RÉSULTAT 2013-2014

0

#### RÉSULTAT 2012-2013

0

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

#### Résultats

La modernisation de la gouvernance des sociétés d'État a été complétée en 2016-2017 avec la sanction de la Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux le 9 décembre 2016 et son entrée en vigueur le 8 janvier 2017.

Le nouveau cadre de gouvernance introduit des exigences accrues en matière de transparence, d'intégrité et de responsabilité. Cette loi propose diverses modifications dans l'organisation et le fonctionnement des musées nationaux, en s'inspirant des pratiques les plus récentes de gouvernance retenues pour divers organismes et sociétés d'État du portefeuille ministériel, tout en respectant la dynamique et les caractéristiques propres à chacun de ces musées.

Cette loi permet d'assurer une gestion plus performante des institutions muséales, dans le respect de l'intérêt collectif, et renforce la confiance du public à leur égard.

## Axe – Les services partagés

### OBJECTIF 18

Soutenir une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel et avec d'autres partenaires

#### INDICATEUR

Le nombre de mesures réalisées

#### CIBLE

6 au 31 mars 2016  
(prolongée jusqu'au 31 mars 2017)

#### RÉSULTAT 2016-2017

2

#### RÉSULTAT 2015-2016

2

#### RÉSULTAT 2014-2015

0

#### RÉSULTAT 2013-2014

2

#### RÉSULTAT 2012-2013

1

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

#### Résultats

#### Partage de l'expertise en matière de ressources humaines

Plusieurs sociétés d'État du portefeuille ministériel ont manifesté leur intérêt pour la mise sur pied d'un groupe de travail ayant pour objectif un partage d'expertise en matière de ressources humaines.

Pour répondre à ce besoin manifeste, le Ministère a créé un groupe de travail constitué de répondants en ressources humaines coordonné par sa Direction des ressources humaines.

Les deux premières rencontres ont favorisé la mise en commun et le partage d'information principalement dans le contexte de renouvellement des conventions collectives pour tout le portefeuille.

## Reddition de comptes auprès des organismes centraux

Le Ministère a mis sur pied un autre groupe de travail dans l'objectif :

- d'instaurer de meilleures pratiques pour certains volets du plan stratégique ainsi que pour d'autres redditions de comptes sélectionnées;
- de mettre en place un réseau et des mécanismes permettant de traiter de manière optimale les nouvelles demandes.

Le groupe de travail a amorcé ses travaux et les redditions de comptes auprès des organismes centraux ont été effectuées avec la participation des sociétés d'État.

## Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

Dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, disponible dans le site Web, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services, du traitement des demandes et du traitement des plaintes.

### L'accueil par le personnel

Le personnel du Ministère a accueilli et servi la clientèle avec courtoisie, attention et diligence. De même, il est invité à communiquer de l'information claire, concise, fiable et compréhensible. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité.

### L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

Une réponse ou un accusé de réception ont été envoyés aux demandes d'information formulées à l'adresse [infos@mcc.gouv.qc.ca](mailto:infos@mcc.gouv.qc.ca) dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande. En 2016-2017, l'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier.

La version actualisée des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, à nos services et à nos publications a été versée dans le site Web du Ministère. Cela s'ajoute à la mise à jour continue du site ministériel et des sites sectoriels relevant du Ministère.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments qu'occupe le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère est quant à lui responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux. Il demeure à l'affût des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées dans les bâtiments qu'il occupe. Les problèmes constatés sont signalés à la SQI.

En 2016-2017, le Ministère a participé à la conception et à la réalisation des plans d'aménagement du nouvel édifice Wilder, à Montréal, en vue du déménagement de ses bureaux administratifs montréalais prévu en août 2017. En collaboration avec la SQI et les professionnels en architecture engagés par cette dernière, le Ministère s'est assuré du respect des normes d'accessibilité universelles et d'accessibilité sans obstacle dans l'aménagement de ses espaces intérieurs.

En septembre 2016, le Ministère a adopté le Plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2016-2019, dont certains objectifs se rapportent à l'aménagement des locaux.

Le Ministère a poursuivi les travaux de normalisation visant à rendre accessibles les contenus de ses sites Web pour les personnes handicapées. Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web est présenté à la section Ressources informationnelles.

### Le traitement des demandes

Les clients-partenaires du Ministère ont accès au système [di@pason](mailto:di@pason) qui leur permet de produire une demande d'aide financière, de la transmettre et d'en suivre le traitement. Ce service est accessible dans le site Web du Ministère 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Comme c'est le cas pour tous les systèmes d'exploitation, le Ministère interrompt à l'occasion le système [di@pason](mailto:di@pason) afin d'effectuer les travaux d'entretien de l'infrastructure technologique. Lorsque des interruptions de service sont planifiées, les utilisateurs en sont avisés.

Les délais moyens obtenus à la suite du traitement de différentes demandes sont présentés à la page suivante.

**RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS**

Engagement	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	N <sup>a</sup>	Délai <sup>b</sup>	N	Délai	N	Délai
<b>Demande d'aide financière</b>						
Nous répondons à toute demande d'inscription à di@pason dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de la demande.	53	1,5	63	1,8	96	2,5
Délai moyen ciblé : 2 jours ouvrables						
Nous informons le demandeur d'aide financière de l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason dans un délai de dix jours ouvrables suivant la réception de la demande.	443	6,0	553	8,0	752	6,9
Délai moyen ciblé : 10 jours ouvrables						
<sup>a</sup> Nombre de demandes reçues.						
<sup>b</sup> Délai moyen de réponse en jours ouvrables.						

Engagement	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	N <sup>a</sup>	Délai <sup>b</sup>	N	Délai	N	Délai
<b>Demande d'autorisation</b>						
Nous transmettons la décision à l'égard d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel dans un délai de dix jours ouvrables après la prise de décision par le ministre.	1283	3,6	1387	3,2	1516	3,3
Délai moyen ciblé : 10 jours ouvrables						
<b>Demande de permis</b>						
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, à moins que la consultation d'une communauté autochtone ne soit requise.	169	8,2	162	9,0	176	6,8
Délai moyen ciblé : 15 jours ouvrables						
<sup>a</sup> Nombre de demandes reçues.						
<sup>b</sup> Délai moyen de réponse en jours ouvrables.						

Engagement	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	N <sup>a</sup>	Délai <sup>b</sup>	N	Délai	N	Délai
<b>Demande d'agrément</b>						
Nous informons le requérant d'un agrément (éditeur, distributeur ou libraire) de l'admissibilité technique de la demande dans un délai de trente jours ouvrables suivant le dépôt du formulaire et des documents exigés.	44	15,6	59	9,6 <sup>c</sup>	39	3,4
Délai moyen ciblé : 30 jours ouvrables						
<sup>a</sup> Nombre de demandes reçues et complétées.						
<sup>b</sup> Délai moyen de réponse en jours ouvrables.						
<sup>c</sup> Les données pour l'année 2015-2016 ont été révisées afin de ne pas tenir compte de 5 dossiers (3 librairies et 2 éditeurs) non complétés.						

Engagement	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	N <sup>a</sup>	Délai <sup>b</sup>	N	Délai	N	Délai
<b>Demande de recommandation</b>						
Nous donnons une réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministre du Revenu du Québec dans un délai de vingt jours ouvrables à partir du dépôt de la demande et des documents exigés.	30	23	14	23,7	16	18,8 <sup>c</sup>
Délai moyen ciblé : 20 jours ouvrables						
<sup>a</sup> Nombre de demandes reçues.						
<sup>b</sup> Délai moyen de réponse en jours ouvrables.						
<sup>c</sup> Cinq demandes qui n'ont pas pu être traitées conformément à la procédure habituelle sont exclues du calcul du délai moyen.						

## Le traitement des plaintes

Dans le souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services, le Ministère accorde une grande attention aux plaintes et aux commentaires qu'il reçoit.

En 2016-2017, dix plaintes ont été inscrites au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. L'une était non recevable, et aucune ne s'est avérée fondée. En 2015-2016, deux plaintes relatives aux services ou aux programmes du Ministère avaient été jugées fondées.

Six des plaintes adressées au Ministère, dont une relative à une société d'État sous la responsabilité du ministre, visaient plutôt des tiers<sup>15</sup>.

### RÉPARTITION DES PLAINTES INSCRITES AU REGISTRE DU MINISTÈRE AU 31 MARS

Type de plaintes	2015	2016	2017
	N	N	N
Plaintes fondées qui concernent le Ministère	0	2	0
Plaintes redirigées vers d'autres organisations	10	11	6

Le Ministère a aussi traité 17 communications (commentaires, suggestions ou attentes), dont 12 le concernaient ou le concernaient ainsi que des tiers. Les cinq autres communications visaient uniquement des tiers, et trois d'entre elles concernaient l'une ou l'autre des sociétés d'État du portefeuille ministériel.

Les 28 dossiers<sup>16</sup> soumis à l'attention du Ministère ont été traités de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements contenus dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Le temps moyen de traitement des plaintes recevables inscrites au registre a été de 12 jours ouvrables, ce qui respecte le délai de 20 jours ouvrables.

## Les résultats relatifs à l'intégration des arts à l'architecture

Le Ministère est responsable de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Unique à maints égards, la Politique stipule qu'environ 1 % du budget total de construction d'un édifice ou d'un site public doit être consacré à l'intégration d'une œuvre d'art. Cette politique, adoptée en 1961 par le gouvernement du Québec est un levier important de développement culturel, touristique et économique.

Depuis 1961, près de 3 800 œuvres occupent l'espace public dans 17 régions du Québec. Plus de 142 M\$ auront été investis dans les édifices publics et leurs aménagements. Et un millier d'artistes québécois auront laissé une empreinte et une signature visuelle dans des lieux inédits et accessibles au grand public.

La Politique soutient la création et elle représente un outil de démocratisation de l'art. De fait, en plus de se traduire par une amélioration, et même par un embellissement des cadres de vie, le soutien à l'art public amène l'art dans des lieux où généralement, il n'est pas diffusé. La population peut ainsi se familiariser avec l'art actuel qui a comme particularité d'être axé sur la recherche et sur le renouvellement constant des moyens d'expression.

La Politique s'applique au gouvernement, à ses ministères et à ses organismes, ainsi qu'aux personnes dont les projets de construction ou d'agrandissement sont subventionnés par l'État, et ce, sur tout le territoire québécois. Le propriétaire dont le projet de construction ou d'agrandissement est assujéti à la Politique doit fournir au Ministère l'information détaillée sur le coût total du projet et un calendrier précis des travaux. En retour, le Ministère confirme l'admissibilité du projet, valide le montant qui sera affecté à l'œuvre d'art, confirme le type d'intervention applicable (acquisition ou intégration) et communique avec la personne mandatée afin d'amorcer le processus d'intégration des arts.

Les œuvres sont choisies au terme d'un processus rigoureux, encadré par des comités d'intégration mis sur pied par le Ministère. Ces comités d'intégration sont composés de personnes liées à l'organisme constructeur et de spécialistes du milieu de l'art.

### Les étapes du processus d'intégration d'une œuvre d'art

Le processus d'intégration des arts se déroule généralement en trois étapes.

- 1- Lors d'une première réunion, les membres du comité d'intégration prennent d'abord connaissance du devis proposé par l'architecte. Ils en discutent et précisent les paramètres en vue d'adopter un programme d'intégration.
- 2- Ensuite, le comité sélectionne un ou plusieurs artistes, le nombre variant en fonction de la somme affectée à l'œuvre d'art, puis les invite à soumettre une proposition d'œuvre d'art qui tient compte des paramètres adoptés. Le comité désigne aussi un ou des substituts en cas de désistement d'un artiste. À cette fin, les membres du comité consultent le Fichier des artistes du Ministère.
- 3- Au terme de la période allouée pour la conception d'une proposition d'œuvre sous forme de maquette, le comité rencontre le ou les artistes. Après délibérations, le comité recommande au propriétaire du site la proposition qu'il a retenue en fonction du mandat artistique.

15. Les tiers sont des organisations, des institutions publiques, des instances municipales ou fédérales ou des individus provenant d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec incluant ceux qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications.

16. Un cas était une vérification du Protecteur du citoyen.

### La planification du projet

Suivant les étapes relatives à la planification, le propriétaire doit :

- ▶ nommer son représentant;
- ▶ désigner un représentant des usagers du bâtiment ou du site public, lorsque le coût du projet est de 2 M\$ ou plus;
- ▶ nommer, s'il le souhaite, un observateur sans droit de vote;
- ▶ confier à l'architecte du projet le soin de préparer une proposition sur la nature et l'emplacement pour l'intégration d'une œuvre d'art;
- ▶ signer l'entente relative aux frais de services administratifs et la transmettre au Ministère;
- ▶ préparer les contrats pour la réalisation des maquettes et faire signer chaque artiste;
- ▶ émettre, à la réception de la facture, le paiement pour la réalisation de chaque maquette;
- ▶ conclure avec l'artiste retenu les modalités du contrat d'exécution de l'œuvre d'art et lui remettre un versement équivalant à un minimum de 30 % du montant total du contrat;
- ▶ en cours d'exécution de l'œuvre, émettre un second et un troisième paiement après recommandation de l'architecte;
- ▶ verser le dernier paiement à l'artiste, après l'acceptation finale de l'œuvre par l'architecte, qui représente environ 10 % du montant total du contrat d'exécution;
- ▶ installer la plaque d'identification de l'œuvre reçue du Ministère;
- ▶ veiller à l'entretien et à la conservation de l'œuvre selon le devis fourni par l'artiste.

### Le Fichier des artistes

En vertu de la Politique, le Ministère assure la gestion d'un fichier comprenant près de 500 dossiers d'artistes provenant de tout le Québec. À partir de ce fichier, les membres des comités d'intégration sélectionnent des artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art, afin de réaliser un projet qui réponde aux exigences de la Politique.

### Les personnes-ressources

Afin de maintenir une représentativité du milieu artistique dans les comités, le Ministère sollicite différents professionnels des arts visuels et des métiers d'art. Ces personnes-ressources, dont les mandats annuels peuvent être renouvelés pour un maximum de trois ans, participent à toutes les étapes du processus d'intégration ou d'acquisition d'une œuvre d'art.

### L'inventaire

Le Ministère a dressé un inventaire des œuvres d'art public issues de la Politique. Cet inventaire permet de conserver une représentation visuelle et une description de l'œuvre et de son état. Les renseignements contenus dans cette base de données sont utiles autant aux propriétaires des œuvres d'art, qu'aux médias et aux chercheurs en arts visuels.

### Le volet 3 du Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds du Patrimoine culturel québécois, dans son volet 3, soutient financièrement la restauration et la délocalisation d'une œuvre d'art public. Ce soutien est offert aux propriétaires d'œuvres produites dans le cadre de la Politique d'intégration de l'art à l'architecture. L'aide financière correspond à un pourcentage du coût des dépenses admissibles pour les interventions de restauration ou de délocalisation.

### L'équipe de l'intégration des arts à l'architecture

L'unité de service d'intégration des arts à l'architecture est sous la responsabilité du directeur général du patrimoine. Quatre membres du personnel régulier du Ministère (deux professionnels et deux techniciens) y sont affectés.

L'unité de services compte aussi sur des experts et des spécialistes afin de mener à bien ses activités.

## Les résultats de l'année 2016-2017

En 2016-2017, de nombreux partenaires, ministères, organismes, municipalités et sous-traitants ont participé au processus d'intégration d'une œuvre d'art et ont permis d'engendrer des retombées économiques notables pour le Québec.

### PROPOSITIONS ACCEPTÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE EN 2016-2017

Région	Propositions acceptées
01 Bas-Saint-Laurent	2
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	6
03 Capitale-Nationale	19
04 Mauricie	2
05 Estrie	5
06 Montréal	17
07 Outaouais	6
08 Abitibi-Témiscamingue	2
09 Côte-Nord	3
10 Nord-du-Québec	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4
12 Chaudière-Appalaches	5
13 Laval	1
14 Lanaudière	5
15 Laurentides	9
16 Montérégie	13
17 Centre-du-Québec	2
<b>Total</b>	<b>101</b>

### REVENUS ET DÉPENSES DU COMPTE À FIN DÉTERMINÉE DE L'UNITÉ DE SERVICES D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016-2017

	Dépenses	Revenus
Facturation pendant l'exercice	--	1 183 770 \$
Notes de crédit ou ajustements	--	0 \$
Facturation réelle	--	1 183 770 \$
Dépenses pendant l'exercice <sup>17</sup>	1 180 796 \$	--
<b>Surplus</b>		<b>2 974 \$</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	207 226 \$	
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>210 200 \$</b>	

17. Les dépenses imputées au compte à fin déterminée ont été engagées pour les services facturés aux clients. Ce sont, généralement :

- des honoraires versés aux spécialistes et experts des arts pour des contrats; de services professionnels;
- le remboursement de frais de déplacement, de séjour et de repas;
- les salaires d'une partie des personnes qui travaillent à l'unité de services.

## Les résultats relatifs au programme Mécénat Placements Culture

Depuis le lancement du programme Mécénat Placements Culture (MPC) en novembre 2005, le gouvernement du Québec s'emploie à soutenir les organismes culturels, notamment dans le développement de leur expertise pour la recherche de donateurs. Ce programme est l'outil par excellence pour encourager une culture philanthropique forte au Québec. Il permet aux organismes culturels de gagner en autonomie financière tout en s'appuyant sur leur communauté.

Le programme a été administré par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) de 2005 à 2015. Le 11 janvier 2016, le Ministère de la Culture et des Communications a pris en charge le programme et depuis, en assure la gestion.

Le programme MPC encourage les organismes à développer des méthodes de diversification de leurs sources de financement provenant des collectes de fonds et la création de fonds dans une perspective d'autonomie et de sécurité financière. L'aide financière accordée à des organismes à but non lucratif des domaines de la culture et des communications est composée de dons et de contributions de donateurs (individus ou corporations privées), de fondations et d'autres organismes de bienfaisance enregistrés au Québec.

Le programme comprend trois volets.

Le volet 1 vise à encourager la capitalisation à moyen et à long terme. Grâce aux dons recueillis et à la subvention d'appariement versée par le programme, les organismes se constituent des fonds qui sont capitalisés pour 10 ans ou à perpétuité et d'autres fonds qui sont investis capital et intérêts sur une période de deux ans. Au fil de leurs participations, les organismes augmentent le capital de leurs fonds et reçoivent des intérêts qui viennent augmenter leurs revenus autonomes.

Le volet 2 vise à répondre aux besoins de financement à court terme. Pendant les trois exercices nécessaires à la participation à ce volet, les organismes recueillent des dons qu'ils utilisent immédiatement. Au terme de la période, les dons recueillis sont appariés. La subvention est versée en trois portions égales sur trois exercices financiers du gouvernement et ces versements sont utilisables immédiatement dans les activités régulières des organismes. Ainsi, contrairement au volet 1, aucune capitalisation n'est nécessaire pour soumettre une demande.

Le volet 3 vise à stimuler la diffusion d'activités artistiques à l'extérieur du Québec. Ce volet s'applique exclusivement aux organismes, clients partenaires du CALQ, qui font des activités artistiques à l'extérieur du Québec. Il apparie les dons recueillis dans le but de financer la tenue de ces activités. La subvention peut être utilisée immédiatement par l'organisme dès son versement.

Le Fonds Avenir Mécénat Culture (FAMC) a été mis en œuvre dans le but d'assurer le financement prévisible et stable des trois volets du programme Mécénat Placements Culture (MCP). Par l'entremise du Fonds, une somme de 5 M\$ prélevée annuellement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac est versée au programme. Le projet de loi no 28 visant à modifier la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications afin d'instituer le Fonds Avenir Mécénat Culture (FAMC) a été déposé le 26 novembre 2014 par le ministre des Finances. La loi a été adoptée par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015 et le décret gouvernemental signé le 30 juin 2015.

Le Ministère assure la gestion du fonds (FAMC) d'où proviennent les crédits nécessaires aux subventions. La norme qui se terminait au 31 mars 2017 a été prolongée jusqu'au 31 mars 2018 avec l'accord du Conseil du Trésor lorsque le programme a été transféré au Ministère en janvier 2016.

#### ENVELOPPE DISPONIBLE DANS LE FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016-2017

Résiduel 2015-2016	51 798 \$
Crédits réguliers	4 750 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 801 798 \$</b>

À chaque tranche de 5 M\$ investie annuellement, 5 % (250 000 \$) sont utilisés pour l'administration du programme. Le solde de l'enveloppe (4 750 000 \$) est consacré aux subventions.

Comme les subventions du programme ne totalisent jamais exactement la somme disponible pour les subventions, il y a inévitablement un solde inutilisé au terme d'un exercice. Cette somme est reportée, additionnée aux crédits de l'exercice suivant, et mise en disponibilité pour les subventions.

#### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES À PARTIR DU FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE EN 2016-2017 PAR VOLET

Volet	Organismes	Subventions
	Nb	\$
1	30	3 761 503
2	21	964 753
3	2	67 000
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>4 793 256</b>
Résiduel 2016-2017		8 542

#### Crédits supplémentaires

En mars 2017, le programme s'est vu octroyer un montant supplémentaire pour l'engagement d'un lot de demandes sur la liste d'attente. Ainsi, 56 demandes qui totalisent 5 M\$<sup>18</sup> ont été acceptées.

#### RÉPARTITION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES DU PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE EN 2016-2017 PAR VOLET

Volet	Organismes	Subventions
	Nb	\$
1	51	4 830 611
2	0	
3	5	171 350
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>5 001 961</b>

#### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS TOTALES [CRÉDITS RÉGULIERS ET CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES] DU PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE EN 2016-2017 PAR VOLET

Volet	Organismes	Subventions
	Nb	\$
1	81	8 592 114
2	21	964 753
3	7	238 350
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>9 795 217</b>
Résiduel 2016-2017		8 542

En juin 2016, compte tenu des crédits réguliers et des crédits supplémentaires, 53 subventions étaient engagées. Grâce à un investissement supplémentaire de 5 M\$ au programme, le 23 mars 2017, 56 demandes additionnelles ont été engagées. Ainsi, pour l'exercice 2016-2017, une somme totale de 9 795 217 \$ a été versée à 109 organismes de 12 régions.

18. La somme exacte octroyée en crédits supplémentaires est de 5 001 961 \$ pour couvrir les besoins des bénéficiaires sur la liste d'attente. Ces crédits supplémentaires qui doivent être entièrement versés ne transiteront pas par le FAMC et ne sont pas assujettis aux frais de gestion de 5 % comme le sont les crédits réguliers consacrés au programme.

## 4 LA GESTION DES RESSOURCES<sup>19</sup>

### Les ressources humaines

Au 31 mars 2017, le Ministère comptait un effectif de 332 personnes (315 ayant un statut régulier et 17, un statut occasionnel), dont 5 personnes en préretraite. Il s'agit d'une baisse de 1 personne par rapport au 31 mars 2016.

#### ÉVOLUTION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS

	2016	2017	Écart
Personnel en place	333	332	-1

#### PERSONNEL EN POSTE AU 31 MARS PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	Effectif 2016-2017
Bureau de la sous-ministre	83
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	154
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	86
Sous-ministériat à la politique linguistique <sup>20</sup>	9
<b>Total</b>	<b>332</b>

#### HEURES RÉMUNÉRÉES<sup>21</sup> PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	Heures rémunérées 2016-2017
Bureau de la sous-ministre	150 017,4
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	271 766,1
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	153 094,9
Sous-ministériat à la politique linguistique	17 824,4
<b>Total en heures rémunérées<sup>22</sup></b>	<b>592 702,8</b>
<b>Total en ETC transposés<sup>23</sup></b> (total heures rémunérées / 1826,3 h) <sup>24</sup>	<b>324,5</b>

Au 31 mars 2017, le Ministère comptait 221 professionnels, 47 techniciens, 34 personnels de bureau, 26 cadres et 4 administrateurs d'État.

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2015		2016		2017	
	N	%	N	%	N	%
Administrateur d'État	5	1,4	4	1,2	4	1,2
Cadre	27	7,3	26	7,8	26	7,8
Professionnel	245	66,6	226	67,9	221	66,6
Technicien	53	14,4	46	13,8	47	14,2
Personnel de bureau	38	10,3	31	9,3	34	10,2
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>100,0</b>	<b>333</b>	<b>100,0</b>	<b>332</b>	<b>100,0</b>

Au cours des trois dernières années, la proportion du personnel dans la région de la Capitale-Nationale, dans celle de Montréal et dans les autres régions a peu fluctué.

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	2015		2016		2017	
	n	%	n	%	n	%
Capitale-Nationale	265	72,0	231	69,4	231	69,6
Montréal	36	9,8	35	10,5	32	9,6
Autres régions	67	18,2	67	20,1	69	20,8
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>100,0</b>	<b>333</b>	<b>100,0</b>	<b>332</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2017, 17,2 % des membres du personnel étaient âgés de moins de 35 ans, tandis que 82,8 % avaient 35 ans et plus. La proportion du personnel de moins de 35 ans a légèrement diminué par rapport aux années précédentes.

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2015		2016		2017	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	78	21,2	61	18,3	57	17,2
35 ans et plus	290	78,8	272	81,7	275	82,8
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>100,0</b>	<b>333</b>	<b>100,0</b>	<b>332</b>	<b>100,0</b>

#### Le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire représente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Les départs volontaires comprennent les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{(\text{Retraites} + \text{mutations sorties} + \text{démissions})}{\text{durant la période de référence}} \times 100$$

$$\frac{\text{Nombre moyen d'employés au Ministère}}{\text{durant la période de référence}}$$

19. Les données comprennent l'effectif du Centre de conservation du Québec.

20. Le Secrétariat à la politique linguistique a intégré le Ministère le 1<sup>er</sup> avril 2016.

21. Tous les montants liés aux heures rémunérées sont arrondis à une décimale près.

22. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

23. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1826,3 heures par année.

24. Cette nouvelle façon de présenter l'information découle d'une décision du Conseil du trésor du 17 mai 2016 (C.T. 216343) concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique et dont il est responsable.

En 2016-2017, le Ministère a enregistré 33 départs, dont 19 départs à la retraite, 11 mutations et 3 démissions. Ce qui correspond à un taux de départ volontaire de 10,3 % pour cette période. Ce taux s'apparente à celui de l'année précédente.

#### ÉVOLUTION DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Taux de départ volontaire	2014-2015 <sup>25</sup>	2015-2016 <sup>26</sup>	2016-2017
Ministère de la Culture et des Communications	11,8	10,2	10,3

#### La planification de la main-d'œuvre

Afin de bien cerner les besoins de main-d'œuvre pour l'année à venir, le Ministère a mis à jour l'exercice prévisionnel des départs à la retraite, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2018. Le nombre de départs admissibles sans pénalité actuarielle pour 2017-2018 est de 39, ce qui correspond à 12,4 % de l'effectif régulier au 31 mars 2017. En fonction de ces prévisions, le Ministère a élaboré une stratégie de gestion de l'effectif lui permettant de contribuer aux efforts gouvernementaux d'efficience dans ce domaine. Avec cette stratégie, le Ministère a également le souci de maintenir une offre de services de qualité et de conserver son effectif en région.

Au cours de l'année 2016-2017, 19 membres du personnel régulier ont pris leur retraite, ce qui correspond à une hausse minime comparativement à l'année précédente, qui avait connu 18 départs.

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL RÉGULIER AYANT PRIS SA RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Cadre	5	3	5
Professionnel	9	8	10
Fonctionnaire	6	7	4
Total	20	18	19

#### La formation

Le budget consacré à la formation a été de 351 981,85 \$ durant l'année civile 2016, ce qui correspond à une somme moyenne de 988,71 \$ par personne. Ce montant comprend le coût direct de la formation, le coût indirect et le salaire du personnel qui la suit. Le Ministère a dépensé 1,4 % de sa masse salariale en formation. Les investissements en formation du Ministère respectent donc les exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre<sup>27</sup>, puisqu'ils représentent au moins 1 % de sa masse salariale.

#### RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

Champ d'activité	2015	2016
	\$	\$
Développement des compétences	116 699,11	281 015,32
Acquisition des habiletés de gestion	40 567,57	12 837,96
Acquisition de nouvelles connaissances technologiques	9 785,69	18 739,16
Soutien aux études et cheminement de carrière	52 633,40	25 384,14
Autres activités de formation	18 110,78	14 005,27

#### DÉPENSES EN FORMATION PAR ANNÉE CIVILE

Année civile	2014	2015	2016
Proportion de la masse salariale	1,8 %	1,0 %	1,4 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,8	1,7	2,5
Somme moyenne allouée par personne	1 126,31 \$	655,09 \$	988,71 \$

En 2016, le nombre de jours de formation a été de 83,1 pour le personnel cadre, de 721,9 pour le personnel professionnel et de 77,9 pour le personnel fonctionnaire.

#### JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2014	2015	2016
Cadre	106,1	73,2	83,1
Professionnel	843,9	449,6	721,9
Fonctionnaire	182,0	83,0	77,9

#### Les bonis au rendement

Le Ministère rend compte des bonis versés pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016. En 2016-2017, aucun boni au rendement n'a été accordé au personnel d'encadrement ou aux personnes titulaires d'un emploi supérieur.

#### BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2016-2017 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

Catégorie d'emploi	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadre	0	0 \$
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	0	0 \$

25. Quinze personnes de la Direction des communications et des affaires publiques ont muté le 31 mars 2015 au ministère du Conseil exécutif. Ces mutations ne sont pas incluses dans le calcul du taux de départ volontaire.

26. Donnée révisée car la donnée publiée dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 renvoyait aux neuf premiers mois de l'année 2015-2016.

27. En vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, l'investissement en formation est calculé sur l'année civile.

## Les ressources financières

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2016-2017 s'établissait à 654,7 M\$. Les dépenses probables du Ministère pour 2016-2017 s'élèvent à 671,4 M\$ comparativement aux dépenses réelles de 652,6 M\$ de l'année précédente, ce qui représente une hausse de 18,8 M\$. La variation s'explique, d'une part, par la hausse du budget alloué au service de dette subventionné et, d'autre part, par l'octroi de budget supplémentaire, au Discours sur le budget 2016-2017, de 7 M\$ pour le soutien aux créateurs et à l'action culturelle en faveur des enfants âgés de 4 à 11 ans, de 3 M\$ afin de promouvoir la langue française et d'accroître la présence du français comme langue du travail au sein des petites et moyennes entreprises de la grande région de Montréal, ainsi que par la majoration de 3,7 M\$ des frais de fonctionnement liés à l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES 2016-2017 PAR SUPERCATÉGORIE

Supercatégorie	M\$	%
Rémunération	26,4	3,9
Fonctionnement	28,1	4,2
Transfert	613,4	91,4
Service de la dette	3,5	0,5
Total	671,4	100,0

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE

Programme budgétaire	Dépenses réelles		Dépenses probables	Écart	Variation <sup>28</sup>	Budget de dépenses
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Entre les dépenses 2015-2016 et 2016-2017		2016-2017
	M\$	M\$	M\$	M\$	%	M\$
<b>01 Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec</b>						
Gestion interne et soutien	55,7	52,4	55,3	2,9	5,5	55,0
Administration	37,2	35,0	38,0	3,0	8,6	36,5
Partenariat public-privé <sup>29</sup>	18,5	17,4	17,3	-0,1	-0,6	18,5
Centre de conservation du Québec	2,5	2,3	2,3	0,0	0,0	2,3
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,6	0,6	0,5	-0,1	-16,6	0,5
Sous-total	58,8	55,3	58,1	2,8	5,1	57,8
<b>02 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État</b>						
Action culturelle et communications	164,8	162,5	183,2	20,7	12,7	169,3
Musées nationaux	67,1	69,9	73,2	3,3	4,7	72,8
Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	21,8	21,4	18,4	-3,0	-14,0	22,2
Société de développement des entreprises culturelles	63,8	67,2	63,8	-3,4	-5,1	61,8
Société de télédiffusion du Québec	61,5	59,2	61,8	2,6	-4,4	59,6
Conseil des arts et des lettres du Québec	94,5	107,4	110,1	2,7	2,5	107,8
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	73,8	73,0	71,7	-1,3	-1,8	73,3
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29,0	36,7	31,1	-5,6	-15,3	30,1
Sous-total	576,3	597,3	613,3	16,0	2,7	596,9
Total	635,1	652,6	671,4	18,8	2,9	654,7

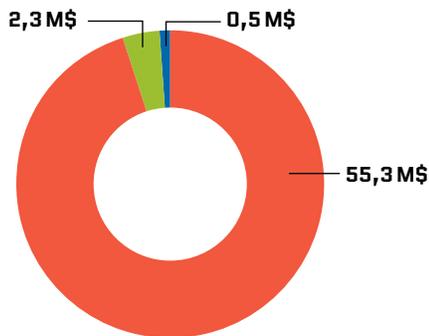
28. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2015-2016.

29. Maison symphonique de Montréal.

VENTILATION DES DÉPENSES PROBABLES 2016-2017 DU MINISTÈRE<sup>30</sup> PAR PROGRAMME

**PROGRAMME 01**

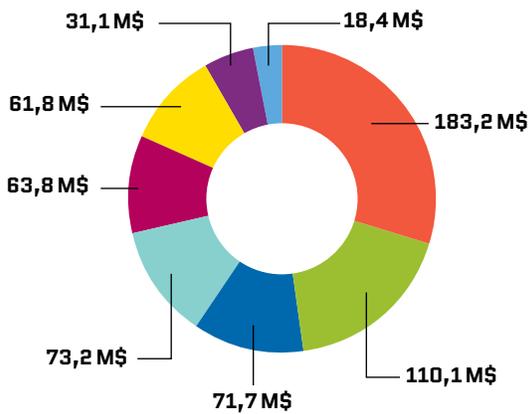
**GESTION INTERNE, CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC  
ET CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC**



	<b>58,1 M\$</b>	<b>8,7 %</b>
<b>Gestion interne et soutien</b>	<b>55,3 M\$</b>	<b>8,2 %</b>
Administration	38,0 M\$	5,7 %
Partenariat public-privé	17,3 M\$	2,6 %
<b>Centre de conservation du Québec</b>	<b>2,3 M\$</b>	<b>0,3 %</b>
<b>Conseil du patrimoine culturel du Québec</b>	<b>0,5 M\$</b>	<b>0,1 %</b>

**PROGRAMME 02**

**SOUTIEN À LA CULTURE, AUX COMMUNICATIONS  
ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT**



	<b>613,3 M\$</b>	<b>91,3 %</b>
<b>Programmes d'aide du Ministère</b>	<b>183,2 M\$</b>	<b>27,3 %</b>
<b>CALQ</b>	<b>110,1 M\$</b>	<b>16,4 %</b>
Fonctionnement	6,7 M\$	1,0 %
Programmes d'aide	103,4 M\$	15,4 %
<b>Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Fonctionnement)</b>	<b>71,7 M\$</b>	<b>10,6 %</b>
Fonctionnement	70,7 M\$	10,5 %
Programmes d'aide	1,0 M\$	0,1 %
<b>Musées nationaux</b>	<b>73,2 M\$</b>	<b>10,9 %</b>
Musée de la civilisation	24,8 M\$	3,7 %
Musée des beaux-arts de Montréal	17,1 M\$	2,5 %
Musée national des beaux-arts du Québec	21,9 M\$	3,3 %
Musée d'art contemporain de Montréal	9,4 M\$	1,4 %
<b>SODEC</b>	<b>63,8 M\$</b>	<b>9,5 %</b>
Fonctionnement	7,1 M\$	1,1 %
Programmes d'aide	56,7 M\$	8,4 %
<b>Société de télédiffusion du Québec</b>	<b>61,8 M\$</b>	<b>9,2 %</b>
<b>Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec</b>	<b>31,1 M\$</b>	<b>4,6 %</b>
<b>SPAM et SGTQ</b>	<b>18,4 M\$</b>	<b>2,8 %</b>
Société de la Place des Arts de Montréal	12,6 M\$	1,9 %
Société du Grand Théâtre de Québec	5,8 M\$	0,9 %

30. Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses.

## Le partenariat public-privé

Le 22 avril 2009, le Ministère a conclu une entente de partenariat public-privé<sup>31</sup> relativement à la conception, à la construction, au financement, à l'entretien et à l'exploitation de la Maison symphonique de Montréal (MSM). Cette salle de concert, inaugurée le 7 septembre 2011, est dotée d'une capacité d'accueil de 2 117 places assises. Les principaux utilisateurs en sont l'Orchestre symphonique de Montréal et la Société de la Place des Arts de Montréal.

Au 31 mars 2017, le Ministère évalue l'engagement gouvernemental à 256,1 M\$ d'ici la fin de l'entente au 31 mai 2038. Cet engagement est principalement attribuable aux obligations du gouvernement relativement aux taxes foncières, ainsi qu'aux services d'entretien et d'exploitation de la MSM.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2017, le taux d'occupation<sup>32</sup> de la MSM est de 75,9 %, soit un taux comparable à celui de l'exercice précédent qui était de 79,0 %. Au cours de l'exercice 2016-2017, les utilisateurs ont réalisé 781 événements, dont 191 concerts, comparativement à 693 événements, dont 177 concerts, en 2015-2016.

## ÉVÉNEMENTS TENUS À LA MAISON SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 31 MARS

Événements	2015-2016	2016-2017
Concerts	177	191
Répétitions, montages et démontages	225	277
Réceptions, réunions et conférences	208	209
Visite de la salle	59	88
Photos, tournages, auditions et enregistrements	24	16
<b>Total</b>	<b>693</b>	<b>781</b>

## TAUX D'OCCUPATION DE LA MAISON SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 31 MARS

	2015-2016	2016-2017
Nombre de jours où s'est tenu au moins un événement	289	277
Nombre de jours dans cette période	366	365
<b>Taux d'occupation</b>	<b>79,0 %</b>	<b>75,9 %</b>

## Les comptes à fin déterminée

### SUIVI DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE POUR L'ANNÉE 2016-2017

	Solde d'ouverture	Encaissements et autres crédits		Paiements et autres débits	Solde de clôture
	M\$	Vente de biens et services M\$	Transferts fédéraux— Autres programmes M\$	M\$	M\$
Financement des unités autonomes	0,5	1,6	—	(1,4)	0,7
Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture	0,2	1,2	—	(1,2)	0,2
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	—	0,8	—	(0,8)	—
Projets d'infrastructure 2008 — Volet Grands projets	—	—	3,8	(3,8)	—
<b>Total</b>	<b>0,7</b>	<b>3,6</b>	<b>3,8</b>	<b>7,2</b>	<b>0,9</b>

31. Décret no 423-2009 du 8 avril 2009.

32. Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de journées où s'est tenu un événement et le nombre total de jours que compte l'exercice financier. Un événement peut correspondre à un concert, au montage ou démontage de la salle, à un enregistrement, une audition, un tournage, une conférence, une réunion, une réception, une visite de la salle ou une activité d'entretien.

## Les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles constituent l'un des moyens privilégiés par le Ministère pour soutenir sa mission et ses orientations stratégiques. Elles contribuent de manière considérable aux activités ministérielles et appuient la mise en œuvre des initiatives gouvernementales.

En 2016-2017, les efforts en ressources informationnelles ont été principalement consacrés à la réduction des risques associés à la désuétude des actifs informationnels du Ministère. Les travaux de rehaussement de l'infrastructure réseautique ont été menés à terme. Les commutateurs, les routeurs et une partie du câblage ont été remplacés. De nouveaux équipements de téléphonie filaire utilisant la technologie IP ont été installés. Une nouvelle solution de gestion documentaire a été implantée et la migration des applications vers une version plus récente du produit Oracle est presque terminée.

Dans le but d'améliorer l'accessibilité à la documentation relative à l'archéologie et pour en assurer la pérennité, le centre de documentation numérique en archéologie a été mis en ligne au cours de l'été. Le projet de gestion dynamique des formulaires d'aide financière du système di@pason est pratiquement terminé. Les nouvelles fonctionnalités déployées permettent d'appliquer plus rapidement les ajustements aux programmes d'aide financière du Ministère lorsqu'ils sont révisés, réduisant considérablement le coût de l'opération et les délais.

Le budget prévisionnel de cette année s'élevait à 6,8 M\$, tandis que les dépenses et les investissements réels ont totalisé 5,4 M\$.

L'écart entre les dépenses d'encadrement prévues et réelles s'explique principalement par la réalisation d'études d'orientation qui n'avaient pas été planifiées initialement.

Globalement, les coûts de réalisation des projets ont été moindres que planifiés. Des délais administratifs et la révision de certaines priorités expliquent aussi l'écart entre les coûts prévus et les coûts réels.

### COÛTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2016-2017 (000 \$)

Catégorie de coûts	Capitalisables prévus [investissements]	Capitalisables réels [investissements]	Non capitalisables prévus [dépenses]	Non capitalisables réels [dépenses]
Activités d'encadrement	-	-	273,0	330,5
Activités de continuité	230,0	61,6	2 867,9	3 186,6
Projets	3 285,9	1 716,6	173,3	118,1
Total	3 515,9	1 778,2	3 314,2	3 635,2

### ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2016-2017

Principaux projets	État d'avancement prévu	État d'avancement réel	Explication sommaire des écarts
	%	%	
Rehaussement de l'infrastructure réseautique	100,0	100,0	Les travaux ont été achevés durant l'année.
Modernisation de la téléphonie filaire	100,0	100,0	Les travaux ont été achevés durant l'année.
Remplacement du système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec	96,7	23,0	Délais administratifs.
Remplacement de COBA	96,5	93,2	L'écart est minime.
Migration des applications Oracle vers 11G	97,1	67,9	Disponibilité des ressources.
Centre de documentation numérique en archéologie	100,0	100,0	Les travaux ont été achevés durant l'année.
Gestion dynamique des formulaires d'aide financière du système di@pason	90,0	96,1	L'écart est minime.

## Les principaux projets

Les projets présentés dans cette section sont ceux qui ont une incidence sur la prestation de services et la performance gouvernementale, qui sont en phase de réalisation et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$.

### Rehaussement de l'infrastructure réseautique

En raison d'une désuétude technologique, les commutateurs, les routeurs et une partie du câblage devaient être remplacés. Ces travaux visaient à maintenir la qualité et la performance des communications entre les serveurs et les postes de travail du Ministère tout en prévoyant la capacité nécessaire pour supporter les communications de téléphonie filaire. Le projet a été achevé en 2016-2017.

### Modernisation de la téléphonie filaire

Le système téléphonique du Ministère était désuet. Il a été remplacé par des équipements utilisant la technologie IP. Le projet a été terminé en mars 2017.

### Remplacement du système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec

Le système de planification et de contrôle du Centre est désuet. Il devait être remplacé par une solution progicielle. Toutefois, les démarches d'acquisition effectuées en 2015-2016 n'ont pas été fructueuses. Une nouvelle stratégie a été établie et confirmée par les résultats du banc d'essai d'un logiciel libre réalisé en 2016-2017.

### Remplacement de COBA

La solution de gestion des documents papier était désuète. Elle a été remplacée par le logiciel libre Constellio. Le projet est presque complété.

### Migration des applications Oracle vers 11G

Le Ministère procède à la migration de ses applications utilisant les technologies Oracle version 10.2.0.4 vers la version 11G. Le projet est très avancé.

### Centre de documentation numérique en archéologie

Ce projet, qui consistait à numériser l'ensemble des rapports de recherches archéologiques et à les rendre disponibles par accès sécurisé dans le Web, a été complété au cours de l'été 2016.

### Gestion dynamique des formulaires d'aide financière du système di@pason

Ce projet, qui consiste à mettre en place des outils pour accélérer les ajustements aux formulaires d'aide financière lorsque les programmes sont révisés, est presque terminé.

## PRINCIPAUX PROJETS ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN 2016-2017 (000 \$)

Principaux projets	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Explication sommaire des écarts
Rehaussement de l'infrastructure réseautique	14,0	36,7	277,0	242,9	L'écart est minime.
Modernisation de la téléphonie filaire	27,6	34,5	474,6	411,9	Coûts d'acquisition moins importants que prévus.
Remplacement du système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec	11,7	0,0	243,2	0,0	Projet suspendu pendant la révision de la stratégie de réalisation du projet.
Remplacement de COBA	128,7	51,4	136,1	152,2	Activités de pilotage moindres que prévu.
Migration des applications Oracle vers 11G	92,6	36,8	241,2	187,9	Disponibilité des ressources.
Centre de documentation numérique en archéologie	20,4	1,1	291,2	331,8	L'écart est minime.
Gestion dynamique des formulaires d'aide financière du système di@pason	171,8	16,6	206,4	212,8	Travaux moins complexes que prévu.

## Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En mai 2011, trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web ont été adoptés : standards des sites Web, des documents téléchargeables et du contenu multimédia. Ces standards ont pour objectif de faciliter la navigation sur le Web pour tous les utilisateurs, et ils s'appliquent à l'ensemble des ministères et organismes.

En 2016-2017, le Ministère a poursuivi ses efforts d'implantation des standards d'accessibilité du Web sur ses sites au fur et à mesure de l'intégration des modifications qui y ont été apportées.

### SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2016-2017

#### Élément de réponse ou explication

#### Liste des sections ou des sites Web toujours non conformes

www.agenda21c.gouv.qc.ca	Le contenu du site a été intégré au site ministériel au printemps 2016, à l'exception de la Charte d'engagement, pour des raisons d'ordre technologique.
www.prixduquebec.gouv.qc.ca	Une refonte de l'affichage du site a été réalisée à l'occasion du lancement des festivités soulignant le 40 <sup>e</sup> anniversaire des Prix du Québec, améliorant l'accessibilité de ce site Web. Notamment, des textes alternatifs ont été ajoutés aux images, les textes et la navigation ont été revus en fonction des principes de rédaction Web et d'accessibilité (SEO, niveaux de titres, hyperliens uniques, navigation, etc.)
www.prix-qwb-litteraturejeunesse.org	Le contenu de ce site devait être intégré au site ministériel durant l'année 2016-2017. Son intégration est reportée à l'exercice 2017-2018.
Section Cinéma et audiovisuel du site du MCC www.mcc.gouv.qc.ca/cinema	Lors de l'intégration du site Web de La Régie du cinéma dans celui du Ministère, en raison d'une incompatibilité des technologies, certains contenus ont dû être conservés sur l'ancienne plateforme afin d'être affichés convenablement dans le site Web ministériel. Cette programmation ne respecte pas les principes d'accessibilité Web. Une balise informative a cependant été ajoutée dans le code de ces pages afin d'expliquer les contenus.
<b>Applications ministérielles</b>	Une refonte ou des investissements majeurs sont nécessaires pour répondre aux standards d'accessibilité.
<b>Résumé des réalisations sur les standards</b>	<p>Une attention particulière et continue est portée aux standards d'accessibilité lors de l'intégration de nouveaux contenus dans les sites Web existants.</p> <p>De nouvelles mesures reliées au PCNQ ont été ajoutées au site Web. Quelques modifications ont été apportées au site afin de l'adapter aux nouvelles réalités du numérique, et ce, en respect des normes d'accessibilité.</p> <p>Deux modules d'inscription en ligne ont été développés en respect des principes d'accessibilité : le Répertoire de ressources culture-éducation et le Fichier des artistes.</p> <p>Chaque fichier déposé dans les sites Web contient des métadonnées assurant une accessibilité de base.</p> <p>Afin de répondre aux standards sur l'accessibilité du multimédia, des efforts constants sont investis, notamment pour fournir des textes de transcription pour les vidéos et les outils multimédias diffusés.</p>
<b>Obstacles et situations particulières</b>	<p>Le manque de ressources humaines et financières.</p> <p>Certaines contraintes techniques ne permettent pas de se conformer aux standards d'accessibilité sans des investissements majeurs.</p> <p>Le moratoire sur le développement des sites Web gouvernementaux.</p>
<b>Élaboration d'un plan d'action</b>	En 2016-2017, nous n'avons pas entrepris de travaux en vue de l'élaboration d'un plan d'action.
<b>Démarche de sensibilisation et de formation</b>	Des membres de l'équipe Web ont assisté à des ateliers de perfectionnement sur l'accessibilité du Web.
<b>Cadre de gouvernance</b>	Les personnes-ressources de la Direction des communications et des affaires publiques (édimestre et intégrateur multimédia) et de la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire (analyste), de même que des fournisseurs externes, sont mis à profit pour l'accessibilité des sites Web sous la responsabilité du Ministère.
<b>Prévision d'une refonte</b>	Les démarches de refonte ont été suspendues à la suite du moratoire du 19 août 2015 décrété par le Conseil des ministres. Il a été convenu officiellement d'arrêter le projet de refonte à l'hiver 2017. Le Ministère, tout comme l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, attend les directives du bureau de projet responsable de la stratégie globale du Web gouvernemental et des médias sociaux.



## 5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

### L'accès à l'égalité en emploi

Le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

#### Embauche de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres des groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier en vue d'augmenter leur représentativité dans la fonction publique. Ces groupes comprennent les membres des communautés culturelles, les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées.

En 2016-2017, une proportion de 5,9 % du personnel embauché à un poste régulier étaient membres de groupes cibles.

### Données globales

#### PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2016-2017

	Régulier <sup>33</sup>	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Personnel embauché	17	11	54	9	91
Personnel en place au 31 mars 2017	315	17	20	1	353

#### TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2016-2017

Statut d'emploi	Embauche totale 2016-2017	Nombre de membres de groupes cibles embauchés				Total	Taux d'embauche par statut d'emploi <sup>34</sup>
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées		
Régulier	17	1	0	0	0	1	5,9 %
Occasionnel	11	0	0	0	0	0	0 %
Étudiant	54	3	1	1	1	6	11,1 %
Stagiaire	9	0	0	0	0	0	0 %
Total	91	4	1	1	1	7	7,7 %
Taux d'embauche par groupe cible		4,4 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	7,7 %	

#### ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	%	%	%	%	%
Régulier	25,0	21,9	25,0	12,5	5,9 %
Occasionnel	6,6	12,5	4,8	8,3	0,0 %
Étudiant	17,5	27,9	16,3	12,9	11,1 %
Stagiaire	17,4	11,1	25,0	11,1	0 %
Total	16,3	21,7	15,4	11,8	7,7 %

33. Ces données se rapportent aux seules embauches par recrutement.

34. Les données sur le taux d'embauche comprennent le personnel de la haute direction, mais les occasionnels avec droit de rappel en sont exclus et les personnes ayant fait l'objet d'un renouvellement de contrat ou de plusieurs embauches au cours de l'année ne comptent qu'une seule fois. Le taux global d'embauche pour un statut d'emploi n'inclut qu'une seule fois une personne faisant partie de plusieurs groupes cibles. Les données sont extraites du Système automatisé de la gestion des informations sur le personnel (SAGIP) à la paie 26 de l'année financière 2016-2017.

## Représentativité de groupes cibles

L'objectif gouvernemental quant à la représentativité en emploi est de 9 % de l'effectif régulier pour les membres de communautés culturelles, et de 2 % de l'effectif régulier pour les personnes handicapées.

### ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS

Groupe cible	2015		2016		2017	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
	N	%	N	%	N	%
Communautés culturelles	26	7,9	26	8,4	26	8,3
Autochtones	2	0,6	2	0,6	2	0,6
Anglophones	5	1,5	6	1,9	3	1,0
Personnes handicapées	1	0,3	0	0,0	1	0,3
Total	34	10,3	34	10,9	32	10,2

### TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
	Communautés culturelles	2	0,6	17	5,4	4	1,3	3	1,0	26
Autochtones	0	0,0	1	0,3	1	0,3	0	0,0	2	0,6
Anglophones	0	0,0	3	1,0	0	0,0	0	0,0	3	1,0
Personnes handicapées	0	0,0	1	0,3	0	0,0	0	0,0	1	0,3
Total	2	0,6	22	7,0	5	1,6	3	1,0	32	10,2

## Représentativité des femmes

En 2016-2017, le taux d'embauche des femmes a été de 73,6 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, de 71,1 %.

### TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2016-2017 PAR STATUT D'EMPLOI

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Personnel embauché	17	11	54	9	91
Nombre de femmes embauchées	14	8	38	7	67
Taux d'embauche des femmes	82,4 %	72,7 %	70,4 %	77,8 %	73,6 %

### TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2017

	Personnel d'encadrement <sup>35</sup>	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif régulier (hommes et femmes)	30	208	46	31	315
Nombre de femmes	19	134	42	29	224
Taux de représentativité des femmes	63,3 %	64,4 %	91,3 %	93,5 %	71,1 %

35. Comprend les administrateurs d'État et les cadres.

## Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Chaque année, le Ministère fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et de ses objectifs en informant l'ensemble des gestionnaires du début de la période pour soumettre des projets d'emplois et en offrant un accompagnement personnalisé s'ils désirent présenter un projet.

### NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PDEIPH

Automne 2014 [cohorte 2015]	Automne 2015 [cohorte 2016]	Automne 2016 [cohorte 2017]
2	2	2

### NOMBRE DE NOUVEAUX PARTICIPANTS AU PDEIPH ACCUEILLIS DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 31 MARS

2014-2015	2015-2016	2016-2017
0	0	1

Soucieux de la représentativité des personnes handicapées au sein de son effectif, le Ministère invite les gestionnaires responsables de l'embauche à porter une attention particulière à leur candidature lors de l'ouverture de postes.

## L'allègement réglementaire et administratif

En vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 32-2014), les ministères et les organismes responsables de l'élaboration des normes touchant les entreprises doivent se doter d'un mécanisme de révision de ces normes. Conformément à cette politique, le Ministère a adopté un tel mécanisme, lequel prévoit, entre autres, la création d'un comité de révision interne chargé de la mise en place et du bon fonctionnement du mécanisme de révision des normes, de même que de la coordination des travaux de révision et de la réalisation rigoureuse du processus de révision.

Le mécanisme de révision du Ministère visait également à doter ce dernier d'un plan de révision quinquennal des normes législatives et réglementaires ayant des impacts sur les entreprises ou qui concernent les entreprises.

## Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

### La politique linguistique

La politique linguistique du Ministère a été adoptée en juin 2013. Elle a pour objectif de faire connaître et de faire respecter la Charte de la langue française et les politiques linguistiques gouvernementales.

Dans cette perspective, le Comité permanent chargé de l'application de la politique linguistique ministérielle a adopté un plan d'action annuel en 2016-2017. Ce plan comporte des activités destinées à promouvoir la politique et à attirer l'attention du personnel sur diverses questions d'ordre linguistique. Au cours de cette année, le Ministère a poursuivi ses efforts pour promouvoir sa politique linguistique tant au sein de son organisation qu'auprès de ses clientèles. Une actualité portant sur le rôle du comité permanent a été publiée dans l'intranet.

De plus, la Direction des communications et des affaires publiques a produit des avis linguistiques concernant l'application de la politique ministérielle à la suite de demandes particulières formulées par des membres du personnel ou des gestionnaires. Le document, *Questions – réponses sur l'usage du français au ministère de la Culture et des Communications*, conçu à l'interne, a été mis à jour en fonction de ces avis.

### La qualité du français

En 2016-2017, des actions ont été mises en œuvre afin d'assurer la qualité du français. Dans le but de stimuler l'intérêt du personnel pour la qualité de la langue, quatre capsules linguistiques ont été publiées dans l'intranet ministériel. Afin de garantir la qualité du français dans ses communications, le Ministère s'assure également qu'avant leur diffusion, tous les contenus destinés au Web font l'objet d'une révision linguistique professionnelle. De plus, la Dictée annuelle de la sous-ministre, organisée dans le contexte de la Francofête, a été tenue le 22 mars 2017.

## L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Ministère s'est assuré de l'application rigoureuse et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ainsi, des avis et des recommandations sur les lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Cette année, le Ministère a reçu et traité 122 demandes présentées conformément à la Loi. La majorité des demandes provenaient d'une entreprise privée (40 %) ou d'une citoyenne ou d'un citoyen (18 %). Environ 14 % des demandes venaient d'une association, d'un regroupement ou d'un organisme à but non lucratif, 12 %, d'un parlementaire, 12 %, d'un membre des médias, et 3 %, d'un organisme public.

### TYPES DE RÉPONSE FOURNIE AUX DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS

Type de réponse fournie	2015		2016		2017	
	n	%	n	%	n	%
Réponse positive	49	42	37	21	39	32
Réponse négative	9	8	12	7	7	6
Réponse partielle (art. 14)	27	23	34	20	20	16
Document non détenu	23	19	79	46	41	34
Demandes retirées par le requérant	6	5	2	1	5	4
Demandes en traitement au 31 mars	4	3	8	5	10	8
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>100</b>	<b>172</b>	<b>100</b>	<b>122</b>	<b>100</b>

### DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS

Délai de réponse	2015		2016		2017	
	n	%	n	%	n	%
À l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	60	51	97	56	71	58
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	40	34	42	24	31	26
Délai additionnel de 35 jours, lorsque nécessaire d'aviser un tiers ayant fourni des renseignements susceptibles d'être confidentiels (art. 25 et 49)	5	4	18	11	10	8
Demandes traitées hors délai	9	8	7	4	0	0
Demandes en traitement au 31 mars	4	3	8	5	10	8
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>100</b>	<b>172</b>	<b>100</b>	<b>122</b>	<b>100</b>

## La mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Ministère s'est assuré, avec diligence, de la diffusion des documents en respectant les délais prescrits pour les diffusions trimestrielles et les diffusions des réponses aux demandes d'accès, et en mettant à la disposition des citoyennes et des citoyens une information fiable et de qualité.

### La diffusion d'études, de rapports de recherche et de statistiques

En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère diffuse dans son site Web, les études et les rapports qui présentent un intérêt pour l'information du public.

## L'égalité entre les femmes et les hommes

La mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 s'est terminée le 31 mars 2015. Le plan d'action s'inscrivait dans la poursuite des grandes orientations de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et contenait plus d'une centaine d'initiatives, dont certaines étaient sous la responsabilité du Ministère.

Durant l'année 2016-2017, le Ministère a poursuivi sa collaboration à la préparation du prochain plan d'action avec le Secrétariat à la condition féminine.

## Le développement durable

### Le Plan d'action de développement durable 2016-2020

Le troisième plan d'action de développement durable du Ministère a été rendu public le 26 septembre 2016. Il prend appui sur les avancées des deux premiers plans précédents, la vision proposée par l'Agenda 21 de la culture et les premiers résultats du Chantier gouvernemental en culture. Y sont décrites les actions déterminées pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et réaliser sa vision, soit une « société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle<sup>36</sup> ».

Voici les résultats atteints en 2016-2017.

36. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, p. 15.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

### Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Améliorer en continu nos pratiques écoresponsables

#### **ACTION 1 Mettre en place des mesures afin d'améliorer nos pratiques en matière de gestion responsable**

## INDICATEUR

Nombre de mesures mises en place

### CIBLE

Au moins 5 mesures d'ici le 31 mars 2020

### RÉSULTAT 2016-2017

Réalisation de deux mesures

### ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

En continuité avec les efforts déployés depuis 2009, le Ministère a ciblé cinq secteurs d'activité afin d'entamer un nouveau cycle d'amélioration de ses pratiques écoresponsables.

### PROGRESSION DES SEPT MESURES MISES EN PLACE EN 2016-2017 POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ÉCORESPONSABLE

Secteur d'activité	Mesure	Résultat 2016-2017
Activités courantes de gestion administrative	► Renforcer les pratiques écoresponsables en gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles	Réalisée
Transport et déplacement des employés	► Réduire les déplacements et favoriser l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés	En progression
Technologie de l'information et gestion documentaire	► Implanter la gestion intégrée des documents (GID) ► Mettre en place un mécanisme de suivi de la consommation de papier afin de réduire la consommation de papier	En progression En progression
Communications	► Réaliser des publications écoresponsables ► Réaliser des événements écoresponsables	Réalisée En progression
Marchés publics	► Instaurer une politique administrative d'acquisitions écoresponsables	En progression

## Résultats

### Activités administratives courantes

- Renouvellement, par RECYC-QUÉBEC, de l'attestation de performance ICI On recycle niveau 3 – échelon Argent pour l'édifice du 225 Grande Allée Est à Québec.
- Déclaration de surplus de mobilier réalisée pour les adresses de Québec, de Montréal et de Sainte-Thérèse afin que ces surplus soient offerts à d'autres ministères et organismes. Récupération d'éléments de mobilier de la Régie de l'assurance maladie du Québec et de Revenu Québec pour les bureaux de Québec.
- Remise à neuf de classeurs et d'étagères métalliques en prévision du déménagement des bureaux administratifs de Montréal vers le nouvel édifice Wilder.
- Bonification des guides et des outils écoresponsables à l'intention du personnel par l'ajout d'une section intitulée « Gestion écoresponsable des matières résiduelles ».
- Diffusion, à l'ensemble du personnel, de capsules de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire dans le cadre de la Semaine québécoise de la réduction des déchets tenue du 15 au 23 octobre 2016.

### Transport et déplacement des employés

Depuis novembre 2015, le Ministère est abonné au service d'autopartage Communauto pour ses adresses de Québec et de Gatineau. Le personnel de Québec et celui de Gatineau peuvent donc utiliser ce moyen de transport pour leurs déplacements professionnels.

En 2016-2017, des capsules de promotion du service Communauto ont été diffusées afin d'augmenter le nombre d'utilisateurs. Cette même année, 31 employés du Ministère étaient abonnés et 15 d'entre eux ont utilisé Communauto pour leurs déplacements professionnels.

### Technologies de l'information et gestion documentaire

- Implantation du logiciel *Constellio*, plus convivial, et qui permet l'automatisation de plusieurs fonctions archivistiques pour la gestion des dossiers papier. Au total, 58 personnes ont été formées et plus de 235 000 fiches de données converties de l'ancien logiciel vers le nouveau.
- Amorçage du travail d'élagage des documents papier du bureau de Montréal avec un objectif de réduction de 30 % de la quantité de dossiers papier.

## Communications

- Modification du Répertoire de ressources culture-éducation et du Fichier des artistes – Intégration des arts à l'architecture pour permettre l'inscription et l'évaluation des candidats en ligne.
- Diffusion en format électronique seulement du Plan de conservation du site patrimonial Bois-de-Saraguay et du Plan d'action de développement durable 2016-2020.
- Planification de la tournée de consultations publiques du ministre sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec, qui a eu lieu dans toutes les régions du Québec, en mettant en pratique plusieurs critères écoresponsables : choisir des lieux centraux (lorsque possible) pour la tenue des consultations afin de favoriser l'utilisation du transport en commun; diffuser les questionnaires en ligne pour favoriser la participation citoyenne; servir les repas dans des emballages recyclables; utiliser des carafes d'eau au lieu de bouteilles; etc.

## Marchés publics

- Adoption de la Politique administrative sur la gestion des contrats qui, en matière de développement durable, comporte les principes suivants : privilégier les achats locaux et le recours aux biens et services écoresponsables; recourir aux services d'entreprises d'économie sociale et d'entreprises adaptées; accorder, dans le cas d'appels d'offres, une marge préférentielle pour les soumissionnaires satisfaisant à une spécification liée au développement durable, lorsque cela est possible.
- Mise à jour de la section Acquisitions écoresponsables de l'intranet destinée au personnel, par l'ajout d'information sur les types de certifications écoresponsables lors d'acquisition de biens et de meubles.
- Extraction initiale de la donnée « Pourcentage d'acquisitions de biens écoresponsables sur le total des acquisitions du Ministère » pour l'année 2016-2017.

Acquisitions de biens écoresponsables > 12 %<sup>37</sup>

Total des acquisitions de biens du Ministère

## Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Institutionnaliser la prise en compte des principes de développement durable

**ACTION 2 Mettre en œuvre le processus de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le Ministère**

### INDICATEUR

Pourcentage des actions structurantes<sup>38</sup> menées par le Ministère qui ont pris en compte les principes de développement durable

### CIBLE

100 %, d'ici le 31 mars 2020

### RÉSULTAT 2016-2017

Attentes signifiées aux gestionnaires.

### ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

### Résultats

Depuis 2010, le Ministère examine de plus en plus attentivement ses actions à la lumière des principes inscrits dans la Loi sur le développement durable, enrichissant petit à petit ses processus décisionnels à cet égard.

En 2016-2017, le Ministère a poursuivi ses efforts afin que son action et celles de ses clients-partenaires s'inscrivent davantage dans une perspective de développement durable. Des attentes ont été signifiées à l'ensemble des gestionnaires concernés quant à leurs responsabilités à l'égard de l'application du processus interne de prise en compte des principes de développement durable dans toutes ses actions structurantes. Enfin, des exercices permettant de déterminer les enjeux du développement durable et, le cas échéant, de proposer des modifications pour mieux y répondre (en réduisant les impacts négatifs et en maximisant les bénéfices) ont été réalisés, notamment dans le cadre des travaux d'élaboration de la politique culturelle du Québec et de révision des programmes d'aide financière.

37. Les informations disponibles dans le système SAGIR ne permettent pas d'avoir une donnée complète en ce qui concerne les acquisitions de biens écoresponsables du Ministère en 2016-2017. Cette donnée s'inscrit toutefois comme point de référence pour apprécier la progression des acquisitions écoresponsables qui seront faites par le Ministère jusqu'en 2020.

38. C'est-à-dire toutes les actions concernant l'élaboration et la révision de projets de lois, de règlements, de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière.

**Objectif gouvernemental 1.4**

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

**OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Renforcer l'expertise du personnel en matière de développement durable

**ACTION 3 Mettre en place une offre de formation ministérielle en matière de développement durable en lien avec les secteurs d'intervention et les champs d'expertise du personnel**

**INDICATEUR**

Mise en place d'une offre de formation ministérielle

**CIBLE**

D'ici le 31 mars 2020

**RÉSULTAT 2016-2017**

Efforts en matière de sensibilisation et de formation du personnel et du grand public

Création d'une cellule d'expertise interne

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**

**Résultats**

En 2016-2017, le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès de son personnel et du grand public par la diffusion d'information sur l'intranet ministériel et par la création de la section «Le développement durable au Ministère» dans le site Web du Ministère.

Le Ministère a aussi amorcé ses travaux en vue de se doter d'une offre de formation de son personnel en matière de développement durable, notamment la mise sur pied d'une cellule d'expertise interne composée de gestionnaires et de professionnels de plusieurs unités administratives.

Enfin, des membres du personnel ont participé à une formation sur les acquisitions écoresponsables offerte par le Bureau de coordination de développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**Objectif gouvernemental 1.6**

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie

**OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Coopérer en matière d'intégration de la culture au développement durable

**ACTION 4 Proposer l'intégration de la culture au développement durable dans les thématiques prioritaires des engagements internationaux et intergouvernementaux du gouvernement du Québec, ainsi que dans les plans d'action et critères de sélection des appels à projets découlant de ces engagements**

**INDICATEUR**

Nombre de propositions faites

**CIBLE**

10 propositions, d'ici le 31 mars 2020

**RÉSULTAT 2016-2017**

8 propositions faites

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**

En 2016-2017, afin de favoriser la coopération aux niveaux national et international en matière de développement durable, le Ministère a travaillé à l'élaboration de libellés d'intégration de la culture au développement durable et les a proposés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour qu'ils soient pris en compte dans les engagements internationaux et intergouvernementaux du gouvernement du Québec ainsi que dans les plans d'action et critères de sélection des appels de projets découlant de ces engagements.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

### Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Renforcer l'opérationnalisation du lien entre culture et développement durable dans l'administration publique

**ACTION 5 Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et société**<sup>39</sup>

### INDICATEUR

Nombre d'actions mises en œuvre et auxquelles le Ministère a contribué

### CIBLE

Au moins 2 d'ici le 31 mars 2020

#### RÉSULTAT 2016-2017

Mise en place de la fonction interministérielle Culture-Société  
Travaux ministériels  
Travaux interministériels

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

### Résultats

En 2016-2017, le Ministère s'est doté d'outils nécessaires au renforcement de l'opérationnalisation du lien culture-société tant à l'interne que dans l'administration publique :

#### Travaux ministériels

- désignation d'une ressource à titre de coordonnatrice interministérielle des dossiers Culture-Société;
- réalisation d'un tableau de bord interne présentant une vision globale des dossiers et des partenaires gouvernementaux avec qui le Ministère interagit;
- réalisation d'une analyse sommaire des engagements

inscrits dans les plans d'action de développement durable des ministères et organismes soumis à la Loi sur le développement durable (référence : Chantier gouvernemental en culture, objectif 1.6 de la planification stratégique 2012-2017);

- dans le cadre de la démarche d'actualisation de la politique culturelle du Québec, prise en compte d'enjeux sociaux du développement durable dans la planification du développement culturel.

#### Travaux interministériels

- Ministère de la Famille : Le Ministère a réalisé et transmis au ministère concerné le bilan 2015-2016 en faveur des familles et des enfants;
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Le Ministère a commenté une version de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec on bouge!*;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : Le Ministère a participé aux travaux d'élaboration du troisième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Office des personnes handicapées du Québec : Le Ministère s'est engagé dans le Plan 2015-2019 visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière* et a adopté son plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2016-2019;
- Secrétariat aux affaires autochtones : Le Ministère a participé aux travaux d'élaboration du Plan d'action gouvernemental en matière de développement social autochtone;
- Secrétariat à la condition féminine : Le Ministère a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Secrétariat à la jeunesse : Le Ministère a participé aux travaux menant à l'adoption de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

39. Selon l'A21C, « la culture est un vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale ».

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

### Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

**ACTION 6 Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et économie**<sup>40</sup>

### INDICATEUR

Nombre d'actions mises en œuvre et auxquelles le Ministère a contribué

### CIBLE

Au moins 2 d'ici le 31 mars 2020

#### RÉSULTAT 2016-2017

- Mise en place de la fonction interministérielle Culture-Économie
- Travaux ministériels
- Travaux interministériels

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

### Résultats

En 2016-2017, le Ministère s'est doté d'outils nécessaires au renforcement de l'opérationnalisation du lien culture-économie autant à l'interne que dans l'administration publique.

### Travaux ministériels

- désignation d'une ressource dédiée à la coordination interministérielle des dossiers Culture-Économie;
- réalisation d'un tableau de bord présentant une vision globale des dossiers et des partenaires gouvernementaux avec qui le Ministère interagit;
- réalisation d'une analyse sommaire des engagements inscrits dans les plans d'action de développement durable des ministères et organismes soumis à la Loi sur le développement durable (référence : Chantier gouvernemental en culture, objectif 1.6 de la planification stratégique 2012-2017);
- amorce d'une réflexion sur l'application des principes de l'économie sociale au secteur culturel;
- dans le cadre de sa démarche d'actualisation de la politique culturelle du Québec, prise en compte d'enjeux économiques du développement durable dans la planification du développement culturel.

40. Selon l'A21C, « la culture est un catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse ».

### Travaux interministériels

- Ministère Économie, Science et Innovation : le Ministère a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie québécoise en recherche et innovation;
- Tourisme Québec : le Ministère a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie de mise en valeur du tourisme culturel et événementiel et de son plan d'action 2016-2020.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

### Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

**ACTION 7 Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture, territoire et environnement**<sup>41</sup>



### INDICATEUR

Nombre d'actions mises en œuvre et auxquelles le Ministère a contribué

### CIBLE

Au moins 2 d'ici le 31 mars 2020

#### RÉSULTAT 2016-2017

- Travaux ministériels
- Travaux interministériels

#### ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

### Résultats

En 2016-2017, et en continuité avec les efforts déployés depuis 2009, le Ministère a contribué au renforcement de l'opérationnalisation du lien culture, territoire et environnement autant à l'interne que dans l'administration publique.

41. Selon l'A21C, « la culture est un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires ».

**Travaux ministériels**

- dans le cadre de la démarche d'actualisation de la politique culturelle du Québec, prise en compte d'enjeux territoriaux et environnementaux du développement durable dans la planification du développement culturel;
- dans le cadre de la révision des orientations du gouvernement en aménagement du territoire<sup>42</sup>, production d'un guide sur l'aménagement culturel du territoire, destiné aux milieux municipaux.

**Travaux interministériels :**

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Le Ministère a participé aux travaux de la Table des personnes répondantes en occupation et vitalité des territoires et du Comité interministériel sur la révision des orientations du gouvernement en aménagement du territoire;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : le Ministère a collaboré aux travaux de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public;
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : le Ministère a participé à des discussions relativement à une meilleure prise en compte de la culture dans les études d'impacts sur l'environnement.

**Objectif gouvernemental 2.1**

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

**Objectif gouvernemental 6.2**

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

**OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Contribuer aux travaux des tables d'accompagnement-conseil des acteurs publics

**ACTION 8 Informer le personnel de l'avancement des travaux des tables afin de favoriser la contribution des clients-partenaires à l'atteinte des cibles gouvernementales**

**INDICATEUR**

Nombre d'activités réalisées auprès du personnel

**CIBLE**

12 activités d'ici le 31 mars 2020

**RÉSULTAT 2016-2017**

Participation à la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux

Participation à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable

Confirmation de la participation au Groupe d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux en développement durable

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN****Résultats**

Depuis 2009, le Ministère participe à la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM) coanimée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

En 2016-2017, le Ministère a concouru à la mise en œuvre du Plan d'accompagnement-conseil 2015-2020 de la TACOM. Voici quelques exemples de sa contribution :

- participation à quatre réunions;
- mise à jour du Répertoire des outils gouvernementaux de développement durable;
- élaboration, en collaboration avec le MDDELCC et le MAMOT d'une présentation des travaux de la TACOM et des résultats<sup>43</sup> des sondages 2012 et 2015 destinés aux personnels des ministères et organismes;
- formulation de commentaires sur le choix des critères 2015-2020 d'une démarche intégrée de développement durable en milieu municipal et des organismes nationaux offrant des services aux municipalités;
- envoi, aux membres de la TACOM, d'une liste des conseillers régionaux du MCC porteurs du dossier de développement durable, etc.

Par ailleurs, en 2016-2017, le Ministère a amorcé sa participation à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable (TACEDD) coanimée par le MDDELCC et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). Il désire s'inspirer des travaux de la TACEDD pour améliorer son accompagnement auprès des organismes et des entreprises culturelles<sup>44</sup>. Il a participé à trois rencontres, dont une sur l'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière gouvernementaux.

Enfin, une ressource a été désignée pour participer aux travaux du Groupe d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux en développement durable, mis récemment en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

42. La notion d'aménagement culturel du territoire est désormais intégrée au projet de renouvellement des orientations du gouvernement en aménagement du territoire, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

43. La comparaison des résultats des sondages 2012 et 2015 montre une progression de l'engagement des organismes municipaux dans une démarche de développement durable, passant de 19,3 % en 2012 à 23,8 % en 2015. La TACOM vise à ce que 30 % des organismes municipaux soient dotés d'une démarche intégrée de développement durable en 2020.

44. La TACEDD vise à ce que d'ici 2020, 30 % des entreprises québécoises, y compris celles qui sont présentes à l'étranger, aient amorcées une démarche de développement durable.

## Suivi de la recommandation du commissaire au développement durable

Le rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2014-2015 dans lequel sont inclus les résultats des travaux du commissaire au développement durable, a été déposé le 11 juin 2014 à l'Assemblée nationale. Il y est recommandé aux entités vérifiées d'accroître leurs efforts afin d'adapter leurs pratiques de gestion pour que l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et les organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite des recommandations ou des commentaires formulés par le commissaire au développement durable.

### RECOMMANDATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE ET MESURES PRISES PAR CE DERNIER

Recommandation adressée aux entités vérifiées	Mesure prise par le Ministère	Résultats
Accroître les efforts afin d'adapter leurs pratiques de gestion pour que l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable	Formalisation d'une structure de gouvernance ministérielle en développement durable	Réalisée à 80 %
	Adoption d'un processus interne formel de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le ministère de la Culture et des Communications	Processus adopté
	Suivi du plan d'action de la mise en œuvre de la recommandation par le comité de vérification interne	Suivi réalisé en 2015

## L'occupation et la vitalité des territoires (OVT)

Le 10 novembre 2011, le gouvernement du Québec rendait publique la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, adoptée le 5 avril 2012, amène les ministères et les organismes publics concernés à concourir à l'atteinte des objectifs de la stratégie, en se guidant sur ses principes. La mise en œuvre de la stratégie a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Ministère partage la vision, les principes et les orientations de la stratégie en vue de maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales en culture et du développement des territoires. Il participe à l'exercice de révision de la stratégie dans le cadre des travaux de la Table des personnes répondantes en occupation et vitalité des territoires, pilotée par le MAMOT.

Le Ministère s'est engagé à réaliser des mesures pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie par l'intermédiaire de certains objectifs de son plan stratégique 2012-2016 dont la mise en œuvre a été prolongée jusqu'au 31 mars 2017.

### OBJECTIFS DU MINISTÈRE RETENUS AFIN DE CONTRIBUER À LA STRATÉGIE OVT

Orientation de la Stratégie OVT	Objectif de la Stratégie OVT	Objectif du plan stratégique du Ministère 2012-2016, prolongé jusqu'en 2017
<b>4.1 Agir pour mieux habiter nos territoires</b>		
4.1.1 La fierté d'appartenir à une communauté	Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance	<b>Objectif 7</b> Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel
	Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel	<b>Objectif 8</b> Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel
4.1.4 Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques	<b>Objectif 9</b> Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions
<b>Élément transversal concourant à l'OVT</b>		
		<b>Objectif 3</b> Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis

Le Ministère s'est également engagé à réaliser deux nouvelles actions pour contribuer à la stratégie par l'entremise de l'action 7 de son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture, territoire et environnement). Il s'agit d'une action transversale au regard de l'OVT et de la dimension territoire et environnement en développement durable.

Les résultats qui concourent à l'OVT présentés dans la section du plan stratégique sont reconnaissables par le symbole :



### Indicateur gouvernemental OVT en patrimoine culturel

Le gouvernement a adopté une liste d'indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires. L'un d'eux a trait au patrimoine culturel. Il vise à mesurer le nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Deux statuts peuvent être octroyés par les municipalités : la citation et l'identification. La citation est conférée à des biens mobiliers (objets et documents) dont la municipalité a la propriété ainsi qu'à des biens immobiliers (immeubles patrimoniaux et sites patrimoniaux) situés sur

son territoire. L'identification est conférée à des personnages, à des événements, à des lieux historiques ainsi qu'à des éléments du patrimoine immatériel qui peuvent être définis comme des savoir-faire, des connaissances, des expressions, des pratiques et des représentations transmis de génération en génération. Pour ce faire, les municipalités agissent par voie de règlement en vue de la protection de leur patrimoine.

Pour relever le défi de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel, le gouvernement du Québec a créé le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) qui permet d'accroître et de stabiliser les subventions destinées au patrimoine. Composé de cinq volets, le fonds est affecté au soutien financier de mesures favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois.

Le volet 2 de ce fonds – Protection ou mise en valeur des immeubles et sites d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités – rend admissible à une aide financière toute personne (physique ou morale) propriétaire de biens d'intérêt patrimonial significatif protégés par une municipalité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, ou faisant l'objet de mesures de protection en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## La Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise à améliorer le financement des services publics afin d'en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services de l'État, afin d'accroître le bien-être de la population québécoise.

La politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

La Politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Les revenus perçus par le Ministère concernent les services rendus en application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, lesquels se sont établis à 1 183 769,59 \$ au cours de l'année 2016-2017, ainsi que

les services de restauration, d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation offerts par le Centre de conservation du Québec, lesquels ont généré 1 656 033,77 \$ pour le même exercice financier. Ces revenus sont comptabilisés à l'intérieur de comptes à fins déterminées et servent à payer les dépenses de l'organisme. De l'information supplémentaire sur la tarification de l'intégration des arts à l'architecture et du Centre de conservation du Québec est présentée dans leurs sections respectives.

Les organismes et les sociétés d'État rendent compte de la tarification de leurs biens et services dans leur rapport annuel de gestion ou d'activité, et ce, depuis 2010-2011.

## La gestion et le contrôle des effectifs et les renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

### La gestion et le contrôle des effectifs

En vertu de cette loi, les organismes publics dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique doivent faire état de leur effectif en heures rémunérées et de l'atteinte de la cible qui a été fixée. En 2016-2017, le Ministère a utilisé 592 703 heures rémunérées. La cible fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée, puisqu'elle était de 628 500 heures rémunérées.

### RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] 1826,3 h	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement et administrateur d'État	53 522,7	0,0	53 522,7	29,3	30
Personnel professionnel	394 696,9	902,3	395 599,2	216,6	221
Personnel de bureau, technicien et assimilé	143 419,0	161,9	143 580,9	78,6	81
Total en heures	591 638,6	1 064,2	592 702,8		
Total en ETC transposés (Total des heures / 1826,3 h)	323,9	0,6	324,5		

### Renseignements relatifs aux contrats de services

En vertu de l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, tout organisme public qui s'est vu attribuer un niveau d'effectif en application de la sous-section 2 de la section III doit présenter, dans son rapport annuel, les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus déterminés par le Conseil du trésor.

### CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique <sup>45</sup>	23	1 271 637,50 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>46</sup>	15	1 063 244,13 \$
Total des contrats de services	38	2 334 881,63 \$

45. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

46. Comprend les personnes morales de droit privé, ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

## **Les recommandations du Vérificateur général du Québec**

En 2016-2017, le Ministère n'a pas fait l'objet de vérification de la part du Vérificateur général du Québec ni du commissaire au développement durable. En revanche, ce dernier a procédé à une vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'application de la Loi sur le développement durable en 2013-2014. Pour en savoir davantage sur la mise en œuvre des mesures prises par le Ministère à ce sujet, se référer à la section sur le développement durable du présent rapport.

## 6 LE SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

### Présentation

Créé en 1988 pour apporter son soutien au ministre ou à la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, le Secrétariat :

- ▶ conseille le ou la ministre responsable de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervient dans les dossiers qu'il ou elle lui confie;
- ▶ coordonne la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agit comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte;
- ▶ soutient et met en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- ▶ participe à la consolidation de la politique linguistique et à sa mise en valeur au Québec et à l'étranger;
- ▶ veille à la cohérence et au suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique, et ce, en concertation avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

Le Secrétariat se veut rassembleur, déterminé à mobiliser les différents acteurs de la société québécoise afin que les personnes de toutes origines et de partout au Québec puissent travailler et vivre en français.

### La structure organisationnelle

Le 1<sup>er</sup> avril 2016, le Secrétariat a été intégré à la structure organisationnelle du ministère de la Culture et des Communications, en tant que sous-ministériat. Ce changement permet d'optimiser la gestion administrative, de maximiser la collaboration avec plusieurs unités du Ministère et de multiplier les occasions où culture québécoise et langue française trouvent à se promouvoir mutuellement.

Au 31 mars 2017, le Secrétariat comptait sur un effectif de 9 employées et employés ayant un statut régulier.

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SPL EN PLACE AU 31 MARS PAR CORPS D'EMPLOI

Corps d'emploi	2017	
	N	%
Personnel d'encadrement et administrateur d'État	1	11,1
Personnel professionnel	6	66,7
Personnel de bureau et technicien assimilé	2	22,2
Total	9	100,0

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2017	
	N	%
Moins de 35 ans	1	11,1
35 ans ou plus	8	88,9
Total	9	100,0

## Le contexte et les enjeux

La politique linguistique québécoise et les actions gouvernementales visant à protéger et à promouvoir la langue française sur le territoire québécois sont le fruit d'un long processus amorcé depuis plusieurs années, et d'une prise de conscience des enjeux de pérennité et de vitalité du français. Elles témoignent de la volonté à faire du français la langue commune de communication publique entre les Québécois de toutes langues et de toute origine.

Le Québec a pour langue officielle le français depuis 1974. Trois ans plus tard, dans le but d'en assurer la primauté, il se dotait de la Charte de la langue française, dont le quarantième anniversaire a été célébré le 26 août 2017. Instrument fondamental de l'affirmation de l'identité québécoise, la Charte garantit la qualité et le rayonnement de la langue française et en fait la langue de l'État, de l'enseignement, du commerce, des affaires et du travail.

Pièce maîtresse de la politique linguistique du Québec, la Charte a contribué à de nombreux progrès sur le plan sociolinguistique. Parmi ceux-ci, notons les avancées du français en matière d'affichage public et commercial, et sa prédominance comme langue de travail et de service dans les commerces et les entreprises, et ce, tant dans la région de Montréal que dans l'ensemble du Québec. En ce qui concerne l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, les constats sont tout autant positifs. Le français s'est également répandu au sein des différentes communautés établies au Québec, quelle que soit la langue maternelle.

Après quarante ans d'application de la politique linguistique, le français s'est bel et bien affirmé comme la langue officielle dans l'espace public au Québec. Autre signe de sa vitalité, considéré à l'échelle internationale, le français est la cinquième langue la plus parlée dans le monde, avec 274 millions de locuteurs. Il occupe la troisième place dans la langue des affaires.

Il importe toutefois de demeurer vigilant et de poursuivre les efforts de protection et de promotion du français, afin de préserver son statut et d'en renforcer la vitalité dans l'espace public. En effet, située sur un continent où vivent quelque 300 millions d'anglophones et seule province canadienne composée en majorité d'une population de langue maternelle française, le Québec doit notamment faire face à de multiples pressions pour maintenir un équilibre entre l'affirmation claire du caractère français de la société québécoise et le respect de ses communautés anglophones, allophones et autochtones. En outre, l'usage grandissant de langues autres que le français dans l'espace privé, la présence croissante de l'anglais dans le monde du travail et l'attraction qu'exerce cette langue sur les jeunes et les nouveaux arrivants sont sources de préoccupations.

Le contexte de mondialisation, qui s'accompagne d'une diffusion massive de nouvelles technologies de l'information et des communications fortement anglicisées, n'est pas non plus sans influencer de façon significative le portrait linguistique du Québec. Par ailleurs, le Québec est depuis toujours une terre d'accueil pour les nouveaux arrivants. C'est ainsi que, de 2005 à 2014, il a admis sur son territoire 490 909 personnes immigrantes. Parallèlement, le nombre d'allophones ne cesse de croître. De 60 000 en 1996, il est passé à 120 500 en 2011. L'apprentissage de la langue française joue un rôle important dans l'inclusion des nouveaux arrivants. Son apprentissage constitue un outil qui leur permet de contribuer à l'enrichissement et à la vitalité culturels du Québec, et réciproquement.

D'ailleurs, afin d'exprimer de façon concrète l'importance qu'accorde le gouvernement à la langue française, le Ministère en a fait la trame de la nouvelle politique québécoise de la culture. Qui plus est, le Secrétariat a réintégré le portefeuille du Ministère le 7 avril 2014. Aussi, un geste administratif qui marque cette volonté d'ancrer la langue à la culture a été posé le 1<sup>er</sup> avril 2016, alors que le Secrétariat intégrait la structure administrative du Ministère. De fait, la sphère culturelle offre des avenues porteuses pour enrichir l'action en faveur de la langue française, qui est partie intégrante de l'identité et du patrimoine québécois.

C'est dans ce contexte, qu'en 2016-2017, 29,3 M\$ ont été alloués aux organismes linguistiques par le gouvernement du Québec, dont 3 M\$ en crédits supplémentaires pour la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 :

*Le français, notre affaire!* Il s'agit là de la somme la plus élevée dévolue aux organismes voués à la protection et à la promotion de la langue française depuis près de dix ans. Cette stratégie constitue un geste hautement signifiant en faveur du français.

Tenant compte du caractère mouvant et transversal des dossiers linguistiques, de nombreuses instances de concertation ont été mises en place par le gouvernement afin d'harmoniser l'offre de service en francisation auprès des allophones issus de l'immigration. Dans le contexte actuel, et dans un souci d'efficacité, il est primordial de travailler ensemble, de façon complémentaire et constante, pour ainsi mutualiser les actions. D'ailleurs, la Stratégie lancée en décembre 2016 par le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, reflète la volonté gouvernementale de centrer son action sur la promotion et la valorisation de la langue française en capitalisant sur la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs de tous les milieux qui sont susceptibles, par leur action soutenue, d'assurer la vitalité de la langue française dans tout l'espace public québécois.

Aussi la population, particulièrement les jeunes, est appelée à s'impliquer et à promouvoir son amour du français tout en se prévalant de sa bonne maîtrise. Que ce soit dans le milieu commercial, dans le milieu scolaire ou dans les autres sphères de la vie publique, l'évolution des besoins de communication conditionne les exigences en matière de compétences linguistiques. Aussi, des mesures sont constamment mises en œuvre pour promouvoir et valoriser le français et, pour fournir des outils nécessaires à la maîtrise et à l'apprentissage de la langue.

## Les résultats de l'année

La reddition de comptes du Secrétariat à la politique linguistique s'appuie sur l'orientation et les objectifs inscrits à l'enjeu 4 du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

### ENJEU LA COHÉSION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE AUTOUR DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE

#### ORIENTATION

Coordonner l'action gouvernementale afin de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires

#### AXE – Politique linguistique québécoise, en incluant la Charte de la langue française

##### OBJECTIF 1

Élaborer diverses stratégies, notamment législatives, réglementaires et d'accompagnement, visant le renforcement du français dans l'espace public

##### INDICATEUR 1.1

Accroissement du partenariat stratégique avec des organisations patronales, syndicales et associatives

##### CIBLE ANNUELLE

2 nouveaux partenariats

##### CIBLE 2016-2017

Mettre en place une structure de concertation visant à assurer la pleine participation des organismes partenaires

##### RÉSULTAT 2016-2017

Ajout de 3 nouveaux partenaires

Mise en place du Comité de coordination et de suivi des actions

##### RÉSULTAT 2015-2016

Ajout de deux nouveaux partenaires

##### RÉSULTAT 2014-2015

Ajout de deux nouveaux partenaires

##### RÉSULTAT 2013-2014

Démarches partenaires en cours

##### ÉTAT D'AVANCEMENT<sup>47</sup> ► CIBLE ATTEINTE

47. Appréciation de l'état d'avancement à l'égard de l'atteinte de la cible.

## Résultats

À la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021, *Le Français, notre affaire!*, se sont joints trois nouveaux partenaires significatifs, soit la Ville de Montréal, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Cela renforce l'ancrage de la stratégie dans l'espace public, le déploiement dans toutes les régions du Québec, en plus d'accroître la concertation et la cohérence d'action des ministères et organismes responsables de la francisation.

Le Comité de coordination et de suivi des actions, mis en place dans le cadre de la Stratégie, est composé de vingt représentants sectoriels issus des milieux les plus directement visés par le dossier de la langue française. Ce comité a pour mandat de formuler des avis et des recommandations au comité directeur, de partager les bonnes pratiques des partenaires privés et publics, et d'échanger sur l'avancement des interventions et sur les enjeux, afin d'harmoniser les actions. Les partenaires siégeant à ce comité ont un rôle de relayeur d'information dans les milieux.

## UNE ACTION SOUTENUE

Dans le but de renforcer le français dans l'espace public, le Secrétariat a pu miser, en 2016-2017, sur des campagnes promotionnelles et des programmes phares.

### Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 : « Le Français, notre affaire! »

Lancée le 12 décembre 2016, la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021, *Le français, notre affaire!*, s'inscrit en continuité avec la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal mise en œuvre d'octobre 2008 à mars 2016. Cette nouvelle stratégie mise sur le partenariat et met l'accent sur la promotion de la langue officielle du Québec, au moyen d'activités de mise en valeur, de sensibilisation et d'éducation. Se déployant sur cinq ans, elle vise le renforcement du français comme langue du travail et des services, plus particulièrement auprès des immigrants et des néo-Québécois qui n'ont pas le français comme langue d'usage et qui travaillent dans des petites et moyennes entreprises. Tout en ayant Montréal comme centre de gravité, la Stratégie est déployée à l'échelle nationale et réunit une quinzaine de partenaires reconnus comme des leaders dans leur milieu, disposant d'un capital d'influence qu'ils peuvent exercer au sein de plusieurs réseaux : milieux municipal, syndical, manufacturier, du commerce de détail, culturel et des affaires.

### Campagne nationale promotion et de valorisation de la langue française

Lancée le 9 mars 2017, la campagne *De bonnes choses arrivent quand on parle français* s'est déroulée sur cinq semaines, du 13 mars au 17 avril 2017. En complémentarité avec la campagne du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) *Apprendre le français, c'est gratuit et c'est gagnant!*, qui vise à augmenter la participation des personnes immigrantes aux cours de français offerts par le gouvernement du Québec, elle était diffusée principalement sur le Web et véhiculait comme message que le français est l'aspect central de la culture et de l'identité du Québec, mettant de l'avant l'utilité de parler français au quotidien afin d'interagir et de vivre ensemble au Québec et démontrant que parler français est gage de succès.



Campagne nationale de promotion et de valorisation de la langue française  
Photo : MCC

Cette campagne, à laquelle 625 000 \$ ont été affectés par le Secrétariat en 2016-2017, s'inscrit dans la volonté gouvernementale de promouvoir et valoriser la langue française en tant qu'élément de fierté des Québécois de toutes origines. Selon les résultats d'une analyse effectuée par une firme indépendante, les résultats de la campagne sont positifs : 49 % des Québécois se souviennent avoir vu les publicités mettant en vedettes les porte-paroles, alors que 72 % des Québécois considèrent que cette campagne est une bonne initiative du gouvernement du Québec. De plus, la campagne présente des retombées positives en termes d'attitude et de comportement : 70 % estiment que cette campagne peut contribuer à augmenter le sentiment d'appartenance à la langue française, 68 % ont le sentiment que cette campagne peut encourager à passer à l'action en posant certains gestes en faveur de la langue française et 53 % sont d'avis que cette campagne les amène à réfléchir à l'usage qu'ils font de la langue française.

### Fonds de promotion et de valorisation de la langue française

Relié à la stratégie *Le français, notre affaire!*, le Fonds de promotion et de valorisation de la langue française vise à soutenir des projets qui ont pour objectif d'accroître l'usage du français par les clientèles cibles, non seulement dans les entreprises, mais aussi dans les autres domaines de la vie publique où ces personnes interagissent, tels le commerce de détail, les services, les loisirs et les communications.

En 2016-2017, plus de 1,7 M\$ ont été consacrés à la réalisation de 40 projets ayant des retombées dans toutes les régions du Québec. La plupart d'entre eux étaient portés par les partenaires socioéconomiques du gouvernement en francisation : chambres de commerce, associations syndicales, organismes de défense de la langue française ou d'accueil des personnes immigrantes, universités, associations représentant des secteurs économiques (hôtellerie, restauration, etc.).

### Programme Promotion du français lors d'activités culturelles

L'édition 2016-2017 du programme Promotion du français lors d'activités culturelles a été lancée le 8 décembre 2016. Pour une huitième année consécutive, ce programme a permis de soutenir des projets qui mettent un accent particulier sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles qui visent à sensibiliser le public à la richesse et à la vitalité de la langue française.

En 2016-2017, le Secrétariat a reçu 46 demandes de subventions provenant de 14 régions. Vingt-et-un projets ont obtenu une aide financière, dont ceux présentés par la Société littéraire de Laval, la Maison Saint-Gabriel et le Carrefour de ressources en interculturel de Montréal. En 2016-2017, l'enveloppe globale du programme s'établissait à 350 000 \$.

### Parlez-moi d'une langue!

Soutenu depuis 1997, le programme Parlez-moi d'une langue!, mis en place par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, a permis à des écrivaines et des écrivains, à des journalistes et à des spécialistes de la communication de transmettre leur passion pour la langue française à des jeunes fréquentant les établissements d'enseignement supérieur.

En 2016-2017, le programme disposait d'une enveloppe de 120 000 \$. Au 31 mars 2017, ce sont 211 rencontres qui ont été tenues dans les établissements collégiaux et universitaires. Plus de 140 conférencières et conférenciers ont visité 68 départements d'établissements collégiaux dans 16 régions du Québec et 14 départements d'établissements universitaires dans 5 régions.

### Promotion de la langue française

En 2016-2017, le Secrétariat a soutenu cinq projets pour faire la promotion de la langue française. Il a appuyé notamment la tenue du Concours de vulgarisation de la recherche, organisé par l'Association francophone pour le savoir, et le projet La langue du numérique, de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française. La somme allouée à ces projets s'élève à 43 000 \$.

### Prix Georges-Émile-Lapalme

Le Secrétariat a collaboré à l'attribution du prix Georges-Émile-Lapalme, remis annuellement par le gouvernement du Québec à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle à la qualité et au rayonnement de la langue française au Québec. En 2016, le prix a été décerné à M<sup>me</sup> Noëlle Guilloton en raison de sa contribution à l'enrichissement et à la vitalité de la langue française et de son engagement au sein de plusieurs organismes et associations, dont l'Office québécois de la langue française (OQLF). M<sup>me</sup> Guilloton est connue pour avoir été l'une des rédactrices principales de l'ouvrage de référence *Le français au bureau*.

### Affichages des marques de commerce

Afin de donner suite à la volonté gouvernementale d'assurer la présence du français sur les façades d'entreprises affichant une marque de commerce dans une autre langue que le français, deux règlements ont été adoptés : le Règlement modifiant le Règlement sur la langue du commerce et des affaires et le Règlement modifiant le Règlement précisant la portée de l'expression «de façon nettement prédominante» pour l'application de la Charte de la langue française. Ces règlements ont été publiés dans la Gazette officielle du 9 novembre 2016 et sont entrés en vigueur le 24 novembre.

### Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Le Secrétariat a été appelé à présenter les principaux éléments de la politique linguistique québécoise et les efforts déployés par le Québec en protection et promotion de la langue française lors de la visite, le 27 octobre 2016, de la délégation des députés des cantons de Suisse romande et de la délégation parlementaire flamande (Commission Bruxelles et périphérie bruxelloise), qui démontraient un intérêt particulier pour le sujet.

Par ailleurs, le site Web du Secrétariat ([www.spl.gouv.qc.ca](http://www.spl.gouv.qc.ca)) constitue une importante source d'information sur la politique linguistique.

**INDICATEUR 1.2**

Augmentation du nombre de petites entreprises<sup>48</sup> ayant reçu une attestation de francisation volontaire dans le cadre de la poursuite de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

**CIBLE 2016-2017**

15 % par rapport à l'année 2012-2013

**RÉSULTAT 2016-2017**

171,7 %

**RÉSULTAT 2015-2016**

158,8 %

**RÉSULTAT 2014-2015**

99,2 %

**RÉSULTAT 2013-2014**

40,4 %

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE****Résultats**

La cible 2016-2017 a été atteinte, étant donné que 1 008 attestations avaient été délivrées au 31 mars 2017, soit 637 de plus qu'en 2012-2013. Cela représente une augmentation de 171,7 % par rapport à l'année de référence, alors que la cible visait une augmentation de 15 %.

**NOMBRE CUMULATIF DE PETITES ENTREPRISES AYANT OBTENU UNE ATTESTATION DE FRANCISATION VOLONTAIRE AU 31 MARS**

Année	Nombre	Variation <sup>49</sup>
2012-2013	371	— <sup>50</sup>
2013-2014	521	40,4 %
2014-2015	741 <sup>51</sup>	99,7 %
2015-2016	960	158,8 %
2016-2017	1 008	171,7 %

Dans le but de donner une nouvelle impulsion à la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016 qui s'est terminée le 31 mars 2016, la nouvelle stratégie a été dotée d'une nouvelle gouvernance et d'un nouveau mécanisme de suivi et d'évaluation. De façon concertée, dans une perspective de responsabilité partagée, les partenaires de la Stratégie ont amorcé la détermination des mesures. Celles-ci déboucheront sur des indicateurs pertinents, permettant d'apprécier les diverses actions mises en œuvre et leurs répercussions à long terme.

**OBJECTIF 2**

S'assurer de la cohérence des actions des ministères et des organismes en matière de langue française

**INDICATEUR 2.1**

Mise en place, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, d'un réseau de répondants ministériels

**CIBLE 2016-2017**

Mettre sur pied une table de concertation ministérielle (niveau sous-ministre) dans le but d'assurer une action concertée en faveur du français de tout l'appareil gouvernemental

**RÉSULTAT 2016-2017**

La cible a été modifiée en raison du lancement de la nouvelle Stratégie partenariale, dont le mécanisme de gouvernance implique une concertation avec les principaux ministères engagés dans les enjeux linguistiques

**RÉSULTAT 2015-2016**

Collaborer au développement d'un projet de réseautage

**RÉSULTAT 2014-2015**

Tenue d'une première rencontre d'un réseau de répondants ministériels (taux de participation de 45 %)

**RÉSULTAT 2013-2014**

Réalisation d'un état de situation de la mise à jour des politiques linguistiques gouvernementales dans les ministères et organismes

Tournée des ministères et organismes effectuée par la ministre

Mise en place d'une collaboration avec l'OQLF afin de constituer un réseau de répondants

**ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN****Résultats**

Le Secrétariat a posé deux principaux gestes favorisant l'accroissement de la concertation et de la cohérence d'action entre les ministères et organismes les plus directement touchés par l'enjeu linguistique dans le contexte de la nouvelle Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021.

48. Par petite entreprise, on entend une entreprise qui emploie moins de 50 personnes.

49. La variation est calculée par rapport à l'année de référence 2012-2013.

50. N'ayant pas lieu de figurer.

51. Le nombre cumulé d'attestations, au 31 mars 2015, a été corrigé; il est passé de 739 à 741 en raison de nouvelles informations fournies. La variation est donc passée de 99,2 % à 99,7 %.

D'abord, il a mis en place une nouvelle gouvernance qui réunit cinq ministères et un organisme du gouvernement, soit le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et l'OQLF.

Ensuite, en janvier 2017, le Secrétariat a mis sur pied un sous-comité réunissant ces entités et la Ville de Montréal dans le but d'élaborer une proposition de plan stratégique et de cadre d'évaluation de la Stratégie. Ceux-ci ont été soumis à l'approbation du Secrétariat du Conseil du trésor en juillet 2017.

## UNE ACTION SOUTENUE

Comme par les années passées, le Secrétariat a veillé à la cohérence des actions de l'administration publique en matière linguistique. Régulièrement consulté par les ministères et les organismes qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou que les clauses linguistiques contenues dans les ententes intergouvernementales ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise, le Secrétariat a répondu aux demandes de cet ordre qu'il a reçues en 2016-2017. Il a aussi répondu aux demandes du ministère du Conseil exécutif relativement à des mesures pouvant avoir des effets sur la politique linguistique québécoise.

## INDICATEUR 2.2

Implantation d'un mécanisme de reddition de comptes de l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

### CIBLE 2016-2017

Rappel de l'importance de rendre compte de l'application de la politique institutionnelle dans la production du rapport annuel de gestion lors des rencontres de la nouvelle table de concertation ministérielle

### RÉSULTAT 2016-2017

Des rappels périodiques ont été faits par les conseillers en francisation de l'OQLF auprès des dirigeants des ministères et organismes, ainsi que des relances

Analyse des rapports annuels de gestion 2015-2016 de 122 ministères et organismes

### RÉSULTAT 2015-2016

Reddition de comptes réalisée

Analyse des rapports annuels de gestion 2014-2015 de 117 ministères et organismes

### RÉSULTAT 2014-2015

Analyse des rapports annuels de gestion 2013-2014 de 56 ministères et organismes

### RÉSULTAT 2013-2014

Plan de travail adopté

## ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

### Résultat

Entre l'adoption de la Politique linguistique gouvernementale en 2011 et le 31 mars 2017, l'Office a reçu pour commentaires 79 projets de politique linguistique institutionnelle. Il a rédigé et transmis 56 avis officiels. Il a reçu 55 politiques approuvées par les sous-ministres et dirigeants de ministères et organismes. Au total, 124 ministères et organismes doivent transmettre à l'Office une politique linguistique institutionnelle approuvée; 11 organismes ont avisé l'Office qu'ils adopteraient la politique d'un autre organisme. Cela signifie donc que l'Office était toujours en attente de 34 projets de politique linguistique institutionnelle provenant d'autant de ministères et organismes. À ce sujet, en plus des rappels faits par les conseillers en francisation, des relances auprès des dirigeants de ces ministères et organismes ont été faites par le président-directeur général de l'Office le 9 mars 2016 et le 23 mars 2017.

En 2016-2017, l'Office a examiné les rapports annuels 2015-2016 de 122 des 126 ministères et organismes tenus d'adopter la politique linguistique gouvernementale. Les rapports annuels 2015-2016 des quatre autres ministères et organismes n'ont pas pu être examinés, car ils n'avaient pas encore été déposés à la date de clôture de l'exercice.



## 7 LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC



Retouches sur les comblements des fissures dans le chœur de l'église de Saint-Romuald  
Photo : Michael O'Malley

Le ministère de la Culture et des Communications présente de l'information détaillée sur la reddition de comptes du Centre de conservation du Québec (CCQ) au regard du Plan d'action 2016-2017 et des engagements de la Convention de performance et d'imputabilité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

### Présentation

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> avril 1979, le Centre de conservation du Québec fait partie intégrante du ministère de la Culture et des Communications. Ses services et ses ressources sont régis par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

Au cours de la dernière année, le Centre a atteint les objectifs établis dans le plan d'action 2016-2017. Il a obtenu d'excellents résultats en matière de production et il a travaillé à élargir son offre de service tout en maintenant la qualité de ses pratiques. Le Centre tient aussi à souligner l'obtention, par un membre de son équipe, d'un prix prestigieux. André Bergeron, restaurateur à l'atelier des objets archéologiques et ethnologiques du Centre de conservation du Québec depuis 1980, s'est vu décerner en mai 2016 par l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels (ACCR), le prix Charles Mervyn Ruggles pour sa contribution exemplaire au domaine de la conservation. Monsieur Bergeron est le premier francophone à recevoir ce prix.

## La mission

La mission du Centre de conservation consiste à :

- fournir des services professionnels de restauration et d'expertise;
- sensibiliser les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive;
- encourager le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier.

## La clientèle

La clientèle du Centre comprend :

- les gestionnaires des collections d'État (musées d'État et BANQ);
- les institutions muséales soutenues au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications;
- les centres d'archives privées agréés;
- les organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans le domaine du patrimoine, comme les fabriques de paroisse, les sociétés d'histoire, les centres d'exposition, etc.;
- les municipalités, les établissements publics d'enseignement;
- les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- les entreprises;
- les individus.

## Les services

Le Centre regroupe ses services selon les catégories suivantes :

- l'expertise-diagnostic;
- la restauration;
- le rôle-conseil;
- la formation.

## Les ressources humaines

Au 31 mars 2017, le Centre comptait sur un effectif de 31 employées et employés (28 à statut régulier et 3 à statut occasionnel).

### RÉPARTITION DU PERSONNEL DU CCQ EN PLACE AU 31 MARS PAR CORPS D'EMPLOI

Corps d'emploi	2015		2016		2017	
	n	%	n	%	n	%
Personnel d'encadrement	1	3,0	1	3,0	1	3,2
Personnel professionnel	28	84,9	28	84,9	26	83,9
Technicienne ou technicien en administration	3	9,1	3	9,1	2	6,5
Photographe	1	3,0	1	3,0	1	3,2
Agente ou agent de secrétariat	0	0,0	0	0,0	1	3,2
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>100,0</b>	<b>33</b>	<b>100,0</b>	<b>31</b>	<b>100,0</b>

### RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2015		2016		2017	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	1	3,0	0	0,0	2	6,5
35 ans ou plus	32	97,0	33	100,0	29	93,5
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>100,0</b>	<b>33</b>	<b>100,0</b>	<b>31</b>	<b>100,0</b>

## La politique de service

### Services financés

En vertu de sa convention de performance et d'imputabilité, le Centre a établi un système de quotas qui assure un partage de services financés par le Ministère entre les musées d'État, BAnQ, les directions du Ministère, les institutions muséales soutenues au fonctionnement et les centres d'archives privées agréés. Le nombre d'heures de quotas fournies par le Centre peut fluctuer d'une année à l'autre. Il est fonction des ressources disponibles et des besoins des clientèles selon leurs planifications. Les heures de services de restauration et d'expertise comprises dans les services financés par le Ministère sont attribuées aux trois premiers groupes composant sa clientèle mentionnés précédemment, soit les gestionnaires des collections d'État, les institutions muséales soutenues au fonctionnement par le Ministère et les centres d'archives privées agréés.

Le Comité de conservation des biens mobiliers du Conseil du patrimoine culturel du Québec fournit des avis à la direction du Centre quant à la pertinence, pour le Ministère, de financer les interventions sollicitées par les institutions muséales soutenues au fonctionnement.

### Services facturés

Le Centre permet à trois catégories de clientèles de bénéficier de ses services spécialisés sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient. Les tarifs horaires pour l'exercice 2016-2017 étaient les suivants :

- 64 \$ pour les OBNL privés (organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.);
- 88 \$ pour les organismes publics (municipalités, établissements publics d'enseignement, ministères et sociétés d'État, etc.);
- 122 \$ pour les entreprises à but lucratif et les individus.



Examen des armoiries du Vieux séminaire de Saint-Sulpice  
Photo : CCQ

## Les résultats de l'année

### Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

La reddition de comptes s'appuie sur les indicateurs de performance contenus dans la Convention de performance et d'imputabilité du Centre, signée en novembre 2002, et traduits dans le Plan d'action 2016-2017.

**Objectif A** Maintenir les résultats en matière de production de services

**ACTION 1** Maintenir une production globale d'heures scientifiques de services financés par le Ministère ou facturés aux clientèles cibles conformément aux objectifs

## INDICATEUR

**Avoir offert un total de 26 600 heures scientifiques de services, dont un maximum de 16 600 financées par le Ministère et un minimum de 10 000 facturées aux clients**

En 2016-2017, l'objectif de production des heures scientifiques des services financés par le Ministère a été maintenu à un maximum de 16 600 heures. Le Centre a réalisé 15 829 heures, soit 95,4 % de l'objectif de production.

L'objectif de production des heures scientifiques des services facturés en début d'année était d'un minimum de 10 000 heures. Le Centre a dépassé cet objectif, puisque 16 418 heures de services ont été réalisées, ce qui représente un résultat de 164,2 %.

Pour ces deux types de services, l'objectif était de 26 600 heures et le Centre en a réalisé 32 247, soit 121,2 % du total des heures scientifiques de services prévues.

### HEURES SCIENTIFIQUES DE SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET HEURES DE SERVICES FACTURÉS RÉALISÉES AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2016-2017

	Objectif		Résultat	
	h	2016-2017		2015-2016
		h	%	h
Services financés par le Ministère	16 600	15 829	95,4	17 057
Services facturés	10 000	16 418	164,2	14 692
Total	26 600	32 247	121,2	31 749

### RÉPARTITION DES HEURES SCIENTIFIQUES FINANCÉES PAR LE MINISTÈRE AU 31 MARS

Clientèle bénéficiant de quotas	Objectif			Résultat			
	h	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
		h	%	h	%	h	%
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	2 394	99,8	2 079	86,6	2 294	95,6
Musée de la civilisation	2 200	1 724	78,4	2 123	96,5	2 413	109,7
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	746	59,7	921	73,7	870	69,6
Institutions muséales soutenues au fonctionnement par le MCC	4 400	3 982	90,5	4 564	103,7	3 862	87,8
MCC	2 300	3 412	148,3	3 018	131,2	3 057	133,0
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	600	92,3	651	100,2	577	88,8
Centres d'archives privées agréés	450	0	0	0	0	147	32,7
OBNL (interventions mineures)	1 550	3 140	202,6	1 960	126,5	815	52,6
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	2 642	188,7	1 741	124,4	1 794	128,1
Total	16 600	18 640	112,3	17 057	102,8	15 829	95,4

**Objectif A** Maintenir les résultats en matière de production de services

**ACTION 2** Consacrer une proportion élevée du temps disponible à la production de services professionnels

#### INDICATEUR

##### Avoir consacré un minimum de 70 % du temps disponible à la production d'heures scientifiques

Au total, 33 054 heures de nature scientifique ont été produites sur un total de 41 479 heures travaillées, soit un pourcentage de 79,7 %.

La réévaluation des activités de nature scientifique en 2016-2017 a entraîné une modification des types d'activités répertoriées et, conséquemment, de la présentation des données.

#### DÉTAIL DES HEURES DE NATURE SCIENTIFIQUE RÉALISÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ

Type d'activité	Nombre d'heures réalisées	
	2015-2016	2016-2017
Expertise, restauration et rôle-conseil	31 749	30 059
Activités de perfectionnement	[724]	940
Formation donnée	[269]	406
Articles publiés	[374]	527
Conférences et autres	[372 <sup>52</sup> ]	315
<b>Total</b>	<b>31 749</b>	<b>32 247</b>

Note : Les données présentées en gris entre crochets [ x ] étaient compilées dans le tableau « Autres heures scientifiques » avant 2016-2017. Elles sont présentées ici à titre comparatif, mais ne sont pas comprises dans le total des heures scientifiques de 2015-2016.

#### AUTRES HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ

Type d'activité	Nombre d'heures réalisées	
	2015-2016	2016-2017
Comités de santé-sécurité et de gestion des risques	375	215
Formation continue (partenariats internes)	925	592
Visites du CCQ <sup>53</sup>	376	-
Activités de perfectionnement	724	-
Formation donnée	269	-
Articles publiés	374	-
Conférences données	372 <sup>54</sup>	-
<b>Total</b>	<b>3 415</b>	<b>807</b>

Note : Les données inscrites en bleu sont compilées dans « Détail des heures scientifiques » à partir de 2016-2017.

#### NOMBRE D'HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES

	2015-2016	2016-2017
Heures scientifiques (services financés et facturés)	31 749	32 247
Autres heures scientifiques	3 415	807
<b>Total</b>	<b>35 164</b>	<b>33 054</b>
Heures travaillées	45 569	41 479
Pourcentage des heures scientifiques par rapport aux heures travaillées	77,2	79,7

52. Cette donnée diffère de celle qui est présentée dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 en raison de la modification des regroupements d'activités. Les temps de travail consacrés aux comités de santé et sécurité du travail et de gestion des risques (747 h – 375 h = 372 h) sont compilés dans le tableau des autres heures scientifiques à partir de l'exercice 2016-2017.

53. Les temps de travail consacrés à l'accueil de visiteurs étaient comptabilisés parmi les « Autres heures scientifiques » pour l'exercice 2015-2016 et les précédents. À compter de 2016-2017, ces heures sont comptabilisées en tant qu'heures administratives.

54. Cette donnée diffère de celle qui est présentée dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 en raison de la modification des regroupements d'activités. Les temps de travail consacrés aux comités de santé et sécurité du travail et de gestion des risques (747 h – 375 h = 372 h) sont compilés dans le tableau des autres heures scientifiques à partir de l'exercice 2016-2017.

**Objectif B** Cibler l'offre de services et l'élargir à un plus grand nombre d'utilisateurs dans une perspective de développement durable

**ACTION 1** Recentrer la mission du Centre en collaboration avec les directions régionales du Ministère et la Direction générale du patrimoine

#### INDICATEUR

**Avoir offert un total de 800 heures d'expertise et de formation aux clientèles par le biais des directions régionales du Ministère et de la Direction générale du patrimoine**

#### HEURES D'EXPERTISE ET DE FORMATION OFFERTES PAR LE BIAIS DES DIRECTIONS DU MINISTÈRE AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2016-2017

	Objectif	Résultat	
		2016-2017	
	h	h	%
Directions régionales et Direction générale du patrimoine	800	1 187	148,4

**ACTION 2** Resserrer la collaboration avec les institutions muséales

#### INDICATEUR

**Avoir participé, en collaboration avec la Direction de la coordination des interventions territoriales et du développement culturel numérique, à l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence en cas de sinistre destiné à l'ensemble des institutions muséales**

Le Centre travaille à adapter son plan d'intervention d'urgence en cas de sinistre pour répondre aux besoins des institutions muséales soutenues par le Ministère. En 2016-2017, quatre sections du plan d'intervention ont été remodelées et enrichies (investissement d'une trentaine d'heures). Un document sur l'arbre des décisions a été mis à jour. Depuis 2015, le Centre a investi près de 90 heures de services dans ce projet.

**ACTION 3** Maintenir les efforts pour promouvoir la conservation préventive

#### INDICATEUR 1

**Avoir poursuivi la collaboration avec le service d'intégration des arts à l'architecture pour la mise en œuvre du volet 3 du Fonds du patrimoine culturel québécois**

Pour des projets de restauration et de délocalisation d'œuvres d'art public issues de la Politique dite du 1 %, le Centre a investi une cinquantaine d'heures de travail dans le cadre de sa collaboration avec l'unité de services d'intégration des arts à l'architecture (IAA). Il a participé à l'évaluation des demandes de subvention déposées dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du Ministère et a collaboré avec l'unité de service d'intégration des arts à l'architecture à l'application des exigences du programme en termes de compétences professionnelles requises pour la réalisation des travaux de restauration sur les œuvres d'art.

#### INDICATEUR 2

**Avoir publié un guide technique sur les couvertures en bardeaux de bois**

Le Centre de conservation du Québec et les Publications du Québec ont publié conjointement *Toit. Bois. Bardeau. Guide technique*, le premier guide québécois entièrement consacré à la couverture en bardeaux de bois. Rédigé par deux restaurateurs de l'atelier Bois du Centre, cet ouvrage de référence, adapté aux réalités et au climat nord-américains, a pour objectif d'aider à maximiser la durée de vie de ce type de couverture. Il a été lancé à l'automne 2016.

**Objectif C** Maintenir une qualité de service à la clientèle qui soit excellente

**ACTION** Maintenir un taux très élevé de satisfaction des clients au regard des interventions réalisées

#### INDICATEUR

**Avoir maintenu un taux de satisfaction qualifié d'«excellent» ou de «très bon» supérieur à 95 % pour chacun des quatre aspects des services évalués**

Selon les renseignements fournis par les clients ayant rempli la fiche d'évaluation des services, la clientèle est généralement très satisfaite des services. Le seul aspect ayant obtenu un résultat inférieur au 95 % visé concerne le respect des échéances.

#### TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE POUR LES SERVICES DE RESTAURATION EN 2016-2017

Aspect des services rendus	Excellent	Très bon	Sous-total Excellent et Très bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
	%	%	%	%	%	%
Collaboration du personnel du Centre	83	17	100	0	0	100
Respect de la proposition de traitement	74	23	97	3	0	100
Respect des échéances	61	27	88	9	3	100
Atteinte des objectifs du client	78	20	98	2	0	100

## Revenus et dépenses pour l'exercice 2016-2017

### Bilan des dépenses

En 2016-2017, la somme des dépenses probables des services financés par le Ministère et des services facturés est de 4 224 397 \$, comparativement à 3 835 738 \$ pour l'année précédente.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET DES SERVICES FACTURÉS

	Dépenses réelles		Dépenses probables <sup>55</sup>
	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	\$		
<b>Services financés par le Ministère</b>			
Traitements : permanents	1 381 136	1 353 830	1 353 486
occasionnels	146 446	8 670	0
Fonctionnement	206 139	204 228	177 107
Amortissement	40 286	37 612	39 383
Loyer SQI	710 115	711 345	711 318
Services nets fournis par le Ministère <sup>56</sup>	40 166	41 732	83 619
Avantages sociaux (part de l'employeur) <sup>57</sup>	305 516	272 500	270 697
<b>Sous-total</b>	<b>2 829 804</b>	<b>2 629 917</b>	<b>2 635 610</b>
<b>Services facturés</b>			
Traitements	579 677	439 910	612 372
Fonctionnement	762 715	677 929	853 941
Avantages sociaux (part de l'employeur) <sup>58</sup>	115 935	87 982	122 474
<b>Sous-total</b>	<b>1 458 327</b>	<b>1 205 821</b>	<b>1 588 787</b>
<b>Total</b>	<b>4 288 131</b>	<b>3 835 738</b>	<b>4 224 397</b>

55. Les dépenses probables présentées dans ce tableau sont les dépenses réelles engagées au cours de l'exercice et les dépenses dont on pouvait prévoir qu'elles seraient imputées au même exercice financier au moment de la finalisation de ce rapport, le 13 avril 2017.

56. En 2016-2017, le Centre a bénéficié de services administratifs du Ministère pour une valeur de 99 937 \$. De cette somme, il faut soustraire une portion des services de gardiennage (54 393 \$) fournis par le Centre au Laboratoire et réserves archéologiques du Québec, situé dans le même édifice (30 % de 54 393 \$ = 16 318 \$), d'où 83 619 \$ (99 937 \$ - 16 318 \$).

57. Les avantages sociaux sont calculés sur une base de 20 % de la dépense des traitements. Ils ne sont cependant pas versés au Centre et ne sont donc pas comptabilisés dans les crédits votés; ils sont endossés centralement par le gouvernement, mais présentés dans le tableau pour donner un portrait plus juste des dépenses liées au fonctionnement du Centre.

58. Voir la note précédente.

## Budget de dépenses et compte à fin déterminée du Centre de conservation du Québec pour l'exercice 2016-2017

Les données présentées ici sont celles du 13 avril 2017, disponibles au moment de la préparation du Rapport annuel de gestion 2016-2017 du Centre. Depuis, il est possible que des écritures comptables aient été faites par la Direction des ressources financières et matérielles pour clore l'année budgétaire, mais les différences ne devraient pas être significatives.

### BUDGET DE DÉPENSES RELATIF AUX CRÉDITS VOTÉS EN 2016-2017

	Dépenses	Budget
Budget initial		2 302 824,56 \$
Rémunération	1 353 485,86 \$	-
Fonctionnement	177 106,47 \$	-
Loyer	711 318,09 \$	-
Amortissement	39 382,59 \$	-
Immobilisations	14 242,88 \$	-
Budget total pendant l'exercice	2 302 824,56 \$	
Dépenses totales pendant l'exercice	2 295 535,89 \$	
Solde budgétaire au 31 mars	20177 288,67 \$	

### REVENUS ET DÉPENSES DU COMPTE À FIN DÉTERMINÉE EN 2016-2017

	Dépenses	Revenus
Facturation pendant l'exercice	-	1 906 254,44 \$
Notes de crédit <sup>59</sup>	-	- 250 220,67 \$
Facturation réelle	-	1 656 033,77 \$
Dépenses pendant l'exercice (incluant les salaires d'une partie du personnel régulier)	1 466 313,35 \$	-
Surplus/Déficit de l'exercice	189 720,42 \$	
Solde du compte à fin déterminée au 1 <sup>er</sup> avril 2016	547 947,52 \$	
Solde du compte à fin déterminée au 31 mars 2017	737 667,94 \$	

Les dépenses imputées au compte à fin déterminée ont été engagées pour rendre les services facturés aux clients. Il s'agit généralement :

- d'honoraires versés pour des contrats de services professionnels à des restaurateurs de biens culturels;
- d'honoraires versés pour des contrats de services techniques;
- d'honoraires versés à des sous-traitants (transporteurs, grutiers, maçons, soudeurs, etc.);
- de frais d'équipements, de fournitures et de matériaux nécessaires à la réalisation des services facturés.

59. Les notes de crédit sont la plupart du temps constituées d'annulations de factures qui sont remplacées par d'autres factures dont les montants ont été ajustés.

## Calcul du coût de revient horaire pour l'exercice 2016-2017

Le coût de revient horaire des services produits par le Centre tient compte de toutes les dépenses, réelles ou probables, engagées lors de l'exercice 2016-2017 au moment de rédiger ces lignes, et du nombre d'heures réalisées pour la même période.

La cible de 117 \$ l'heure inscrite dans le plan d'action 2016-2017 est issue d'une projection établie en 2015.

En 2016-2017, le Centre a eu recours à un grand nombre de sous-traitants pour la réalisation de services techniques essentiels à l'exécution de différents projets, ce qui a fait augmenter les dépenses globales sans pour autant accroître le nombre d'heures scientifiques réalisées. En conséquence, le coût de revient horaire réel total pour l'année s'élève à 131 \$.

### COÛT DE REVIENT HORAIRE

	Dépenses probables engagées pour fournir les services	Nombre d'heures réalisées	Coût de revient horaire	
			Projeté	Probable
	\$	h	\$	\$
<b>Services financés par le Ministère</b>				
Sous-total	2 635 610	15 829	138,78 <sup>60</sup>	166,51
<b>Services facturés</b>				
Sous-total	1 588 787	16 418	117,50 <sup>61</sup>	96,77
Total	4 224 397	32 247	117,52	131,00

60. Le coût de revient projeté des services financés par le Ministère (138,78 \$) correspond au budget projeté au début de l'exercice 2016-2017 (2 303 700 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (16 600).

61. Le coût de revient horaire projeté des services facturés (117,50 \$) correspond au budget projeté des services facturés (1 175 000 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (10 000).



# ANNEXE I

## MANDATS, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

(AU 31 MARS 2017)

### ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

#### Conseil des arts et des lettres du Québec

Mandat	Services/Activités
Soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Programmes de bourses et subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature.</li></ul>

#### Société de développement des entreprises culturelles

Mandat	Services/Activités
Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, et contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle.</li><li>▶ Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles.</li><li>▶ Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines.</li><li>▶ Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à Place-Royale.</li></ul>

### ORGANISME DE FORMATION

#### Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Mandat	Services/Activités
Administrer et exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Offre de formation artistique professionnelle par l'entremise d'un réseau de neuf établissements d'enseignement : deux en art dramatique (Montréal et Québec) et sept en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or).</li><li>▶ Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques.</li><li>▶ Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé.</li></ul>

## ORGANISMES DE DIFFUSION

### Société de la Place des Arts de Montréal

Mandat	Services/Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. Ses activités ont notamment pour but de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion et programmation de cinq salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places); le Théâtre Maisonneuve (1 441 places); le Théâtre Jean-Duceppe (747 places); la salle Claude-Léveillé (128 places) et la Cinquième Salle (413 places); ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette.</li> <li>▶ Programmation artistique de la Maison symphonique de Montréal pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal.</li> <li>▶ Lieu de résidence de l'Opéra de Montréal, des Grands Ballets Canadiens de Montréal et de la compagnie de théâtre DUCEPPE.</li> </ul>

### Société du Grand Théâtre de Québec

Mandat	Services/Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion et programmation de deux salles de spectacle, Louis-Fréchette (1 885 places) et Octave-Crémazie (510 places).</li> <li>▶ Lieu de résidence de l'Orchestre symphonique de Québec, du Théâtre du Trident, de l'Opéra de Québec et du Club musical de Québec.</li> </ul>

### Société de télédiffusion du Québec

Mandat	Services/Activités
Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Société publique de production et de diffusion desservant, par ses dix bureaux régionaux, plus de 92 % de la population à travers son réseau de dix-sept émetteurs alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal.</li> <li>▶ Programmation axée sur l'éducation, la connaissance, la découverte, la culture et la société, alimentée par les nombreux partenaires culturels, comme Télé-Québec en classe, une ressource technopédagogique complémentaire au programme d'éducation.</li> <li>▶ Production de la plateforme Web La Fabrique culturelle, qui se veut un outil de rayonnement pour la culture québécoise, toutes disciplines et toutes régions confondues.</li> <li>▶ Participation à TV5 Monde.</li> </ul>

## ORGANISMES DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION

### Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mandat	Services/Activités
Voir à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Agir en tant que bibliothèque centrale de la métropole montréalaise. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque, à BAnQ Rosemont-La Petite Patrie et aux dix centres de BAnQ conservant des archives répartis sur le territoire du Québec : services généraux sur place et à distance (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.). Accès gratuit à des ressources numériques variées.</li> <li>▶ Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emplois; nouveaux arrivants; milieu des affaires; personnes handicapées; généalogistes; bibliothèques.</li> <li>▶ Programmes de soutien à la lecture et à la littératie, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires.</li> <li>▶ Programmes d'aide financière destinés au secteur des archives.</li> <li>▶ Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois.</li> </ul>

### Musée d'art contemporain de Montréal

Mandat	Services/Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois et assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présentation de la collection permanente du Musée et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux.</li> <li>▶ Offre de diverses activités éducatives et culturelles.</li> <li>▶ Programme d'expositions itinérantes.</li> <li>▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.</li> </ul>

### Musée national des beaux-arts du Québec

Mandat	Services/Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présentation de la collection permanente du Musée et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux.</li> <li>▶ Offre de diverses activités éducatives et culturelles.</li> <li>▶ Programme d'expositions itinérantes.</li> <li>▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.</li> </ul>

### Musée de la civilisation

Mandat	Services/Activités
Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de notre civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'historique de chacune des constituantes du complexe muséal (Musée de la civilisation, Musée de l'Amérique francophone, Musée de la place Royale, Maison historique Chevalier et Centre national de conservation et d'étude des collections).</li> <li>▶ Valorisation et diffusion, au Québec et à l'international, de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants); découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des événements et activités de partage du savoir sur la muséologie et la société.</li> </ul>

## ORGANISME DE RÉGULATION

### Régie du cinéma

Mandat	Services/Activités
Classer les films commercialisés au Québec et en contrôler la mise en marché.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Classement des films.</li> <li>▶ Information et sensibilisation du public quant au classement des films.</li> <li>▶ Délivrance des permis de distribution et d'exploitation.</li> <li>▶ Surveillance et contrôle du commerce de matériel vidéo.</li> <li>▶ Surveillance de l'application des dispositions de la Loi sur le cinéma.</li> </ul>

## ORGANISME DE CONSULTATION

### Conseil du patrimoine culturel du Québec

Mandat	Services/Activités
Conseiller le ministre au regard de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les archives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faire des recommandations et donner des avis au ministre sur toute question relative à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel ainsi qu'aux archives visées par la Loi sur les archives.</li> <li>▶ Tenir des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux.</li> <li>▶ Entendre les requêtes et les suggestions des individus et des groupes.</li> <li>▶ Produire pour le ministre un état de situation quinquennal de la gestion des sites patrimoniaux transférés aux municipalités.</li> <li>▶ Fixer la juste valeur marchande d'un bien patrimonial acquis par donation par un musée national, un centre d'archives agréé ou une institution muséale reconnue.</li> </ul>

## ORGANISMES DE PROMOTION ET DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

### Conseil supérieur de la langue française

Mandat	Services/Activités
Fournir des avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet et le saisir de questions qui appellent l'action ou l'attention du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes.</li> <li>▶ Effectuer ou faire effectuer les études et recherches qu'il juge nécessaires.</li> <li>▶ Informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec.</li> </ul>

### Commission de toponymie du Québec

Mandat	Services/Activités
Inventorier, conserver, officialiser et diffuser les noms géographiques du Québec.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux et officialiser les noms de lieux.</li> <li>▶ Procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux.</li> <li>▶ Établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, et diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec.</li> <li>▶ Donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie.</li> </ul>

### Office québécois de la langue française

Mandat	Services/Activités
Voir à la francisation des entreprises et de l'Administration, ainsi qu'à l'application de la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et terminologique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Assurer le suivi de la situation linguistique du Québec et veiller au respect de la Charte de la langue française.</li> <li>▶ Prendre les mesures appropriées pour assurer la promotion du français.</li> <li>▶ Assister et informer l'Administration, les entreprises, les individus et les groupes en ce qui concerne la correction et l'enrichissement de la langue française.</li> <li>▶ Recevoir leurs observations et leurs suggestions sur la qualité de la langue ainsi que sur les difficultés d'application de la présente loi, et en faire rapport au ministre.</li> </ul>



# ANNEXE II

## LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

(AU 31 MARS 2017)

### **Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)**

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 1);
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 2).

### **Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2)**

- Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 1);
- Règlement sur le dépôt légal des films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 2).

### **Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1)**

- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1);
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 2);
- Règlement sur les normes techniques (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 3);
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 4);
- Règlement sur le visa (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 6).

### **Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (RLRQ, chapitre C-51)**

- Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (RLRQ, chapitre C-51, r. 4).

### **Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02)**

### **Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C-62.1)**

### **Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1)**

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 1);
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 2);
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 3);

- Règlement sur l'agrément des libraires (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 4);
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 5).

### **Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1)**

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1, r. 1).

### **Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (RLRQ, chapitre M-42)**

### **Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44)**

### **Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)**

- Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 1);
- Règlement sur la recherche archéologique (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 2.1);
- Règlement sur le registre du patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 4).

### **Loi sur la programmation éducative (RLRQ, chapitre P-30.1)**

### **Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (RLRQ, chapitre S-10.002)**

### **Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (RLRQ, chapitre S-11.03)**

### **Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01)**

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01, r. 1).

### **Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (RLRQ, chapitre S-14.01)**

### **Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.01)**

### **Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (RLRQ, chapitre S-32.1)**



# ANNEXE III

## RÈGLEMENTS, CHARTE ET DÉCRET DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

(AU 31 MARS 2017)

Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11);

Règlement sur l'affichage de l'Administration (RLRQ, chapitre C-11, r. 1);

Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (RLRQ, chapitre C-11, r. 2);

Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement privé non agréé aux fins de subventions (RLRQ, chapitre C-11, r. 2.1);

Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (RLRQ, chapitre C-11, r. 3);

Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (RLRQ, chapitre C-11, r. 4);

Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (RLRQ, chapitre C-11, r. 5);

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (RLRQ, chapitre C-11, r. 6);

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (RLRQ, chapitre C-11, r. 7);

Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (RLRQ, chapitre C-11, r. 8);

Règlement sur la langue du commerce et des affaires (RLRQ, chapitre C-11, r. 9);

Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 10);

Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 11);

Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (RLRQ, chapitre C-11, r. 12);



# ANNEXE IV

## PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (Y COMPRIS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT), NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2016-2017

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE EN MILLIERS DE DOLLARS
<b>02</b>	<b>01</b>	<b>Aide au fonctionnement</b>		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	11	4 727,4
		Institutions muséales	92	25 370,8
		Médias communautaires	158	4 676,6
		Organismes de formation – spécialisée	81	2 039,5
		Organismes de formation – supérieure	13	5 632,8
		Organismes de regroupement	26	4 006,5
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et de loisir culturel	10	960,3
		Radios autochtones	17	170,0
	<b>01</b>	<b>Aide aux immobilisations</b>		
		Service de la dette	1 091	111 993,8
	<b>01</b>	<b>Aide aux initiatives de partenariat</b>		
		Entente autorisée par CT ou décret	3	3 792,5
		Entente ciblée en matière de culture ou de communications	99	1 605,9
		Entente de développement culturel	115	5 087,4
		Entente de développement culturel autochtone	5	346,6
		Entente de service – projets mineurs	14	221,2
	<b>01</b>	<b>Aide aux projets</b>		
		Accueil	23	2 079,7
		Invitation à des diffuseurs et programmeurs hors Québec	37	372,0
		Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l'innovation des institutions muséales	14	518,7
		Appel de projets culturels pour les Algonquins	4	50,0

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE EN MILLIERS DE DOLLARS
<b>01</b>		<b>Autres interventions</b>		
		Bourses et prix	30	231,0
		Fonds d'initiatives culturelles	454	487,5
		Projets de coopération internationale	27	166,5
		Soutien au développement culturel et en communications	21	391,5
		Soutien au développement culturel et en communications autorisé par CT ou décret	66	8 301,3
		<b>Total du programme 02, élément 01</b>	<b>2 411</b>	<b>183 229,6</b>
<b>02</b>	<b>02</b>	<b>Musée national des beaux-arts du Québec</b>	<b>1</b>	<b>21 870,1</b>
	02	Musée de la civilisation	1	24 805,1
	02	Musée d'art contemporain	1	9 350,7
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	17 131,7
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	12 622,5
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	5 776,8
	04	Société de développement des entreprises culturelles	1	63 836,9
	05	Société de télédiffusion du Québec	1	61 805,7
	06	Conseil des arts et des lettres du Québec	1	110 083,4
	07	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	71 741,1
	08	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	31 113,1
		<b>Total du programme 02, éléments 02 à 08</b>	<b>11</b>	<b>430 137,1</b>
		<b>TOTAL DU PROGRAMME 02</b>	<b>2 422</b>	<b>613 366,7</b>





